

Rapport II

**Projet de programme
et de budget 2004-05
et autres
questions financières**



Rapport II

Projet de programme et de budget 2004-05 et autres questions financières

Deuxième question à l'ordre du jour: Propositions de programme et de budget
et autres questions financières

ISBN 92-2-212872-9
ISSN 0251-3218

Première édition 2003

Les désignations utilisées dans les publications du BIT, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs et leur publication ne signifie que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise ou de tel ou tel produit ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante: Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse.

Préface

1. Le présent rapport est consacré au projet de programme et de budget pour 2004-05, tel qu'il a été examiné par le Conseil d'administration à sa 286^e session (mars 2003).
2. La documentation complète relative au projet de programme et de budget pour 2004-05 figure aux pages 1 à 5. Il conviendrait d'examiner cette documentation en liaison avec les propositions de programme et de budget présentées par le Directeur général pour 2004-05, ainsi qu'il est signalé au paragraphe 2 de la page 1.
3. Les recommandations du Conseil d'administration concernant le barème des contributions au budget pour l'exercice 2004, le traitement des excédents-amendements au Règlement financier, les propositions de dons de terrain des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie et la composition du Tribunal administratif de l'OIT, ainsi que les projets de résolution de la Conférence qui s'y rapportent figurent aux pages 6, 7, 9 et 10, respectivement.

Table des matières

	<i>Page</i>
Préface	iii
Programme et budget pour 2004-05	Pages jaunes
Examen par la Commission du programme, du budget et de l'administration et par le Conseil d'administration des propositions de programme et de budget pour 2004-05 présentées par le Directeur général	1
Recommandations du Conseil d'administration à la Conférence à sa 91 ^e session (juin 2003)...	2
Tableaux récapitulatifs	
Budget des dépenses proposé pour 2004-05 (tableau A).....	3
Budget opérationnel proposé – analyse des augmentations et diminutions (tableau B)	4
Autres questions financières et administratives	
Barème des contributions au budget pour l'exercice 2004	6
Traitement des excédents – Amendements au Règlement financier	7
Propositions de dons de terrain des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie.....	9
Composition du Tribunal administratif de l'OIT	10
Annexes	
1. Troisième rapport de la Commission du programme, du budget et de l'administration au Conseil d'administration à sa 286 ^e session (mars 2003) (GB.286/12/3).....	page de titre bleue
2. Premier rapport de la Commission du programme, du budget et de l'administration à la 286 ^e session du Conseil d'administration (mars 2003) (GB.286/12/1).....	page de titre rose
3. Rapport des membres gouvernementaux de la Commission sur les questions de répartition des contributions (GB.286/12/4)	page de titre verte
4. Traitement des excédents – Amendements au Règlement financier (GB.286/PFA/5(Rev.))	page de titre jaune or
5. Propositions de dons de terrain des gouvernements du Chili et de..... la République-Unie de Tanzanie (GB.286/PFA/11/2)	page de titre orange

Programme et budget pour 2004-05

Examen par la Commission du programme, du budget et de l'administration et par le Conseil d'administration des propositions de programme et de budget pour 2004-05 présentées par le Directeur général

1. Les propositions de programme et de budget pour 2004-05 ont été présentées par le Directeur général au Conseil d'administration à sa 286^e session (mars 2003) dans le document GB.286/PFA/9. Ce document est publié à nouveau à titre de supplément au présent rapport et distribué aux destinataires du rapport auxquels les propositions en question n'ont pas déjà été envoyées.
2. Les propositions du Directeur général ont été examinées en premier lieu par la Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration. La discussion sur les propositions a été consignée dans le troisième rapport de la commission au Conseil d'administration, qui est reproduit comme l'annexe 1 au présent rapport¹. Le Conseil d'administration a accepté les recommandations de la commission et décidé de proposer à la Conférence internationale du Travail une résolution concernant l'adoption du programme et du budget pour le 69^e exercice, qui se terminera le 31 décembre 2005, et la répartition des dépenses entre les Membres au cours de cette période. Le texte du projet de résolution est reproduit ci-après au paragraphe 7.
3. On remarquera aussi que le montant final du budget a été laissé en blanc dans le projet de résolution. Le Conseil d'administration a approuvé un niveau provisoire du programme de 448 020 730 dollars des Etats-Unis estimé au taux de change de 1,77 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis du budget pour 2002-03. Le taux de change final et le niveau correspondant en dollars des Etats-Unis du budget et des contributions en francs suisses seront déterminés par la Conférence à sa prochaine session, sur recommandation de la Commission des finances des représentants gouvernementaux.
4. Le budget des dépenses proposé par le Directeur général pour 2004-05 (parties I à III), qui a été approuvé par le Conseil d'administration, est présenté ci-après au tableau A, page 3.
5. Le tableau B, qui figure à la page 4 sous le titre «Budget opérationnel proposé – analyse des augmentations et diminutions», permet de se rendre compte des changements intervenus dans le niveau des programmes qui ne sont dus ni aux augmentations de coûts ni aux fluctuations des taux de change. La deuxième colonne montre les propositions du Directeur général pour 2004-05 calculées en dollars constants de 2002-03, c'est-à-dire sur la base des niveaux de coûts et des taux de change utilisés pour l'établissement du programme et budget pour 2002-03. Ces chiffres peuvent être comparés directement à ceux qui figurent dans la première colonne, intitulée «2002-03», afin de constater les augmentations et les diminutions de programmes en valeur réelle. Les chiffres figurant dans l'avant-dernière colonne représentent les propositions de budget pour 2004-05

¹ (Voir page de titre bleue.) Ce rapport destiné à la Conférence a été préparé dès la fin de la 286^e session (mars 2003) du Conseil d'administration de façon à parvenir aux Etats Membres dès que possible, conformément aux dispositions de l'article 6 du Règlement financier. La discussion par le Conseil d'administration du troisième rapport de la Commission du programme, du budget et de l'administration figurera dans le compte rendu de la 286^e session du Conseil d'administration, non encore disponible au moment où le présent rapport est mis sous presse.

calculées sur la base des coûts estimatifs pour 2004-05 et du taux de change de 1,77 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis du budget pour 2002-03.

Recommandations du Conseil d'administration à la Conférence à sa 91^e session (juin 2003)

6. Le Conseil d'administration recommande à la Conférence qu'à sa 91^e session (juin 2003) elle établisse le montant final du budget pour 2004-05 sur la base du budget des dépenses proposé qu'il a approuvé, d'un montant de 448 020 730 dollars au taux de change estimatif de 1,77 franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis du budget pour 2002-03, tel qu'il sera réévalué au taux de change fixé par la Conférence.
7. Le Conseil d'administration recommande aussi que le texte de la résolution à adopter à ce sujet par la Conférence soit libellé comme suit:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Aux termes du Règlement financier, approuvé, pour le 69^e exercice prenant fin le 31 décembre 2005, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail s'élevant à . . . dollars des Etats-Unis, et le budget des recettes s'élevant à . . . dollars des Etats-Unis, soit, au taux de change de . . . franc suisse pour 1 dollar des Etats-Unis, à une somme de . . . francs suisses, et décide que le budget des recettes, libellé en francs suisses, sera réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Tableau A. Budget des dépenses proposé pour 2004-05

Catégorie	Budget stratégique révisé ¹ 2002-03	Budget stratégique proposé 2004-05	Budget stratégique proposé 2004-05
	(en dollars E.-U.)	(en dollars constants de 2002-03)	(recalculé) (en dollars E.-U.)
Partie I. Budget courant			
A. Organes directeurs	53 061 438	51 463 182	53 013 284
B. Objectifs stratégiques	329 306 103	331 256 996	341 665 579
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	57 658 894	58 167 538	59 978 954
Emploi	105 171 484	105 234 284	108 263 820
Protection sociale	57 161 882	59 917 872	61 855 300
Dialogue social	109 313 843	107 937 302	111 567 505
C. Service de management	35 523 576	35 276 195	36 321 511
D. Autres provisions budgétaires	18 949 160	18 843 904	19 939 009
Ajustement pour mouvements de personnel	-3 675 277	-3 675 277	-3 793 653
Total Partie I	433 165 000	433 165 000	447 145 730
Partie II. Dépenses imprévues			
Dépenses imprévues	875 000	875 000	875 000
Partie III. Fonds de roulement			
Fonds de roulement	-	-	-
Total (Parties I-III)	434 040 000	434 040 000	448 020 730

¹ Dans le programme et budget pour 2002-03, les chiffres estimatifs du budget stratégique étaient fondés sur les ressources des programmes relevant de chaque objectif opérationnel, les autres ressources étant calculées au prorata de l'importance des activités ou estimées. Pour les régions, les montants estimatifs étaient fondés sur le nombre de spécialistes dont le travail contribuait à la réalisation de l'objectif considéré et sur le volume des activités de coopération technique financées par des ressources extrabudgétaires. La méthodologie pour 2004-05 prend aussi comme point de départ les programmes se rattachant à chaque objectif opérationnel, mais les estimations qui pouvaient contenir un élément subjectif ont été remplacées par des calculs proportionnels, et le volume des ressources extrabudgétaires n'est plus utilisé pour estimer les crédits du budget ordinaire alloués aux régions. Afin d'assurer la comparabilité, la nouvelle méthodologie a été appliquée au budget stratégique pour 2002-03.

Tableau B. Budget opérationnel proposé – analyse des augmentations et diminutions

	2002-03	Estimations 2004-05 en dollars constants de 2002-03	Augmentations (diminutions) du programme		Augmentations (diminutions) de coûts		2004-05	% du budget total
	\$	\$	\$	%	\$	%	\$	%
Partie I. Budget courant								
Organes directeurs	53 061 438	51 463 182	-1 598 256	-3,01	1 550 102	3,01	53 013 284	11,83
Conférence internationale du Travail	8 506 874	8 956 874	450 000	5,29	160 701	1,79	9 117 575	
Conseil d'administration	3 245 148	3 502 706	257 558	7,94	160 986	4,60	3 663 692	
Principales réunions régionales	824 335	542 775	-281 560	-34,16	17 952	3,31	560 727	
Services juridiques	2 306 987	2 191 638	-115 349	-5,00	82 912	3,78	2 274 550	
Relations, réunions et documents	38 178 094	36 269 189	-1 908 905	-5,00	1 127 551	3,11	37 396 740	
Objectifs stratégiques	329 306 103	331 256 996	1 950 893	0,59	10 408 583	3,14	341 665 579	76,26
<i>Programmes techniques</i>	148 514 917	146 938 025	-1 576 892	-1,06	4 910 058	3,34	151 848 083	33,89
Normes et principes et droits fondamentaux au travail	24 179 515	23 454 822	-724 693	-3,00	815 083	3,48	24 269 905	
Emploi	32 350 385	30 999 336	-1 351 049	-4,18	970 101	3,13	31 969 437	
Protection sociale	22 690 939	22 045 233	-645 706	-2,85	718 713	3,26	22 763 946	
Dialogue social	36 088 391	35 342 340	-746 051	-2,07	1 310 428	3,71	36 652 768	
Intégration des politiques	9 767 312	10 553 947	786 635	8,05	349 278	3,31	10 903 225	
Suivi des travaux de la Commission mondiale	0	750 000	750 000	n/a	20 214	2,70	770 214	
Egalité entre hommes et femmes	1 850 815	1 850 815	0	0,00	70 458	3,81	1 921 273	
Institut international d'études sociales	4 499 219	4 024 258	-474 961	-10,56	85 396	2,12	4 109 654	
Centre international de formation de l'OIT, Turin	5 534 701	5 757 966	223 265	4,03	116 311	2,02	5 874 277	
Relations externes et partenariats	4 281 932	4 335 651	53 719	1,25	125 741	2,90	4 461 392	
Communication	5 160 727	5 519 243	358 516	6,95	197 539	3,58	5 716 782	
Développement du site Web de l'Organisation	725 804	988 496	262 692	36,19	30 989	3,13	1 019 485	
Réserve pour les réunions techniques	1 385 177	1 315 918	-69 259	-5,00	99 807	7,58	1 415 725	
Régions et coopération technique	134 196 042	140 962 952	6 766 910	5,04	4 126 094	2,93	145 089 046	32,38
Coopération pour le développement	2 743 265	2 606 102	-137 163	-5,00	95 961	3,68	2 702 063	
Programmes extérieurs en Afrique	38 642 216	40 824 916	2 182 700	5,65	1 787 590	4,38	42 612 506	
Programmes extérieurs dans les Amériques	35 903 871	37 564 330	1 660 459	4,62	179 415	0,48	37 743 745	
Programmes extérieurs dans les Etats arabes	8 126 178	8 582 581	456 403	5,62	319 841	3,73	8 902 422	

	2002-03	Estimations 2004-05 en dollars constants de 2002-03	Augmentations (diminutions) du programme		Augmentations (diminutions) de coûts		2004-05	% du budget total
	\$	\$	\$	%	\$	%	\$	%
Programmes extérieurs en Asie et dans le Pacifique	36 466 951	38 388 531	1 921 580	5,27	899 502	2,34	39 288 033	
Programmes extérieurs en Europe et en Asie centrale	12 313 561	12 996 492	682 931	5,55	843 785	6,49	13 840 277	
Services d'appui	46 595 144	43 356 019	-3 239 125	-6,95	1 372 431	3,17	44 728 450	9,98
Bibliothèque et services d'information	6 419 475	6 098 501	-320 974	-5,00	227 665	3,73	6 326 166	
Informatique et communications	9 472 807	8 999 167	-473 640	-5,00	387 288	4,30	9 386 455	
Administration interne	26 023 477	24 722 303	-1 301 174	-5,00	636 960	2,58	25 359 263	
Publications	4 679 385	3 536 048	-1 143 337	-24,43	120 518	3,41	3 656 566	
Services de management	35 523 576	35 276 195	-247 381	-0,70	1 045 316	2,96	36 321 511	8,11
Direction générale	5 707 035	5 421 683	-285 352	-5,00	173 834	3,21	5 595 517	
Développement des ressources humaines	14 231 220	15 048 457	817 237	5,74	401 736	2,67	15 450 193	
Services financiers	11 258 067	10 695 164	-562 903	-5,00	324 812	3,04	11 019 976	
Programmation et gestion	4 327 254	4 110 891	-216 363	-5,00	144 934	3,53	4 255 825	
Autres provisions budgétaires	18 949 160	18 843 904	-105 256	-0,56	1 095 105	5,81	19 939 009	4,45
Ajustement pour mouvements de personnel	-3 675 277	-3 675 277	-	-	-118 376	3,22	-3 793 653	-0,85
Total Partie I	433 165 000	433 165 000	0	0,00	13 980 730	3,23	447 145 730	99,80
Partie II. Dépenses imprévues								
Dépenses imprévues	875 000	875 000	-	-	-	-	875 000	0,20
Partie III. Fonds de roulement								
Fonds de roulement	-	-	-	-	-	-	-	-
Total (Parties I-III)	434 040 000	434 040 000	0	0,00	13 980 730	3,22	448 020 730	100,00

Autres questions financières et administratives

Barèmes des contributions au budget pour l'exercice 2004

1. A sa 286^e session (mars 2003), le Conseil d'administration a décidé, sur la recommandation des membres gouvernementaux de la Commission du programme, du budget et de l'administration², que l'adoption du barème des contributions pour 2004 serait reportée à la 91^e session de la Conférence internationale du Travail et que, par délégation de pouvoir du Conseil d'administration, ils se réuniraient pendant la Conférence pour préparer un projet de barème des contributions pour 2004, en tenant compte de tout fait nouveau significatif qui pourrait se produire, et le soumettre directement à la Commission des finances des représentants gouvernementaux à la Conférence.
2. Il reviendra à la Commission des finances des représentants gouvernementaux d'examiner le projet de barème des contributions pour 2004 et de faire les propositions appropriées à la Conférence.

² Document GB.286/12/4 – Rapport des membres gouvernementaux de la Commission sur les questions de répartition des contributions, reproduit dans l'annexe 3 au présent rapport.

Traitement des excédents – Amendements au Règlement financier

1. A sa 286^e session (mars 2003), la Commission du programme, du budget et de l'administration a examiné un document³ sur le traitement des excédents et les amendements proposés au Règlement financier. A la suite du débat sur ce document et à la demande de la commission, le paragraphe appelant une décision dans ce document a été modifié et, au cours de la même session, le Conseil d'administration a fait sienne la proposition de la commission et a recommandé à la Conférence d'adopter une résolution libellée comme suit:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Reconnaissant qu'il faut modifier le Règlement financier pour garantir que les excédents seront traités de manière appropriée,

Décide d'apporter les modifications suivantes au Règlement financier:

(Les ajouts sont indiqués en caractères gras; les suppressions entre crochets.)

Article 11

...

9. Le Directeur général virera l'excédent, du type indiqué à l'article 18.3, sur un compte de programmes spéciaux qui sera utilisé, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration, pour financer des activités hautement prioritaires d'une durée limitée pour lesquelles aucun crédit n'est prévu dans le budget adopté par la Conférence et qui n'entraîneront aucune demande de financement supplémentaire ultérieur.

Article 18

1. (Pas de changement.)

2. Tout excédent **résultant d'une sous-utilisation des crédits du budget approuvé ou modifié**, exprimé en francs suisses, calculé en utilisant le taux de change budgétaire applicable durant cet exercice, servira à abaisser les contributions des Membres de l'Organisation, selon la procédure suivante: pour les Membres qui auront payé leur contribution normale dans l'exercice au cours duquel s'est produit l'excédent, leur part de l'excédent sera défalquée de leur contribution fixée pour la deuxième année de l'exercice suivant; pour les autres Membres, leur part de l'excédent ne sera portée à leur crédit qu'au moment où ils auront versé leur contribution pour l'exercice au cours duquel s'est produit l'excédent; une fois ce versement effectué, leur part dudit excédent sera défalquée de leur contribution fixée pour la première année du premier exercice pour lequel un budget sera adopté après ledit versement.

³ Document GB.286/PFA/5(Rev.), reproduit dans l'annexe 4 au présent rapport.

3. Tout excédent résultant uniquement du recouvrement de contributions en sus du niveau du budget tel qu'adopté par la Conférence internationale du Travail ou tel que modifié ultérieurement par le Conseil d'administration, après déduction des remboursements éventuels au Fonds de roulement ou de tout autre emprunt, sera viré au Compte de programmes spéciaux, visé à l'article 11.9.

Propositions de dons de terrain des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie

1. A sa 286^e session (mars 2003), la Commission du programme, du budget et de l'administration a examiné un document⁴ concernant les propositions de dons de terrain des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie.
2. Il est proposé dans ce document que le Conseil d'administration invite la Conférence, en juin 2003, à autoriser l'acceptation des dons de terrain proposés, étant entendu que le Bureau préparera des plans et une estimation des dépenses afin de les soumettre au Sous-comité du bâtiment à sa session de novembre 2003, et que le Conseil d'administration ne décidera ensuite d'accepter les dons que s'il le juge approprié.
3. A sa 286^e session (mars 2003), le Conseil d'administration a approuvé la proposition de la commission et a recommandé à la Conférence d'adopter une résolution libellée comme suit:

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Autorise le Conseil d'administration, en vertu du paragraphe 1 de l'article 12 du Règlement financier, à accepter, s'il le juge approprié après avoir examiné de façon approfondie chaque proposition, les terrains généreusement offerts par les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie, pour la construction de locaux destinés à abriter les bureaux de l'OIT à Santiago et à Dar es-Salaam respectivement.

⁴ Document GB.286/PFA/11/2, reproduit dans l'annexe 5 au présent rapport.

Composition du Tribunal administratif de l'OIT

- 1.** A sa 286^e session (mars 2003), le Conseil d'administration a autorisé son bureau à soumettre, en son nom, une proposition directement à la Conférence à sa 91^e session (juin 2003) concernant la composition du Tribunal administratif de l'OIT.
- 2.** Il reviendra à la Commission des finances des représentants gouvernementaux d'examiner la proposition soumise par le Conseil d'administration et de faire les propositions appropriées à la Conférence.

Annexe 1

**Troisième rapport de la Commission du programme,
du budget et de l'administration au Conseil d'administration
à sa 286^e session (mars 2003) (GB.286/12/3)**



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission du programme,
du budget et de l'administration****Troisième rapport: Propositions de programme
et de budget pour 2004-05*****Table des matières***

	<i>Page</i>
Propositions de programme et de budget pour 2004-05 (Neuvième question à l'ordre du jour)	1
Discussion générale des propositions de programme et de budget.....	1
Discussion détaillée	11
Objectif stratégique n° 1.....	11
Objectif stratégique n° 2.....	16
Objectif stratégique n° 3.....	20
Objectif stratégique n° 4	23
Objectifs d'action communs	29
Gouvernance, appui et management	34
Projet de résolution	37
Résumé de la discussion	41

Annexes

I. Introduction du Directeur général à la discussion des Propositions de programme et de budget pour 2004-05 et du Rapport sur l'exécution du programme en 2002	44
II. Réponse du Directeur général à la discussion de la Commission du programme, du budget et de l'administration sur les Propositions de programme et de budget pour 2004-05	48

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 11, 12, 13 14, 17 et 20 mars 2003, sous la présidence de Lord Brett, Président du Conseil d'administration. M. Blondel (porte-parole travailleur) était rapporteur.

Propositions de programme et de budget pour 2004-05 (Neuvième question à l'ordre du jour)

2. La commission était saisie des Propositions de programme et de budget du Directeur général pour 2004-05. Ce document¹ contient un message du Directeur général, une introduction, une proposition de budget stratégique pour 2004-05, des informations détaillées sur les objectifs stratégiques et les objectifs d'action communs, des informations détaillées sur la gouvernance, l'appui et le management, une proposition du budget des dépenses et des recettes pour 2004-05 et des annexes documentaires.
3. Le Directeur général a ouvert les débats par une présentation de ses propositions de programme et de budget. Cette déclaration figure à l'annexe 1.
4. Après une suspension de séance, la commission a entamé ses débats sur les propositions de programme et de budget. Elle a décidé de suivre la structure proposée dans le document GB.286/PFA/9/D.1, tout en traitant séparément chaque objectif stratégique.

Discussion générale des propositions de programme et de budget

5. M. Botha, s'exprimant au nom des membres employeurs, s'est déclaré résolument favorable à un budget à croissance réelle zéro, et a instamment demandé aux Etats Membres de faire de même.
6. Il a fait observer que le document a été distribué très tard: il aurait dû être disponible deux mois au moins avant la session. Compte tenu de sa dimension, il est difficile, voire impossible dans certains pays, de télécharger la version électronique et, même lorsque le téléchargement est possible, les pages d'introduction manquent et certaines autres sont illisibles. La distribution tardive a empêché de nombreux membres du groupe des employeurs de faire une contribution documentée. Les employeurs estiment aussi que le processus de consultation, y compris locale, a été insuffisant. Le groupe des employeurs a peu participé au résultat final, notamment pour ce qui est du ton du document. L'orateur a proposé de revenir à la pratique qui consiste à tenir des consultations formelles à la Commission du programme, du budget et de l'administration au cours du mois de novembre précédant la production du document, consultations suivies de discussions plus informelles.
7. Les employeurs s'inquiètent de la réduction du budget du Secteur de l'emploi. Elle s'explique peut-être par le transfert d'une partie du personnel du Secteur de l'emploi vers les régions mais il reste à savoir comment le management et la cohésion seront assurés pour chacun des objectifs stratégiques. L'orateur s'est dit par ailleurs préoccupé de voir à quel point les travaux fondamentaux du Bureau dépendent désormais des financements extrabudgétaires, lesquels augmentent par rapport au budget ordinaire. Ces fonds sont

¹ Document GB.286/PFA/9.

destinés à répondre aux besoins des donateurs et pas nécessairement aux besoins des mandants. Or les objectifs de l'OIT ne doivent pas être assujettis à ceux de la communauté internationale.

8. Les employeurs souhaiteraient une approche plus équilibrée de la mondialisation. Ils préféreraient que l'OIT ne tente pas de jouer un rôle dans des accords-cadres mondiaux. Etablir des normes internationales du travail est une chose, promouvoir leur utilisation dans ce type d'accords en est une autre. L'OIT ne devrait pas promouvoir des normes à l'usage des Etats Membres dans les entreprises. Les gouvernements appliquent des règles dans leurs pays et les entreprises doivent respecter ces règles. Les employeurs prennent note du développement d'outils de gestion mais ils ont peu d'informations à ce sujet et estiment qu'il faut faire preuve d'une grande prudence.
9. M. Botha s'est inquiété de constater qu'un important volume de ressources est réservé aux activités encore hypothétiques qui seront issues des travaux de la Commission mondiale et il s'est demandé s'il n'y avait pas mieux à faire de ces ressources. Le budget des quatre objectifs stratégiques, qui sont au cœur même des travaux de l'OIT, a diminué, alors que des augmentations budgétaires sont prévues pour le Département de l'intégration des politiques et le Département de la communication. Dans le contexte d'une croissance zéro, les employeurs ne souhaitent pas que les travaux fondamentaux de l'OIT soient amputés.
10. M. Botha a indiqué que l'emploi, notamment l'emploi des jeunes, est la première priorité des employeurs. Leurs autres priorités sont la modernisation des normes internationales du travail, le renforcement des partenaires sociaux et des activités sectorielles, le Pacte mondial, la Déclaration de l'OIT, l'IPEC, la sécurité sociale et le VIH/SIDA.
11. M. Botha a demandé des précisions au sujet des fonds extrabudgétaires dans le budget alloué aux régions.
12. M. Botha a pleinement appuyé la proposition de réduire le nombre et la longueur des documents du Conseil d'administration, et il s'est félicité des idées novatrices visant à améliorer l'efficacité du Conseil d'administration. Il a souhaité par ailleurs que la commission soit mieux informée des activités nationales, auxquelles doivent participer les mandants des pays concernés.
13. En ce qui concerne les priorités des régions, les employeurs s'étonnent de constater que le budget ne traite pas l'emploi comme la priorité absolue en Afrique. Ils appuient le programme «Des emplois pour l'Afrique». A propos des Amériques, ils appuient la pleine participation des partenaires sociaux aux négociations régionales et l'élargissement du champ des discussions régionales tripartites. A travers ACT/EMP, le BIT doit s'efforcer de promouvoir l'emploi productif dans la région. Dans les Etats arabes, l'Organisation doit renforcer la capacité des partenaires sociaux, notamment leur capacité de participer aux consultations sur les politiques. Elle devrait aussi centrer ses efforts sur les petites et moyennes entreprises, compte tenu du niveau élevé du chômage parmi les jeunes dans la région. Il faut aussi renforcer les capacités des partenaires sociaux en Asie. En Europe, la priorité doit être accordée à la création d'emplois, au pacte de stabilité et à la sécurité sociale, notamment la réforme des retraites. Dans plusieurs pays, il existe des problèmes de liberté d'association, et le Bureau doit œuvrer à la défense des principes fondamentaux et collaborer avec les mandants nationaux.
14. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a souligné que les Propositions de programme et de budget du Directeur général pour 2004-05 visent à mettre en pratique le principe du travail décent que les travailleurs jugent essentiel pour une croissance économique durable et un développement social équitable. Malheureusement, du fait du recul constant des ressources depuis vingt-cinq ans, ces propositions ne permettront pas à

l'OIT de répondre aux grands défis auxquels elle est confrontée, ni aux demandes en augmentation dans différents domaines: VIH/SIDA, économie informelle, emploi des jeunes, migrations, tripartisme, dialogue social, respect des normes et droits fondamentaux. Les travailleurs ne veulent plus être victimes d'un budget à croissance zéro. En outre, le niveau des fonds extrabudgétaires montre que ce phénomène n'est pas inéluctable. Selon les estimations pour 2004-05, les ressources extrabudgétaires devraient représenter plus de la moitié du budget ordinaire. On ne peut certes que se féliciter de l'arrivée de fonds supplémentaires mais il faut insister pour que les donateurs respectent les priorités et orientations de l'Organisation telles que définies par le Conseil d'administration et la Conférence.

15. Les propositions de programme et de budget du Directeur général sont caractérisées par un transfert de ressources vers le terrain; les travailleurs s'en félicitent mais estiment que ce mouvement de décentralisation doit être renforcé et qu'il y a encore matière à amélioration compte tenu du fait que 30 pour cent seulement des ressources vont à des programmes de terrain. Le Directeur général a articulé ses propositions autour de quatre grands thèmes qui sont la gouvernance mondiale et la justice sociale, les réponses à la mondialisation, le travail décent pour éliminer la pauvreté, et les lieux de travail productifs; il ne faudrait pas que ces questions se substituent aux quatre objectifs stratégiques qui sont les piliers du travail décent. Les travailleurs insistent pour que l'OIT tire parti de son avantage comparatif dans le système des Nations Unies et qu'elle fixe ses objectifs dans le contexte du monde du travail. On ne peut que se réjouir que la promotion du travail décent contribue à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation des Objectifs de développement du Millénaire, mais les priorités de l'OIT doivent avant tout tenir compte des besoins des mandants. Les travailleurs ont mis beaucoup d'espoirs dans la création de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation mais s'inquiètent du faible niveau des crédits affectés au suivi de ses recommandations. Les normes fondamentales du travail et les principes et droits fondamentaux au travail sont certes mis en avant mais les autres normes ne bénéficient pas de l'importance qu'elles méritent. Il serait intéressant de connaître la suite qu'il est prévu de donner aux recommandations du Groupe de travail sur la politique de révision des normes. Les programmes intersectoriels sont une innovation importante; ils devraient déboucher sur une meilleure collaboration et synergie entre les secteurs et unités du Bureau alors que les initiatives d'intégration des politiques n'ont pas donné de résultats spectaculaires jusqu'à présent. Les démarches croisées et l'examen de toutes les interactions devraient devenir systématiques au sein du Bureau. Les sites Web de l'OIT, qui manquent totalement de cohérence, devraient être entièrement revus; il faudrait organiser au sein du Conseil d'administration un débat sur la politique de communication car les crédits importants affectés à la communication ces dernières années n'ont pas eu l'impact espéré. Enfin, les efforts doivent être renforcés dans des domaines comme le tripartisme, la ratification et la mise en œuvre des normes, le dialogue social, la formation des jeunes et la liberté syndicale qui constitue pour les travailleurs une véritable nécessité démocratique et un facteur d'enrichissement national.
16. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a réaffirmé que son pays est favorable à une croissance nominale zéro du budget de l'OIT pour 2004-05. A cette fin, il a formulé plusieurs propositions. Premièrement, il a suggéré d'absorber de petites augmentations de coûts prévues dans le budget. Deuxièmement, il a proposé de légèrement réduire la demande de ressources supplémentaires pour l'administration et les services d'appui et, surtout, pour la gestion des ressources humaines. La croissance en termes réels des crédits demandés pour cette dernière rubrique est prématurée car on n'a pas encore procédé à une analyse des coûts et avantages de la stratégie de gestion des ressources humaines, qui n'a jamais été acceptée par la commission par consensus. Troisièmement, l'orateur a proposé d'examiner les économies qui pourraient être faites sur différents postes de dépense, notamment les voyages et la documentation. Quatrièmement, il a suggéré de relever l'ajustement pour mouvements de personnel qui, à son avis, devrait

suivre l'évolution des dépenses de personnel, Il a approuvé l'augmentation proposée des ressources pour les quatre objectifs stratégiques ainsi que pour les régions. Il a noté que les dépenses de management et d'appui demeurent inchangées en termes réels, ce qui donne à penser que des économies restent possibles, ce qui permettrait de redistribuer des ressources supplémentaires aux régions. En particulier, il a jugé nécessaire une amélioration qualitative des activités du BIT dans la sous-région de la Communauté des Etats indépendants.

- 17.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom des PIEM, a appuyé l'objectif central des propositions, à savoir la mise en œuvre d'un agenda du travail décent cohérent. Les PIEM se félicitent de la poursuite du développement par le Bureau des méthodes de budgétisation stratégique et de l'effort accompli pour axer la gestion sur les résultats. L'oratrice a appuyé le transfert de ressources, du siège vers les régions, et elle a redemandé au Bureau de présenter un plan cohérent concernant les espaces de bureaux à la prochaine session du Conseil d'administration. Les PIEM espèrent que le Bureau continuera d'accorder la priorité aux programmes des secteurs qui démontrent la valeur ajoutée de l'assistance du BIT. Ils se félicitent que le Directeur se propose d'identifier les domaines où une compression des coûts serait possible. Le projet de réduction du nombre et de la longueur des documents du Conseil d'administration est particulièrement bienvenu. La production d'un nombre moins élevé de documents d'excellente qualité doit être une cible dans le budget. Par ailleurs, des économies seraient aussi réalisées si les réunions du Conseil d'administration commençaient à l'heure.
- 18.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a dit regretter que le document n'ait pas été distribué plus tôt. Il s'est prononcé en faveur du maintien d'une croissance nominale zéro et, en général, il s'est félicité de la réduction des services d'appui mais a mis en garde contre tout excès dans ce sens. Des coûts relatifs à la Commission mondiale figurent en trois endroits différents. L'orateur s'est par ailleurs étonné de l'importante augmentation des coûts de voyage, notamment pour la Conférence.
- 19.** Le représentant du gouvernement de la Norvège a appuyé le niveau général des propositions de budget. Il aurait préféré un document plus court, contenant peut-être un résumé qui l'aurait rendu plus accessible, mais il a reconnu qu'il donne un bien meilleur aperçu de l'ensemble des ressources. L'accroissement des ressources destinées aux régions et la réduction des services d'appui devraient se poursuivre. L'orateur a demandé une explication sur l'impact du taux de change entre le dollar et le franc suisse sur le budget des dépenses approuvé. La lutte contre le travail des enfants est bien sûr une priorité absolue, mais il est difficile de voir quelle proportion du budget ordinaire il est prévu d'y consacrer. Quelque 88 millions de dollars provenant de sources extrabudgétaires vont aux programmes concernant le travail des enfants, lesquels dépendent donc très fortement des contributions volontaires. Que se passerait-il si ces contributions venaient à diminuer? L'égalité entre les sexes est une des priorités du gouvernement norvégien, qui est déçu de constater que le budget propose une réduction des ressources dans ce domaine.
- 20.** La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a souligné que la coopération technique est très importante pour l'Afrique et pour sa lutte contre la pauvreté. Elle s'est félicitée du transfert de ressources vers les régions ainsi que de l'augmentation des ressources allouées au Centre de Turin et aux ressources humaines. Concernant la proposition de réduire la longueur des documents du Conseil d'administration, l'oratrice a souhaité que cette réduction aille de pair avec l'amélioration de la qualité des documents et une distribution plus précoce. Elle s'est inquiétée de la dépendance des programmes prioritaires à l'égard des ressources extrabudgétaires. L'expérience a montré que les préférences et les cibles des donateurs changent avec le temps. L'oratrice s'est félicitée que le Directeur général prévoie de remédier à ce déséquilibre. Il y a encore beaucoup à faire en Afrique pour mettre en œuvre

l'Agenda du travail décent afin de lutter contre la pauvreté. L'oratrice a instamment demandé au Bureau de renforcer ses stratégies de mobilisation des ressources afin d'obtenir des fonds des donateurs pour tous les objectifs stratégiques dans toutes les régions.

21. Le représentant du gouvernement de l'Argentine, s'exprimant au nom du groupe des pays d'Amérique latine et des Caraïbes, s'est félicité du contenu du budget en ce qui concerne le travail décent mais a regretté que, parmi les objectifs intersectoriels, il n'ait pas accordé une attention suffisante au développement économique. Il s'est félicité de l'augmentation des ressources destinées aux régions, soit 4,6 pour cent dans le cas des Amériques. Il y a un certain manque de cohérence entre les affectations du budget ordinaire et celles des contributions extrabudgétaires. Il faudrait y remédier.
22. Le représentant du gouvernement de la République de Corée, s'exprimant au nom des pays d'Asie et du Pacifique, s'est félicité des efforts du Directeur général pour mettre en œuvre l'Agenda du travail décent. Le document montre clairement comment l'excédent de 2000-01 sera utilisé, mais il serait utile d'avoir aussi des informations sur l'utilisation de l'excédent de 1998-99. L'orateur s'est félicité de l'augmentation des ressources destinées aux régions mais il a demandé au Bureau de réexaminer les budgets des bureaux régionaux, notamment ceux de Bangkok et de Beyrouth. L'infrastructure et les activités principales de ces deux bureaux doivent être renouvelées et renforcées. Au siège, on pourrait faire davantage pour réaliser des économies grâce à une plus grande efficacité. On pourrait raccourcir les réunions du Conseil d'administration et faire des économies par une reclassification des postes et une révision active de la structure du personnel. L'orateur a instamment demandé au Bureau d'accorder une priorité absolue aux programmes liés à l'emploi car ils sont essentiels pour mettre en œuvre l'Agenda du travail décent. Enfin, l'orateur s'est félicité de l'importance accordée dans le document à la reconstruction après la crise dans la région de l'Asie et du Pacifique et dans les Etats arabes, et il a souhaité qu'elle commence dans un proche avenir.
23. Le représentant du gouvernement de la Belgique, s'exprimant aussi au nom des Pays-Bas, a remercié le Directeur général et le Bureau pour la qualité et la clarté du document. Il aurait cependant été souhaitable qu'il contienne une description précise des projets envisagés pour compléter la liste des objectifs opérationnels. L'orateur s'est associé à la déclaration faite par le Royaume-Uni au nom des PIEM. La Belgique est favorable à une croissance du budget en termes réels, car l'OIT a de formidables défis à relever et son expertise est de plus en plus sollicitée. Or il y a disproportion entre son mandat et les moyens dont elle dispose. Les quatre objectifs stratégiques, qui embrassent des thèmes aussi fondamentaux que le travail des enfants, la lutte contre le chômage, la santé et la sécurité des travailleurs et le dialogue social, méritent que l'on prévoie les moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Or le budget ordinaire ne suffit plus, et des ressources extrabudgétaires sont dès lors nécessaires. Il faut cependant veiller à conserver un équilibre entre ces diverses sources de financement et veiller à ce que leur provenance ne mette pas en cause l'indépendance nécessaire de l'Organisation. Par ailleurs, la Belgique, qui a toujours apporté un soutien sans faille à l'activité normative, s'inquiète de constater la diminution des ressources affectées à cet objectif stratégique et insiste pour que les activités normatives et de contrôle continuent de bénéficier d'un financement adéquat. Sous réserve de ces deux observations, elle est en mesure d'appuyer les Propositions de programme et de budget pour 2004-05.
24. Le représentant du gouvernement du Japon s'est félicité du document dont la commission est saisie. Il est présenté comme une proposition de budget intégré; il prévoit des coupes radicales dans les coûts de gestion au siège et il destine davantage de ressources aux activités régionales. Cela dit, le Japon est favorable à une croissance nominale zéro. Sans doute une certaine augmentation des dépenses de personnel et des frais généraux est-elle

inévitables, mais il est possible de réduire encore les coûts. Les propositions de budget prévoient l'affectation de l'excédent à des dépenses d'investissement telles que la formation des travailleurs ou la fourniture de matériel informatique. La préoccupation du Directeur général devant la réduction des dépenses d'investissement dans les précédents budgets à croissance nominale zéro n'a plus lieu d'être. L'orateur a demandé des précisions sur les effets concrets des économies de coûts dans les propositions de budget. Celles-ci font état du départ à la retraite de hauts fonctionnaires dans les prochaines années. Cela devrait être l'occasion de réviser la structure des postes par grade. Les fonctionnaires aux grades P5 et au-dessus sont trop nombreux. Le Bureau devrait réduire le nombre de ces postes et accroître celui des P4 et au-dessous, ainsi que transférer des postes, du siège vers le terrain. Cette révision de la structure des postes entraînerait une réduction du total des dépenses de personnel et une simplification de l'Organisation. Il est essentiel, pour établir un budget stratégique plus efficace, de le lier à une stratégie de gestion des ressources humaines. L'orateur a demandé que l'on réponde à sa proposition. Le budget augmente de 4,3 pour cent du fait de l'utilisation de l'excédent. L'orateur a souligné que la situation financière du Japon est très mauvaise et que de nombreux pays connaissent vraisemblablement une situation similaire. Vu que les Etats Membres sont obligés de régler leurs contributions en dépit de leurs difficultés financières, les Propositions de programme et de budget pour 2004-05 devraient être revues afin de réaliser davantage d'économies.

25. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande, s'exprimant au nom des gouvernements de la Nouvelle-Zélande et de l'Australie, a demandé des explications sur les gains d'efficacité par rapport aux simples réductions de coûts. En l'absence de telles explications, les deux gouvernements ne seront pas en mesure d'appuyer une augmentation du budget. L'oratrice a cité deux domaines où l'on pourrait réaliser des économies. Premièrement, en appuyant l'augmentation permanente des capacités régionales car elle a estimé que l'infrastructure, les procédures et les contrôles des bureaux régionaux et sous-régionaux doivent être solides. Mais l'activité de ces bureaux doit être axée d'une manière adéquate sur les besoins des Etats récipiendaires et les ressources supplémentaires ne produiront aucun résultat si le système, les procédures et les structures ne sont pas efficaces. Deuxièmement, l'oratrice a noté que les dépenses en personnel représentent 70 pour cent du budget. Il est donc essentiel que la classification et la rémunération soient fondées sur la performance en vue d'un rendement optimal. Les deux gouvernements estiment par ailleurs qu'il faut réorienter l'investissement vers des programmes tels que le Programme de début de carrière des jeunes professionnels, si important pour assurer l'avenir de l'OIT. L'emploi est le fondement de l'Agenda du travail décent, et il faut lui accorder davantage d'attention et de ressources. Les deux gouvernements sont très préoccupés par les réductions proposées dans le Secteur de l'emploi et ils ne sauraient les appuyer sans autres informations davantage. L'oratrice a demandé pourquoi le pourcentage de réduction est si élevé et si cela ne risque pas de compromettre les résultats ou les progrès. Enfin, elle a réaffirmé l'importance de l'évaluation et son soutien à une approche stratégique tant pour le budget ordinaire que pour l'utilisation des fonds extrabudgétaires.
26. La représentante du gouvernement des Etats-Unis s'est tout d'abord prononcée en faveur d'un retour aux consultations préliminaires pour la préparation du programme et budget. Il semble qu'il y ait un glissement dans la manière dont le document conçoit le rôle de l'OIT dans la lutte contre la pauvreté, en réaction à divers conférences et sommets des Nations Unies. Il faut prendre garde à ne pas suggérer que le mandat de l'OIT est issu d'autre chose que sa Constitution et la Déclaration de Philadelphie. L'oratrice s'est réjouie que le Bureau ait conservé la pratique adoptée lors du biennium précédent, qui consiste à indiquer le financement extrabudgétaire de la coopération technique parallèlement aux fonds du budget ordinaire, pour donner une image aussi complète que possible des dépenses prévues, de la répartition de l'excédent de 2000-01, et des propositions extrabudgétaires supplémentaires pour lesquelles un financement est souhaitable mais pas encore

disponible. La délégation des Etats-Unis appuie l'augmentation des ressources proposée pour les objectifs stratégiques et une augmentation permettant de renforcer la capacité technique dans les régions afin d'améliorer les services aux mandants. L'oratrice a demandé des informations sur la manière dont l'augmentation proposée de 6,8 millions de dollars sera utilisée afin de renforcer les capacités sur le terrain et elle a demandé si l'élaboration des programmes par pays différerait de la pratique passée et, dans l'affirmative, de quelle manière. Elle a également demandé des éclaircissements concernant les rôles respectifs des divers bureaux extérieurs, ainsi que les relations qu'ils entretiennent entre eux et avec le siège, et des informations sur la manière dont les équipes multidisciplinaires s'inscrivent dans la structure extérieure telle qu'elle est présentée dans ce programme et budget. Elle a noté certaines divergences en ce qui concerne le rôle du bureau régional de Bangkok. En général, elle s'est réjouie de constater que l'OIT a fait des choix difficiles en modifiant les priorités et en redistribuant les ressources afin d'absorber les augmentations de coûts. Elle a appuyé avec force l'intention d'accroître l'efficacité en identifiant des possibilités de réduire les coûts tout en améliorant la qualité des services. A ce sujet, elle s'est dite pleinement favorable à la réduction de 25 pour cent du nombre et de la longueur des documents préparés pour le Conseil d'administration, et elle a souhaité que cette cible figure dans le budget. Le Conseil d'administration doit aussi faire meilleur usage du temps dont il dispose et il faut raccourcir les réunions des autres commissions. Enfin, en ce qui concerne le niveau général du budget, les Etats-Unis continuent à appuyer avec force la discipline budgétaire, la responsabilisation, l'efficacité et l'établissement de priorités dans les ressources financières des organisations internationales. Ils ne sont pas favorables à la proposition d'augmenter le budget ordinaire de 3,2 pour cent pour pourvoir aux augmentations de salaires et autres coûts d'inflation. Ces augmentations devraient être absorbées sans dépassement des ressources du budget ordinaire actuel. Par conséquent, les Etats-Unis se prononcent en faveur d'un budget à croissance nominale zéro de 434 millions de dollars.

27. La représentante du gouvernement de la Chine a appuyé la position de la République de Corée. La Chine souscrit elle aussi au principe de la croissance réelle zéro, préconisé par les mandants. Pour maîtriser ses coûts, l'OIT pourrait réduire le nombre des réunions et la quantité des documents. Pour ce qui est des priorités régionales, la Chine est d'accord avec les points de vue exprimés aux paragraphes 40 et 43. Le programme et budget a trouvé un point de départ stratégique pour répondre aux défis posés par la mondialisation. Enfin, le travail décent est un objectif d'une importance déterminante pour la réduction de la pauvreté et l'amélioration de l'efficacité.
28. Le représentant du gouvernement de l'Indonésie s'est félicité que l'accent soit mis sur les besoins régionaux. Il a jugé que les bureaux de l'OIT dans les régions, les sous-régions et les pays devraient avoir plus d'autonomie dans la gestion de leur budget propre, ceci pour mieux réagir aux attentes de la région ou du pays concerné, notamment dans les domaines de la création d'emplois et du travail décent.
29. Le représentant du gouvernement de l'Inde a déclaré que le budget n'est pas simplement un cadre mais un outil pour la croissance. Il s'est réjoui de constater que les ressources prévues pour les quatre objectifs stratégiques sont en hausse. Il a relevé que l'augmentation proposée des ressources extrabudgétaires concernant les normes et les principes et droits fondamentaux au travail est relativement élevée, avec 43,6 pour cent du total de ces ressources. Les activités relevant de ce domaine, particulièrement important et délicat, devraient, dans la mesure du possible, toujours être financées par le budget ordinaire. L'OIT devrait continuer de faire valoir que la Déclaration et son suivi ne sauraient être utilisés à des fins protectionnistes et elle devrait collaborer avec les gouvernements pour que tout obstacle éventuel à sa mise en œuvre puisse être levé. L'intervenant a déclaré pleinement approuver l'importance accordée à l'emploi. L'OIT ne peut à elle seule régler tous les problèmes que pose la création d'emplois, d'où la nécessité d'une meilleure

coopération entre les nations et les organismes multilatéraux, qu'ils appartiennent au système des Nations Unies ou à celui de Bretton Woods. Toute proposition ayant trait au renforcement des connaissances, des qualifications et de l'employabilité est toujours bienvenue. Dans beaucoup de pays, le secteur informel fait partie intégrante de l'économie urbaine, et son potentiel en termes de création d'emplois est considérable. Il serait donc souhaitable de déployer des efforts plus conséquents en direction de cette force de travail largement méconnue, de manière à instaurer là aussi de meilleures conditions de travail. Dans le monde entier, les PME ont un fort potentiel de création d'emplois productifs, et elles le démontrent tous les jours.

- 30.** Le représentant du gouvernement du Canada a jugé positif de faire figurer dans un seul et même document toutes les sources de financement et de relier toutes les dépenses aux objectifs prioritaires globaux. Cependant, il a regretté l'absence de résultats clairement mesurables qui permettraient d'avoir une indication claire et précise des coûts à assumer pour leur réalisation. De l'avis du Canada, toute activité inscrite au programme devrait s'accompagner d'un processus d'examen ou d'évaluation, y compris par des spécialistes indépendants. Dans tous les organismes du système des Nations Unies, le gouvernement canadien a pour constante de chercher à maintenir une croissance nominale zéro. Des ressources exceptionnelles d'un montant considérable seront disponibles par suite de la décision d'autoriser l'utilisation en 2004-05 de 28 millions de dollars provenant de l'excédent 2001 et de l'augmentation prévue (environ 11 millions de dollars) des ressources extrabudgétaires. Le résultat est que les ressources financières de l'Organisation augmenteront de quelque 39 millions de dollars, soit un total d'environ 473 millions de dollars. Par ailleurs, le budget ordinaire de base inclut déjà une augmentation de 1,5 pour cent pour couvrir les augmentations de coût approuvées il y a deux ans. Il est possible de faire face aux augmentations de coût grâce à de nouveaux gains d'efficacité en veillant à ce que la réalisation globale des programmes présente un rapport coût-efficacité aussi élevé que possible. Un transfert de ressources et de responsabilités, du siège vers les régions, offre sur ce plan des opportunités nouvelles. Vu que quelque 70 pour cent du budget ordinaire sont consacrés aux dépenses de personnel, il est clair que c'est dans ce domaine qu'il importe de veiller à ce que ce rapport coût-efficacité soit le plus élevé possible et de parvenir ainsi non seulement à la plus grande efficacité possible mais aussi à des économies en termes de coûts.
- 31.** Le représentant du gouvernement du Kenya s'est réjoui de constater que les propositions sont axées sur la mise en œuvre de l'Agenda du travail décent, à travers une augmentation budgétaire de 2 millions de dollars. Il s'est également réjoui de constater que les ressources allouées aux régions sont en hausse. Le Bureau doit continuer de fournir des services consultatifs aux Etats Membres qui n'ont pas encore ratifié toutes les conventions fondamentales. La promotion de l'emploi est l'objectif central de l'OIT et l'Agenda global pour l'emploi doit continuer de faire partie intégrante de l'Agenda du travail décent. Il faut continuer à faire ressortir que le travail décent est un facteur productif. Au cours de l'exercice, la priorité devra être accordée à l'emploi des jeunes, aux politiques de formation et au développement de la petite entreprise, et une bonne part de l'excédent devrait être consacrée à l'action déployée dans les régions en faveur de la formation à l'emploi, des petites entreprises et de la réduction de la pauvreté. Le BIT devrait également redoubler d'efforts pour aider les Etats Membres à mettre en œuvre l'Agenda global pour l'emploi par des démarches nouvelles, plaçant l'emploi au centre de la politique économique et sociale. L'orateur s'est félicité que l'excédent serve à renforcer la capacité des mandants d'aborder les questions de sécurité sociale, d'améliorer les conditions de travail, la sécurité et la santé au travail dans certains secteurs, et de faire face aux défis que représente le VIH/SIDA dans le monde du travail. Le Kenya se réjouit de constater que cette dernière question est prise en considération dans tous les grands programmes de l'OIT, ce qui permet d'en aborder les conséquences sociales et professionnelles selon une approche intégrée. Il faut aider davantage l'Afrique à mettre en place le Nouveau

partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Quant au programme intitulé «Des emplois pour l'Afrique», il conviendrait d'y consacrer, pour le mettre en œuvre de manière satisfaisante, des ressources ordinaires d'un montant suffisant.

32. Le représentant du gouvernement de l'Arabie saoudite a exprimé le souhait que les contributions soient versées dans les délais impartis. Il s'est déclaré favorable aux propositions concernant l'appui aux bureaux régionaux. A la dernière session, la délégation saoudite a demandé qu'un plus grand nombre de documents, notamment du Conseil d'administration et de la Conférence, soient traduits en arabe, compte tenu du nombre de participants appartenant à des pays arabophones, pays qui sont au nombre de 14. Cette requête, qui a été appuyée par les membres travailleurs, est renouvelée par le représentant du gouvernement saoudien, qui demande que cela soit pris en considération lors de l'établissement du budget.
33. Le représentant du gouvernement de l'Italie s'est félicité du transfert de ressources aux régions. Le Conseil d'administration devrait être saisi, à sa prochaine session, d'un plan qui garantisse que ces transferts soient suivis d'effets positifs, grâce à une amélioration de la capacité de l'Organisation d'atteindre ses objectifs stratégiques. Comme la Norvège, le gouvernement italien regrette de constater que l'attention accordée à la question de l'égalité entre hommes et femmes semble fléchir. Sur un autre plan, l'augmentation, fût-elle modeste, des crédits alloués au Centre de Turin est le signe d'une plus grande intégration des activités de ce centre dans la stratégie du BIT. L'Italie reste attachée au maintien d'un budget à croissance réelle zéro, considérant qu'une croissance nominale zéro aurait pour effet de réduire considérablement les ressources dont l'Organisation dispose, face à des demandes qui vont toujours croissant. Cela dit, du point de vue de l'Italie, il est toujours possible d'améliorer l'efficacité de la gestion de l'Organisation et, dans ce sens, le Bureau est incité à étudier toutes les possibilités de réduire les frais administratifs.
34. Une représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est félicitée de l'importance accordée aux résultats dans beaucoup d'indicateurs ainsi que de l'importance accordée à la contribution de l'OIT au processus des DSRP. Se référant au paragraphe 109 où il est dit: «si l'on pouvait trouver des donateurs,», l'oratrice a demandé des précisions. Elle s'est déclarée préoccupée, d'une manière générale, par le déséquilibre entre financement par le budget ordinaire et financement par des ressources extrabudgétaires en ce qui concerne certaines activités et certains objectifs stratégiques. A son avis, il serait peut-être judicieux de réduire les crédits du budget ordinaire alloués aux domaines qui réussissent le mieux à capter des ressources extrabudgétaires et de réaffecter ailleurs ces crédits. Parallèlement, on pourrait s'interroger sur les raisons pour lesquelles certains secteurs attirent moins de ressources extrabudgétaires et sur les moyens de remédier à ce phénomène. L'oratrice a réaffirmé son appui à un transfert de ressources aux régions, tout en demandant que la répartition des ressources ainsi transférées reflète l'équilibre des priorités stratégiques et du budget. Elle a exprimé plus particulièrement le souhait de voir incorporés dans toutes les équipes techniques des experts de l'emploi, postes devant être pourvus en priorité. De plus, il serait souhaitable que les objectifs stratégiques et les objectifs en matière d'emploi au niveau des régions et des pays présentent un degré d'intégration plus évident. Le plus important, en fin de compte, c'est la réalisation des programmes au niveau des pays, et il est indispensable de voir se mettre en place une structure garantissant une planification adéquate de la coordination à ce niveau. Il faut espérer que les améliorations des systèmes informatiques qui ont été proposés se traduiront par une planification beaucoup plus efficace au niveau des pays et par une meilleure information sur la réalisation. L'oratrice a par ailleurs déclaré que le document et les rapports sur la mise en œuvre ne montrent pas clairement l'impact que les activités entreprises au titre d'un objectif stratégique ont sur les autres et sur l'objectif général, à savoir le travail décent. Certains propos émanant du groupe des employeurs ont une résonance inquiétante, notamment lorsque l'on entend dire

que les normes sont faites «à l'usage des gouvernements» et que l'OIT ne devrait pas promouvoir les normes dans les entreprises. S'il est vrai, en effet, que les gouvernements ont pour rôle au premier chef de veiller à ce que les conventions ratifiées soient incorporées dans le droit national et appliquées dans la pratique, force est de convenir que les normes ont été faites par et pour tous les mandants de l'OIT et que le BIT doit les promouvoir auprès de tous les mandants.

- 35.** Le représentant du gouvernement de l'Argentine, s'exprimant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, a relevé que le budget implique une augmentation des coûts de 3,2 pour cent pour l'exercice biennal. Pour une bonne part, cette augmentation résulte de décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies en matière de salaires, sur quoi le BIT n'a aucunement prise. Les gouvernements d'Amérique latine et des Caraïbes restent partisans d'une croissance nominale zéro des budgets de l'OIT et de toutes les autres organisations du système des Nations Unies. Ils préconisent que les augmentations de coût soient absorbées par une utilisation plus efficace des ressources disponibles. En second lieu, ces pays soulignent que toute augmentation budgétaire a une incidence sur les contributions des pays. Or les pays d'Amérique latine et des Caraïbes connaissent de graves difficultés économiques, et cette situation a une incidence inévitable sur le poids que les contributions représentent pour eux. La question des taux de change vient encore se superposer à ces difficultés. Pour toutes ces raisons, ces pays sont favorables à une croissance nominale zéro.
- 36.** Le représentant du gouvernement du Brésil s'est déclaré sceptique devant les explications données pour justifier une augmentation de 3,2 pour cent du budget pour l'exercice. Le Bureau fait valoir que cette augmentation résulte, à hauteur de 1,3 pour cent, des décisions prises par l'Assemblée générale des Nations Unies et par la CFPI en 2002. Elle englobe l'exercice précédent et, dans une certaine mesure, aurait pu être couverte par une augmentation du budget de ce même exercice. Cependant, le 1,9 pour cent restant correspond à de futures augmentations qui n'ont pas, quant à elles, été expliquées. Les augmentations de coût pourraient être absorbées par une meilleure utilisation des ressources disponibles. Le gouvernement brésilien ne peut se rallier à l'idée d'un budget à croissance réelle zéro, qui impliquerait une augmentation de sa contribution alors qu'il connaît une période de récession.
- 37.** Le représentant du gouvernement du Nigéria approuve dans les grands traits le document relatif au budget et, notamment, le principe de la croissance zéro. Cependant, cette optique conduit à s'interroger sur la capacité de l'OIT de faire face à une intensification des attentes qui s'expriment à son égard dans diverses régions. Il convient de noter que le programme «Des emplois pour l'Afrique» est financé par des ressources extrabudgétaires, ce qui conduit à s'interroger sur sa pérennité. De fait, compte tenu de l'ampleur du problème du VIH/SIDA, on peut se demander quel peut être le bien-fondé, en ce qui concerne l'Afrique, d'un programme d'activités de l'OIT pour un travail décent. L'orateur a demandé en conséquence que le statut de ce programme soit élevé à celui de programme focal.
- 38.** Le représentant du gouvernement du Mexique s'est déclaré favorable à l'idée de réduire d'un quart le nombre et la longueur des documents soumis au Conseil d'administration. Le document de présentation du budget pourrait comporter un tableau présentant les indicateurs de résultats et les cibles proposées pour chaque objectif stratégique. Quant aux ressources budgétaires, il conviendrait d'en prélever une partie sur les objectifs stratégiques n^{os} 1 et 4 pour les réaffecter à l'objectif stratégique n^o 3. De plus, il serait souhaitable de disposer d'un tableau indiquant les montants proposés pour les différentes sources de financement pour chaque objectif. De cette manière, le total des ressources employées pour chaque objectif stratégique apparaîtrait en même temps que sa priorité parmi les activités de l'Organisation. Pour ce qui est de la proposition de croissance réelle

zéro, le Mexique ne peut l'appuyer, eu égard à la situation financière et économique difficile qu'il traverse.

39. Le représentant du gouvernement de la France a félicité le Bureau et le Directeur général des propositions de programme et de budget qui marquent une nouvelle étape dans la mise en œuvre de la budgétisation stratégique. Les enjeux auxquels est confrontée l'OIT sont multiples et touchent à des domaines très divers. Pour relever ces défis, la budgétisation stratégique ne suffit pas. Il faut doter l'OIT des moyens nécessaires. C'est pourquoi le gouvernement de la France souscrit à un budget à croissance réelle zéro. En effet, la croissance nominale zéro ne permettra pas à l'OIT de s'acquitter de sa mission; de plus, cette pratique a des effets négatifs sur le fonctionnement de l'Organisation en favorisant le recours aux contributions extrabudgétaires. D'après les prévisions, celles-ci devraient représenter jusqu'à la moitié du budget ordinaire, remettant ainsi en cause les décisions et les choix pris par les organes directeurs. Ce phénomène dangereux pour l'OIT est commun à l'ensemble du système des Nations Unies. Il est difficile d'enrayer cette dérive, même avec des changements d'affectation qui ne modifieraient en fin de compte rien au déséquilibre entre contributions obligatoires et contributions volontaires. De plus, il n'est pas possible d'économiser indéfiniment sur les services de soutien et l'orateur a insisté sur la nécessité de ne pas faire de nouvelles coupures dans les services de traduction et d'interprétation. Il a en outre demandé au Bureau de présenter au Conseil d'administration un document sur la question des ressources extrabudgétaires afin qu'une stratégie puisse être mise au point avant les consultations pour la préparation du budget 2006-07. Le gouvernement de la France appuie la distinction opérée dans les propositions de programme et de budget entre ressources du budget ordinaire, excédent 2000-01 et ressources extrabudgétaires, mais aurait souhaité des informations sur la répartition de l'excédent entre dépenses du siège et dépenses concernant les pays, et il réitère sa demande que la coopération technique bénéficie en premier lieu aux pays les moins avancés. Enfin, la partie du document relative aux services d'appui manque de précision et les indicateurs concernés auraient dû être affinés.
40. M. Botha, à l'instar du groupe des travailleurs, s'est dit déçu par le budget à croissance réelle zéro et extrêmement préoccupé par le risque que l'OIT ne puisse pas tenir ses engagements. A propos du tripartisme, les employeurs sont préoccupés par la question de la représentation de la société civile. En réponse au porte-parole du Royaume-Uni, il a indiqué que les employeurs sont convaincus de la valeur des conventions, des recommandations et des autres instruments internationaux et qu'ils ne s'opposent pas à ce que des entreprises décident d'en appliquer les principes. Cela étant, les normes ont été conçues pour être appliquées par des gouvernements et non par des entreprises. Les employeurs sont opposés à ce que l'OIT cherche à persuader les entreprises d'appliquer ces instruments, voire à les y contraindre, et prévoit des mesures ou des sanctions en cas d'inobservation.

Discussion détaillée

Objectif stratégique n° 1

41. M. Blondel a dit qu'il a le sentiment que l'OIT considère qu'elle est désormais dépositaire d'un ensemble définitif de normes, et qu'elle n'a plus besoin d'en inventer d'autres. Or le groupe des travailleurs souhaiterait qu'elle ait une vision plus ouverte sur l'avenir, et qu'elle réalise que certaines normes deviendront peut-être obsolètes, et qu'il faudra peut-être en élaborer de nouvelles, car le monde du travail évolue constamment. Il faudrait aussi s'assurer que les normes sont connues de l'ensemble des travailleurs, savoir exactement dans quelles langues elles ont été traduites, et à quelles lacunes d'importance dans ce domaine il convient de remédier. Le Directeur général a rappelé à juste titre au

paragraphe 127 du document que l'avantage incontesté de l'OIT sur les autres institutions internationales est sa fonction normative globale dans le monde du travail. Cette affirmation doit se traduire dans la pratique. Le travail des enfants se taille la part du lion dans les ressources allouées à l'objectif stratégique n° 1, et cet objectif opérationnel reçoit 83 pour cent des ressources extrabudgétaires. On peut s'en féliciter, tout en regrettant que les autres objectifs opérationnels, notamment les normes et l'action normative, ne bénéficient pas d'un volume de ressources comparable. Il est regrettable que la liberté syndicale, la pratique de la négociation collective et le travail forcé ne figurent pas parmi les priorités dans cet objectif stratégique. Or le Comité de la liberté syndicale est saisi d'un nombre croissant de plaintes alléguant des violations de la liberté syndicale. Même s'il faut voir dans ces atteintes au droit syndical le signe de la création de syndicats, puisqu'on ne peut constater de violations que là où ils existent, le nombre croissant de ces violations prouve que la liberté syndicale est souvent remise en cause. Il faudrait donc encourager les gouvernements des pays dont la législation n'est pas conforme aux principes de la liberté syndicale à prendre des mesures pour l'amender. L'orateur a regretté l'absence de mesures concrètes visant à promouvoir la ratification et l'application des conventions autres que les conventions fondamentales. Il a regretté que, pour pouvoir appliquer les décisions qu'il a prises, et assurer «la respiration» des normes, le Groupe de travail sur la politique de révision des normes soit lui-même confronté à un problème de ratification. Un indicateur sur le nombre des gouvernements qui consultent les organisations d'employeurs et de travailleurs dans le cadre du système de contrôle régulier serait utile. En effet, les travailleurs ont constaté avec regret que, même dans les pays qui en principe respectent la liberté syndicale, il n'est pas toujours certain que ces organisations sont consultées. Les cibles indiquées ne sont pas très précises, et elles sont parfois un peu trop modestes, compte tenu de l'importance des principes et droits fondamentaux au travail. Enfin, l'orateur a souhaité que les institutions financières internationales puissent prendre en compte les préoccupations de l'OIT et de ses mandants, et plus particulièrement les préoccupations des travailleurs dans le cadre de développements tels que les DSRP. Actuellement, les politiques préconisées par l'OIT et par le FMI sont diamétralement opposées; ainsi l'OIT conseille aux gouvernements d'investir dans l'éducation, et le FMI leur conseille de réduire leurs dépenses publiques. Souvent, les syndicats ne sont pas consultés. Or les travailleurs souhaitent faire reconnaître leurs préoccupations et encourager la consultation des partenaires sociaux.

42. Compte tenu de la répartition des ressources financières entre le siège et les régions et aussi des mouvements de personnel, du siège vers les bureaux locaux, M. Botha a demandé qui, dans les faits, est responsable et comptable au premier chef de la réalisation des objectifs stratégiques. Il a noté avec préoccupation que les indicateurs et plus encore les cibles sont souvent les mêmes ou, sans explications satisfaisantes, qu'ils fixent des objectifs inférieurs à ceux du passé. L'orateur a demandé que les indicateurs et les cibles traduisent davantage ce que l'OIT fait. A propos des nombreuses propositions d'utilisation des ressources extrabudgétaires, il a demandé si l'utilité de ces propositions a fait l'objet d'une analyse coûts-avantages ou si elles sont fonction des ressources disponibles. L'orateur a estimé que des études de faisabilité auraient dû être consacrées à chacune des propositions et qu'il semble improbable que certaines puissent être appliquées. Il a demandé si les donateurs se sont engagés pour les ressources présentées au tableau 5.
43. Souvent, les employeurs ont souligné la confusion qu'il y a entre les principes et les normes, d'une part, et l'approche fondée sur les droits, d'autre part, laquelle est trop restrictive et entraîne des problèmes. Le document à l'examen témoigne encore de certaines de ces confusions. Les employeurs estiment que le Bureau devrait mettre en œuvre les principes et les droits au travail par d'autres moyens que les normes, que ce soit par des services consultatifs ou par une assistance technique. Parfois, les principes sont plus amples que les conventions. Se référant au paragraphe 131, l'orateur s'est demandé si l'on n'enregistre pas, plutôt qu'une baisse des ressources, un accroissement des demandes

pour des ressources inchangées. A propos de la Banque asiatique de développement, les employeurs ne sont pas favorables à l'idée de subordonner l'attribution de prêts à l'application des normes internationales du travail: il serait alors plus difficile pour les pays en développement de bénéficier de prêts bancaires et cela les obligerait à s'engager à ratifier des conventions qu'ils ne sont ni en mesure ni désireux d'appliquer et de faire respecter. L'OIT ne devrait pas demander que l'aide de banques et l'assistance unilatérale pour le développement dépendent de l'application des normes du travail. Il est indiqué au paragraphe 137 que le Bureau apportera son aide aux mandants tripartites en leur fournissant notamment des informations fiables qui mettent en évidence les effets économiques et sociaux que peut avoir le respect des principes et droits fondamentaux au travail dans différents contextes. L'orateur a souhaité savoir s'il s'agit là d'un programme ou simplement d'une déclaration d'intention. A propos de l'objectif opérationnel 1a, les employeurs demandent que les cibles aillent au-delà d'une simple ratification. La mise en œuvre et l'application sont aussi importantes. La cible correspondant à l'indicateur 1a.3 devrait augmenter de 30 Etats Membres. Se référant au paragraphe 146, l'orateur a estimé qu'il faut plus d'informations sur le programme dans les établissements publics et ceux de l'enseignement supérieur afin de savoir si les mandants participent à l'action. Au sujet du paragraphe 147, l'orateur s'est dit préoccupé par le regroupement de la liberté syndicale, de la négociation collective et de la réduction de la pauvreté. La réduction de la pauvreté est un objectif à l'échelle gouvernementale. L'orateur a déclaré que toute initiative menée avec des entreprises doit être coordonnée avec les organisations nationales d'employeurs et devrait s'inscrire dans le cadre du Pacte mondial. Au sujet de l'objectif opérationnel 1b (Travail des enfants), il s'est dit aussi préoccupé par le fait que l'ancienne formulation, qui plaçait en premier l'élimination des pires formes du travail des enfants, n'a pas été améliorée. L'indicateur 1b.1 porte sur la ratification de la convention n° 138 mais ne fait pas référence à la convention n° 182. Quant à la fourniture de services consultatifs et à la facilitation des partenariats sectoriels et thématiques, tout particulièrement entre le secteur privé et les syndicats et autres organisations combattant le travail des enfants, il s'est dit surpris que les organisations d'employeurs ne soient pas mentionnées. Se référant au paragraphe 154, il a souhaité que l'on évite qu'une sorte de jurisprudence du Comité de la liberté syndicale soit diffusée au moyen d'une base de données. Les employeurs estiment que beaucoup de plaintes devraient être traitées au pénal. A propos du paragraphe 151, l'intervenant a souhaité savoir comment seront établis les liens entre le travail des enfants et le secteur informel dans la région Asie et Pacifique. Se référant à l'objectif opérationnel 1c, il a préféré que l'approche fondée sur les droits ne soit pas restrictive. Au sujet du nouvel indicateur 1c.4, l'orateur a souhaité connaître l'état d'avancement de la première cible, à savoir le nombre de visites par mois des bases de données sur les normes internationales du travail. Au sujet du paragraphe 160, il a demandé qui étaient les partenaires de la société civile. Se référant au suivi de l'application des normes, il a souligné la question de la liberté d'association au Venezuela et a demandé que beaucoup plus d'importance soit accordée à la supervision sur le terrain pour éviter ce type de problèmes. En ce qui concerne les priorités régionales des Amériques, les employeurs estiment qu'elles sont éloignées des problèmes locaux. Les employeurs sont très soucieux à propos de la ratification et de l'application des conventions car il est manifeste que, parfois, des Etats ne sont pas en mesure, pour de nombreuses raisons, de mettre en œuvre les conventions. La question est de savoir s'ils doivent ratifier des conventions qu'ils ne sont pas en mesure d'appliquer. L'orateur a fait observer, à propos du travail des enfants, qu'il ne suffit pas de soustraire des enfants au travail. Il a constaté qu'une approche intégrée est presque absente du rapport. Il s'est dit aussi préoccupé par le fait que, alors que les discussions de la Conférence sur la sécurité et la santé au travail et sur les travailleurs migrants devraient probablement avoir des incidences sur le programme et le budget, il semble qu'elles n'aient pas été prises en compte.

44. La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe africain et se référant à la Déclaration, a fait observer que les allocations budgétaires

présentées au tableau 5 donnent l'impression qu'il n'y a qu'un seul principe fondamental important: l'élimination du travail des enfants. Il faut trouver un équilibre pour garantir la promotion effective de l'ensemble des conventions fondamentales. Il faut s'efforcer de privilégier davantage l'après-ratification que la ratification elle-même. Par ailleurs, il faudrait revoir la présentation des priorités pour l'Afrique, de façon à ne pas laisser croire que les accords régionaux africains prévoient aussi une clause sociale. Il faut apporter des éclaircissements sur les mécanismes de contrôle et sur le suivi de la Déclaration, en particulier sur les activités des programmes focaux en Afrique.

45. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a indiqué que son pays souhaite que les ressources dont l'OIT dispose soient utilisées pour les autres droits fondamentaux et pas seulement aux fins de l'élimination du travail des enfants. Il n'est pas fait mention des spécialistes du travail des enfants qui sont déployés dans les régions. A propos des normes, l'orateur a noté, à la lecture du paragraphe 11 de l'annexe documentaire 1, que les ressources affectées aux normes augmenteront de 0,6 pour cent pour renforcer en particulier les activités dans le domaine de la liberté syndicale. Il a demandé s'il existe des études statistiques sur le nombre de cas dans lesquels la commission d'experts a pu élaborer un rapport un an après avoir été saisie de ces cas.
46. Le représentant du gouvernement du Kenya a déclaré que, pour réaliser l'objectif du travail décent, il faudra veiller à ce que les Etats Membres ratifient puis appliquent les conventions. Il a demandé d'axer les efforts sur la promotion de la ratification et de l'application de l'ensemble des normes internationales du travail, y compris les huit conventions fondamentales. Le Kenya fait bon accueil à l'accroissement des ressources qui visent à renforcer l'élaboration d'approches intégrées aux fins de l'élaboration et de la promotion des normes et à accroître la capacité des Etats Membres de leur donner effet. Le rôle que les diverses équipes techniques en poste en Afrique doivent jouer en vue de l'application des normes n'est pas clairement indiqué.
47. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, se référant au paragraphe 127, a estimé qu'il faut promouvoir, dans toutes les activités internationales, le travail décent, y compris l'ensemble des objectifs stratégiques de l'OIT. Elle a dit partager les préoccupations qui ont été formulées à propos de la répartition des dépenses au titre des normes. Il existe un véritable danger que trois des normes visées par la Déclaration aient de moins en moins d'importance par rapport à la quatrième norme, à savoir celle qui traite du travail des enfants. L'oratrice s'est félicitée que des efforts soient déployés pour obtenir des ressources extrabudgétaires aux fins d'autres normes, qu'elles soient fondamentales ou non. A propos de l'objectif opérationnel 1b.4, elle a estimé qu'il faut faire davantage. Le second élément de cet objectif porte sur l'évaluation de l'impact indirect des initiatives d'autres institutions. Elle a estimé que cette évaluation va trop loin. Il faudrait peut-être dénombrer les personnes qui bénéficient directement des mesures d'autres institutions qui découlent des activités de sensibilisation de l'OIT.
48. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a fermement appuyé les activités essentielles que l'OIT déploie pour promouvoir et traduire dans les faits les principes et droits fondamentaux au travail. Elle s'est dite aussi préoccupée par le fait que la plupart des indicateurs au titre de cet objectif stratégique évaluent en fait l'action des Etats Membres. Elle a suggéré de retenir au moins les indicateurs de l'exercice précédent qui portaient sur les informations et les plaintes soumises respectivement à la commission d'experts et au Comité de la liberté syndicale. Ces indicateurs sont concrets et utiles. Par ailleurs, l'oratrice a jugé intéressante l'idée d'une base de données sur la liberté syndicale (paragr. 154) et a demandé un complément d'information sur ce qui est envisagé.
49. Le représentant du gouvernement du Malawi a estimé que, lorsque des normes sont ratifiées par les Etats Membres, il faut que le Bureau les aide à mettre en œuvre les

conventions et les recommandations, dans le cadre de l'Agenda du travail décent. A cette fin, il faut établir des liens efficaces entre les Etats Membres et les services consultatifs du BIT.

- 50.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, est revenu sur sa remarque préliminaire, selon laquelle le libellé des propositions ne semble accorder aucune place à l'éventuelle élaboration de nouvelles normes. Pour étayer son propos, il a précisé que les propositions pour 2002-03 mentionnaient l'éventualité de «l'établissement de nouvelles normes»; cet objectif opérationnel a été redéfini dans les propositions actuelles et cette mention a été retirée. L'orateur a insisté sur la nécessité d'une «respiration» des normes, c'est-à-dire de l'élaboration de nouvelles normes et de la dénonciation des normes obsolètes. Il a également réaffirmé l'importance de la ratification relative à la modification de la Constitution. Les travailleurs souhaitent une réponse sur ce point.
- 51.** Le représentant du Directeur général (M. Tapiola) a précisé que les modalités d'élaboration des nouvelles normes sont déterminées par le Conseil d'administration et par la Conférence internationale du Travail et que les ressources à cette fin, normalement, ne proviennent pas du secteur qui s'occupe des normes et des principes et droits fondamentaux mais du secteur intéressé. On compte 71 conventions à jour. Les mesures nécessaires à l'avenir seront examinées à la Conférence sur la base d'une approche intégrée qui, cette année, sera appliquée pour la première fois, en l'occurrence, à la sécurité et la santé au travail. La discussion générale portera en particulier sur quatre conventions et six recommandations qui ont été jugées à jour. On examinera aussi le suivi des décisions tendant à réviser des conventions maritimes. Trois conventions ayant trait au secteur de la pêche seront examinées au cours du prochain exercice en vue de l'élaboration d'un instrument d'ensemble pour ce secteur. D'autres propositions sont à l'étude: elles peuvent être examinées dans le document du Conseil d'administration sur les questions à inscrire à l'ordre du jour de la session de 2005 de la Conférence. Un guide sur les normes internationales du travail est en cours d'élaboration: il comprendra des informations sur les résultats des activités du groupe de travail sur la politique de révision des normes, les décisions du Conseil d'administration et un résumé des normes à jour. Est aussi en cours d'élaboration une base de données contenant les profils par pays qui présentera les instruments et les décisions ayant trait à chaque pays. L'amendement de la Constitution aux fins de l'abrogation des conventions dépassées, a été ratifié ou accepté par 75 Etats Membres, y compris six des principaux Etats industrialisés, à savoir la Chine, la France, l'Inde, l'Italie, le Japon et le Royaume-Uni. L'amendement entrera en vigueur lorsque 42 autres Etats Membres l'auront ratifié ou accepté. Le Directeur général a attiré l'attention sur cet amendement dans une lettre qu'il a adressée en août dernier à l'ensemble des Etats Membres qui ne l'ont ni ratifié ni accepté. En réponse à la question de M. Blondel sur l'indicateur 1a.2, l'orateur a indiqué que 90 pays sont concernés par les rapports annuels au titre du suivi de la Déclaration. M. Botha a demandé que la cible de l'indicateur 1a.3 soit portée à 30 Etats Membres. Il faudrait pour cela d'importantes ressources supplémentaires, qu'elles soient ordinaires ou extrabudgétaires, et on ne peut donc pas envisager pour cette cible plus de 20 Etats Membres. Une campagne de promotion d'une vingtaine de conventions importantes a été envisagée mais il serait préférable que la décision émane des discussions de la Commission des questions juridiques et des normes internationales du travail sur les activités promotionnelles. En ce qui concerne les sources extrabudgétaires, l'orateur a indiqué que les montants ne sont pas encore financés. Répondant à M. Botha à propos de l'indicateur 1b.1, le représentant du Directeur général a indiqué que l'on escompte, pour la fin de l'exercice, la ratification universelle de la convention n° 182. Au sujet de l'indicateur 1b.3, le Bureau compte que 40 Etats auront réalisé des progrès dans le cadre des programmes assortis de délais. L'indicateur 1b.1 comporte une cible de ratification de la convention n° 138, dans le cadre de la lutte contre le travail des enfants, tandis que l'indicateur 1b.3 comporte une cible d'application. L'application est une question importante qui doit être traitée. Le Bureau s'est efforcé

d'évaluer les mesures prises par les Etats et les mandants en collaboration avec le BIT. La liberté syndicale et la négociation collective sont mentionnées plusieurs fois, par exemple dans l'encadré de la page 36. Par ailleurs, la négociation collective et le travail forcé sont mentionnés, entre autres, au paragraphe 144. Répondant à la question sur les modalités de la coordination des activités des directeurs exécutifs et des directeurs régionaux, l'orateur a indiqué que le Bureau s'efforce autant que possible de coordonner la planification et l'exécution des activités. Se référant à la notion de «conditionnalité» dont il a été question, le représentant du Directeur général a souligné que l'OIT ne demande pas que des conditions soient imposées pour obtenir des prêts bancaires au développement, et qu'il n'en est pas question dans les activités de coopération du Bureau avec les institutions financières internationales. Répondant à M. Willers sur la question des spécialistes du travail des enfants, l'orateur a indiqué que cinq postes ont été créés pendant l'exercice en cours: deux en Asie, deux en Afrique et un en Amérique latine, mais aucun en Europe centrale et orientale ni en Asie centrale. Si un autre poste devait être créé, la question serait examinée dans le cadre du prochain exercice. La plupart des conventions et des recommandations ont été traduites en allemand, en arabe, en russe et, récemment, en chinois et dans d'autres langues. Se référant au paragraphe 151, l'orateur a estimé que les organisations d'employeurs auraient dû y être mentionnées. De fait, elles le sont dans l'encadré des pages 41 et 42. A propos de la question de savoir qui sont les partenaires de la société civile, il s'agit parfois, en cas d'action normative, de juges, de parlementaires et autres intéressés. Répondant à M. Blondel à propos du VIH/SIDA et des activités de l'IPEC, l'orateur a indiqué que l'on trouve quatre études à ce sujet sur le site Internet. Des programmes par pays sont en place dans la plupart des pays touchés qui se trouvent en Afrique orientale et en Afrique australe. Dans ces pays, les liens entre le VIH/SIDA et le travail des enfants ont été pris en compte et une formation est dispensée à tous les mandants et autres partenaires. Le représentant du gouvernement de la Norvège a demandé si d'autres solutions étaient prévues pour le cas où l'on n'obtiendrait pas de contributions de donateurs pour l'IPEC. M. Tapiola a indiqué que la solution, dans ce cas, serait de poursuivre dans ce sens et de demander des contributions supplémentaires, étant donné que l'insuffisance de fonds ne peut pas être compensée par le budget ordinaire. Enfin, l'orateur a dit qu'il ne peut pas affirmer à M. Willers qu'il n'y a pas de phénomène d'engorgement en ce qui concerne le contrôle de l'application des conventions relatives au travail des enfants. A l'évidence, le nombre de ratifications des conventions n^{os} 182 et 138 s'est traduit par un grand nombre de dossiers à traiter et de rapports à examiner. Le Bureau prend des mesures à l'échelle interne pour veiller à ce que la commission d'experts soit convenablement desservie.

Objectif stratégique n° 2

52. M. Botha a renvoyé aux commentaires qu'il a faits pendant la discussion générale. Il s'est dit très préoccupé de voir que l'Organisation fait apparemment très peu pour encourager l'emploi des jeunes, en dehors du Réseau pour l'emploi des jeunes, et a estimé que le BIT devrait avoir son propre programme d'activité dans ce domaine, ainsi que le préconisent la CISL et l'OIE. Il a demandé des éclaircissements sur les plans visant à mettre en œuvre les stratégies de l'Organisation en matière d'emploi et à créer des emplois en plus grand nombre et de meilleure qualité pour les femmes défavorisées. Il s'est demandé s'il est opportun que plusieurs secteurs d'activité du Bureau participent, ainsi que cela semble être le cas, au traitement des questions touchant à l'égalité entre les hommes et les femmes, et s'il n'y a pas matière à rationaliser. La création d'emplois est une mission particulièrement importante et devrait constituer le premier des objectifs opérationnels et non pas le dernier.
53. En ce qui concerne la réponse aux crises, M. Botha a demandé des exemples de l'action menée par le BIT et souhaité connaître l'identité des acteurs extérieurs aux Nations Unies qui y participent. Renvoyant à l'une de ses questions antérieures, il a demandé quelle part des dépenses extrabudgétaires estimatives pour l'emploi est déjà engagée. Les employeurs

sont très préoccupés par le déclin continu des crédits alloués à l'emploi et, compte tenu de la forte implication des structures extérieures dans ce domaine, ils souhaitent savoir qui assume l'ultime responsabilité de la réalisation des objectifs opérationnels. Enfin, deux propositions importantes sont présentées, l'une portant sur 25 millions de dollars pour la réponse aux crises, l'autre sur 30 millions de dollars destinés à trois programmes ASSIST régionaux. Ce sont des montants substantiels, et M. Botha a demandé plus de détails à ce sujet.

- 54.** M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a approuvé l'aide que le Bureau apporte aux mandants pour l'analyse du marché du travail et l'élaboration de stratégies de promotion de l'emploi. Cependant, c'est aux gouvernements et non au BIT qu'il appartient de définir et d'adopter des politiques de création d'emplois. A la différence des pays industrialisés, les pays en développement comptent beaucoup sur les services du BIT dans ce domaine, et l'indicateur 2a.1 (Utilisation des connaissances sur les politiques de l'emploi) semble particulièrement bas. Plus généralement, les travailleurs estiment que le texte s'inspire d'une doctrine libérale et ne remet pas en question un certain nombre de phénomènes comme les privatisations ou l'abandon du service public. Or la recherche du plein emploi suppose également des emplois de fonctionnaires, en particulier dans le domaine de l'éducation, pour lutter à plus long terme contre le chômage des jeunes. Le document, au paragraphe 172, fait référence à des études et recherches dont les travailleurs aimeraient avoir l'assurance qu'elles seront menées en collaboration avec l'Institut et les organisations d'employeurs et de travailleurs. Au paragraphe 190, il est question du succès de politiques d'investissement à fort coefficient d'emplois sur lesquelles il serait bon d'avoir plus d'informations. Les enseignements des expériences couronnées de succès méritent d'être largement diffusés. Il est proposé d'utiliser une partie de l'excédent de 2000-01 pour renforcer la capacité des organisations de travailleurs de faire face à la crise au Bélarus. L'orateur a souligné que la crise qui touche ce pays est avant tout syndicale et a demandé quelle est la nature de l'intervention du Bureau. La réduction proposée de 5 pour cent est particulièrement grave pour les petites unités, et le sort de MULTI est inquiétant. Dans ce contexte, les travailleurs insistent sur le fait que les entreprises ne doivent pas se dérober aux engagements pris par les gouvernements et qu'elles doivent appliquer les normes adoptées. S'agissant du programme «Des emplois pour l'Afrique», il faudrait faire une plus large place à l'emploi des jeunes qui joue un rôle clé dans la stabilité politique. Enfin, l'orateur a de nouveau regretté que, dans la version française du document, l'expression «droit d'organisation» soit utilisée au détriment de «liberté syndicale» et il a rappelé l'importance que les travailleurs attachent à la défense de la liberté syndicale.
- 55.** La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud a souligné les problèmes que la mondialisation et le VIH/SIDA posent en Afrique. A l'évidence, il faut promouvoir les politiques génératrices d'emplois, d'où sa déception de constater qu'il n'a été alloué au programme «Des emplois pour l'Afrique» que des fonds prélevés sur l'excédent. Elle s'est dite inquiète pour l'avenir de ce programme. Le groupe africain estime qu'il faut accorder la priorité au développement des ressources humaines et à des politiques en faveur de l'emploi des jeunes, et apprécierait le déploiement de spécialistes de l'emploi en Afrique. Il est également regrettable que le budget ne contienne pas de détails sur la manière dont sera menée la promotion de la Déclaration sur les entreprises multinationales pendant la période biennale à venir.
- 56.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a souligné également l'importance de l'emploi et déclaré ne pas pouvoir approuver une réduction des ressources. Consciente que l'Agenda mondial pour l'emploi n'a pas encore été finalisé, elle a néanmoins estimé que le choix des domaines prioritaires est plutôt arbitraire, et exprime l'espoir qu'il pourra être modifié. Le document décrit les résultats rendus possibles par la collaboration avec d'autres; aussi a-t-elle souligné la nécessité pour le BIT de démontrer sa capacité d'action

s'il ne veut pas perdre sa crédibilité auprès de partenaires potentiels. Les plans d'action nationaux pour l'emploi ne devraient pas être axés exclusivement sur la lutte contre le chômage des jeunes, mais devraient viser plus particulièrement les exclus de la main-d'œuvre. Il convient également d'accorder une plus grande importance aux politiques d'intervention sur le marché du travail. S'agissant de l'indicateur 2c.2, l'oratrice a souhaité que soit introduite la notion de durabilité. Enfin, elle a indiqué partager les préoccupations formulées au sujet du programme «Des emplois pour l'Afrique».

- 57.** Le représentant du gouvernement du Kenya a insisté pour que les stratégies de l'Organisation en faveur de l'emploi prennent le plus possible en compte les spécificités nationales et régionales. Un programme comme «Des emplois pour l'Afrique» demeure un moyen essentiel de promouvoir la croissance économique. L'orateur a reconnu que tous les Etats Membres doivent veiller à intégrer les avis du BIT concernant les programmes en faveur de l'emploi et les programmes sociaux et que leur législation du travail doit tenir compte des difficultés rencontrées par la main-d'œuvre de l'économie informelle. Il faut introduire l'Agenda du travail décent dans l'Union africaine et le NEPAD et permettre aux groupes défavorisés d'accéder plus facilement aux marchés du travail. L'orateur a lancé un appel pour que les bureaux régionaux consacrent davantage de ressources à l'emploi, à la formation, aux petites entreprises et à la lutte contre la pauvreté. Une partie de l'excédent (6,3 millions de dollars) a été allouée à cet objectif, mais il n'est pas sûr que cela sera suffisant compte tenu des objectifs visés. Les propositions budgétaires et les dotations d'effectifs correspondantes ne semblent pas à la mesure des activités multinationales actuellement entreprises dans les pays en développement. Il est prévu que le programme «Des emplois pour l'Afrique» soit financé par des fonds extrabudgétaires, de sorte que l'on peut se poser des questions quant à l'engagement de l'OIT envers ce programme. Au moins 50 pour cent du financement devrait provenir du budget ordinaire.
- 58.** Le représentant du gouvernement de la République de Corée a également regretté la proposition tendant à réduire les ressources allouées à l'objectif stratégique n° 2. Cette réduction, qui fait suite aux coupures budgétaires de 2002-03, est difficile à accepter. La création d'emplois est l'objectif fondamental de l'Agenda du travail décent. Développer les compétences et améliorer l'employabilité sont également des tâches importantes. D'où la nécessité de nouveaux investissements dans les programmes de formation et une plus large participation du Centre de Turin.
- 59.** Le représentant du gouvernement du Nigéria s'est félicité de l'Agenda mondial pour l'emploi, mais s'est dit préoccupé par le fait que le programme «Des emplois pour l'Afrique» soit financé par des fonds excédentaires. On a l'impression d'un projet ponctuel et non pas d'un programme continu hautement prioritaire. Le programme «Des emplois pour l'Afrique» venant tout juste de commencer au Nigéria, il a appelé à un financement suffisant afin d'en garantir la mise en œuvre.
- 60.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a admis que les quatre éléments de l'Agenda mondial pour l'emploi paraissent avoir été choisis de manière arbitraire. La Commission de l'emploi et de la politique sociale du Conseil d'administration travaille encore de manière active à cet agenda, et un grand nombre d'éléments sont encore à l'examen. Des ressources supplémentaires sont proposées en vue d'une action plus efficace dans des cadres tels que les DSRP, le PNUA, etc. Etant donné le manque de succès de l'Organisation dans ce domaine par le passé, qui semble n'avoir aucun rapport avec les ressources financières, l'oratrice s'est demandé comment des fonds supplémentaires pourraient accroître l'influence du BIT sur ces processus et si une action autre que financière est planifiée.
- 61.** Le représentant du gouvernement du Malawi s'est déclaré préoccupé par le fait que le programme «Des emplois pour l'Afrique» ne soit pas financé par le budget ordinaire. Au

Malawi, le Programme mondial de l'emploi n'a eu qu'un faible impact, et le programme «Des emplois pour l'Afrique» reste l'un des rares moyens efficaces de réduire le déficit de travail décent.

62. Le représentant de la Lituanie s'est dit déçu que les ressources allouées au secteur de l'emploi diminuent pour le deuxième exercice de suite. Une plus grande attention devrait être accordée à la création d'emplois pour les jeunes et à la promotion des petites et moyennes entreprises.
63. Le représentant du gouvernement du Canada a déclaré partager les préoccupations concernant les éléments de l'Agenda mondial pour l'emploi, mais il a formulé l'espoir que ce choix pourra être modifié au cours des discussions qui auront lieu lors de la prochaine réunion de la Commission de l'emploi et de la politique sociale. Il a encouragé l'Organisation à faire un plus large usage des technologies modernes dans l'exécution des programmes.
64. Le représentant du gouvernement de l'Italie a félicité le Bureau des études et activités menées pour analyser l'emploi et le marché du travail et élaborer des stratégies de promotion de l'emploi. Aux niveaux national et régional, il faut améliorer l'accès à l'information sur le travail dans les secteurs formel et informel. Il s'est déclaré particulièrement favorable aux programmes sur les compétences, les connaissances et l'employabilité, privilégiant les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés.
65. Le représentant du Directeur général (M. Hultin), Directeur exécutif pour le secteur de l'emploi, a indiqué qu'un stand d'information a été mis en place à l'extérieur de la salle de réunion. Les informations affichées peuvent éventuellement répondre à plusieurs des points soulevés. Il a reconnu que le programme «Des emplois pour l'Afrique» suscite de nombreuses préoccupations. Il y a deux ou trois ans, son secteur a longuement et attentivement examiné ce programme et décidé de le décentraliser vers la région, un processus qui a été mené à bien en 2001. Le secteur de l'emploi n'en reste pas moins fortement engagé dans la mise en œuvre du programme «Des emplois pour l'Afrique». Il est difficile de dire quelle part des activités ou ressources du secteur est consacrée à ce programme (peut-être 25 à 30 pour cent des ressources ordinaires), mais tout ce que le secteur fait à l'appui du bureau régional et des équipes techniques vise à promouvoir ce programme. A propos des questions posées au sujet de l'Agenda mondial pour l'emploi, l'orateur a indiqué que les éléments décrits se veulent une tentative de refléter l'esprit de l'agenda, tout en reconnaissant que des décisions seront prises dans la semaine à venir, qui influenceront et détermineront l'orientation de l'agenda. Celui-ci doit être mis en œuvre sur plusieurs années, et quelques domaines focaux ont été dégagés pour donner une idée de ce que l'on peut réaliser avec un budget biennal selon des hypothèses réalistes. M. Hultin a reconnu que les ressources allouées au secteur de l'emploi ont été réduites d'environ 4 pour cent mais que, compte tenu de la décentralisation de nombreuses activités de ce secteur, aussi bien au siège que sur le terrain, les ressources pour l'emploi se sont maintenues à un niveau constant. Cette décentralisation représente le plus grand défi pour ce secteur car elle requiert l'élaboration d'une forme plus intelligente et mutuellement avantageuse de collaboration entre le Bureau et les régions. S'agissant de l'emploi des jeunes, le BIT a commencé il y a trois ans à promouvoir une action dans ce domaine, qui est ainsi devenu l'un des thèmes de tout premier plan des Nations Unies, dont l'aboutissement est le Réseau pour l'emploi des jeunes. Le secrétariat du réseau a ses quartiers dans le secteur de l'emploi, et ce secteur continue de réaliser des études et des analyses et de mener des activités de promotion au titre de contribution à ce réseau. Le véritable défi consiste à mettre en pratique les enseignements tirés des activités au niveau national. Le secteur de l'emploi considère l'ensemble de normes internationales du travail comme le cadre de toutes ses activités. A cet égard, le secteur continuera à associer les partenaires tripartites à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes pour l'emploi.

Une autre question a été soulevée au sujet de l'identité des partenaires, appartenant ou non au système des Nations Unies. Ceux-ci sont très sollicités en période de crise lorsque, dans un pays donné, une reconstruction est nécessaire, de sorte que, parmi les partenaires extérieurs aux Nations Unies entrant en ligne de compte, figurent des institutions telles que la BASD et la Banque mondiale, ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux qui souhaitent financer et soutenir l'activité de reconstruction. Répondant à une question concernant le paragraphe 190 du document, M. Hultin a cité le Népal, Sri Lanka, Madagascar et Maurice comme exemples de pays où des initiatives ont été prises avec succès pour la promotion de l'emploi.

66. Le Directeur général a confirmé que, globalement, le budget consacré à l'emploi n'a pas diminué. En fait, comme l'a expliqué M. Hultin, des ressources ont été déplacées du siège vers les régions. Cependant, des projets de coopération technique ne peuvent voir le jour que dans la mesure où des donateurs bilatéraux et autres institutions en assurent le financement. La création d'emplois et d'entreprises n'est pas la priorité de la communauté des donateurs, et l'idée de combattre la pauvreté par la création d'emplois n'a trouvé que peu de soutien. Les donateurs s'efforcent de promouvoir l'emploi par des politiques macroéconomiques rationnelles propres à encourager l'investissement, plutôt que par des politiques de l'emploi spécifiques. La position de l'Organisation est quelque peu différente puisqu'elle estime que l'emploi doit être un objectif et non une retombée des politiques. De ce fait, il est difficile de mobiliser des fonds des donateurs; le BIT essaie néanmoins d'aider les pays à aborder cette question dans leur dialogue avec les donateurs bilatéraux. Cela ne requiert pas de ressources importantes, mais des conseils de base quant aux politiques à suivre. Comme l'apport de moyens de financement pour la création d'emplois suppose un changement politique, le Directeur général a instamment prié les membres de la commission d'œuvrer ensemble au renforcement du tripartisme dans les négociations avec les donateurs bilatéraux et les institutions multilatérales. Il a commenté les diverses propositions visant à modifier le budget en transférant les ressources d'un domaine à l'autre. Ces propositions seraient en fait secondaires en cas d'approbation d'un budget à croissance nominale zéro, car le budget proposé devrait alors être réduit de 14 millions de dollars. Avec de telles coupures, il serait plus difficile de donner effet aux modifications proposées pour les allocations de ressources.

Objectif stratégique n° 3

67. M. Blondel a déclaré que les travailleurs soutiennent pleinement les activités du Bureau dans le domaine de la sécurité sociale et de la protection sociale. Il s'est néanmoins demandé pourquoi les deux rubriques «sécurité sociale» et «conditions de travail» ont été réunies en une seule – «protection sociale» – dans les propositions de programme et de budget actuellement soumises au Conseil. Cette fusion correspond-elle à une restructuration du secteur? S'agissant des indicateurs 3b.2 et 3b.3, il est regrettable que les normes de l'OIT ne soient pas mentionnées, et l'orateur a demandé que l'on revienne à des références aux instruments juridiques de l'Organisation. Les travailleurs aimeraient que le Bureau examine les conséquences des mutations dans le domaine de la protection et de la sécurité sociales et présente les réussites comme les échecs. Les activités concernant le VIH/SIDA doivent être renforcées et intégrées dans le cadre d'autres programmes et projets. Il ne s'agit pas de se substituer à d'autres organismes luttant eux aussi contre le VIH/SIDA, mais d'attaquer le problème sous l'angle du monde du travail; seule la conjugaison des efforts aboutira à des résultats. Les activités relatives à la santé et à la sécurité au travail sont particulièrement touchées par les réductions mais il faut espérer que cette baisse sera compensée par un transfert de ressources, avec des recrutements, dans les bureaux extérieurs. Les travailleurs aimeraient que la médecine du travail fasse partie des activités de santé et sécurité au travail. Enfin, la sécurité sociale comporte une notion de solidarité et l'intervenant a demandé au Bureau d'examiner la possibilité de donner aux

mutuelles, constituées à l'initiative des syndicats par exemple, leur juste place dans la généralisation de la sécurité sociale.

- 68.** M. Botha a souligné que pour les employeurs les activités prioritaires sont le VIH/SIDA, la campagne mondiale et le tripartisme, étant donné leur intérêt pour les questions relatives à la sécurité sociale. Souscrivant aux commentaires de M. Blondel, il a jugé préoccupant que le document donne à penser que le programme concernant le VIH/SIDA va être intégré dans un autre département. Il préfère lui voir jouer un rôle important et visible. Les employeurs sont favorables à la campagne mondiale et pensent qu'elle devrait faire l'objet d'un suivi par la commission ESP. Ils réaffirment leur position, à savoir que la Fiducie sociale mondiale devrait être financée par les ressources extrabudgétaires et que les organisations d'employeurs devraient être associées aux activités qu'il est proposé de financer par des fonds extrabudgétaires. Concernant la sécurité et la santé au travail, une discussion sur une approche intégrée de ces questions doit avoir lieu lors de la Conférence internationale du Travail, et l'orateur a craint que les activités proposées dans le document n'anticipent sur ce que sera l'issue des débats. Il a dit préférer que l'on se concentre sur des activités de recherche et la préparation d'outils pratiques, sachant qu'il y aura un suivi après la Conférence. M. Botha s'est interrogé sur ce qu'il faut comprendre par l'affirmation selon laquelle les principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail serviront à encourager la responsabilité sociale des entreprises. La participation des employeurs à la coopération de l'OIT avec d'autres institutions internationales et régionales œuvrant dans le domaine de la sécurité et de la santé est à l'heure actuelle financée séparément par les employeurs, et c'est un point que l'Organisation doit réexaminer. M. Botha pense que l'OIT doit travailler avec les organisations d'employeurs lorsqu'elle s'occupe des questions relatives aux petites et moyennes entreprises, et plusieurs thèmes, comme par exemple la lutte contre la silicose et les problèmes psychosociaux, peuvent être discutés dans le cadre du même dialogue. Les employeurs pensent que tous les travaux concernant la sécurité sociale en Afrique doivent être menés en collaboration avec le NEPAD.
- 69.** La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud a souligné que l'Organisation doit créer un programme focal VIH/SIDA sur le lieu de travail en s'inspirant de l'IPEC. Elle a jugé préoccupant que de nombreux programmes soient financés par des fonds extrabudgétaires qui ne sont pas inscrits dans la durée. Il convient de prêter davantage attention à des domaines tels que les migrations, la mise au point de systèmes de gestion de la santé et l'élargissement de la protection sociale aux personnes qui n'en bénéficient pas. Elle a encouragé l'OIT à travailler étroitement avec le fonds mondial pour s'assurer que ses mandants tripartites au niveau national peuvent avoir un accès direct aux ressources du fonds mondial.
- 70.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a soutenu les activités transversales menées pour lutter contre le VIH/SIDA mais a souligné que d'autres aspects de la sécurité et de la santé au travail ne doivent pas être négligés. Elle a dit attendre beaucoup de la discussion sur une approche intégrée des questions relatives à la sécurité et à la santé au travail qui aura lieu lors de la Conférence. Elle a appuyé la demande de M. Blondel concernant un complément d'informations sur le lancement de la campagne mondiale. S'agissant des objectifs 3b et 3b.2, elle a fait remarquer qu'il semble que l'accent ne soit plus mis sur le travail et les conditions de travail mais plutôt sur les conditions d'emploi, et elle a demandé des éclaircissements sur ce changement de terminologie. Enfin, elle s'est félicitée des activités menées contre la traite des personnes et a espéré qu'elles seront intégrées à celles entreprises dans d'autres secteurs, notamment ceux de l'emploi et des normes.
- 71.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a demandé des informations sur le rôle de l'OIT tel qu'il est envisagé au paragraphe 215 où il est fait état de l'établissement par

l'Organisation d'un «réseau d'organismes de collaboration associant les secteurs public et privé». Elle a dit partager les préoccupations des employeurs concernant la Fiducie sociale mondiale et a demandé des éclaircissements à ce sujet. Cette proposition semble étendre le projet pilote à d'autres pays, alors que la réussite n'en semble pas encore établie.

72. Le représentant du gouvernement du Cameroun s'est associé aux propos de la représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud. Il a insisté sur la gravité de la pandémie de VIH/SIDA en Afrique et a regretté le faible niveau des ressources affectées à la lutte contre ce fléau.
73. Le représentant du gouvernement du Kenya a soulevé une question concernant l'utilisation des excédents de 2000-01 pour «renforcer la capacité des organisations des mandants de traiter les questions de sécurité sociale» (paragr. 209). Un tel financement laisse penser que ce programme ne sera pas maintenu sur le long terme. L'orateur a demandé instamment à l'Organisation d'inscrire la question du VIH/SIDA dans le cadre d'un programme focal financé par le budget ordinaire plutôt que d'un programme financé par des excédents.
74. Le représentant du Directeur général (Directeur exécutif du secteur de la protection sociale), répondant aux questions des intervenants, a précisé que «conditions de travail» doit être remplacé par «protection sociale» et que, dans l'indicateur 3b.2 de la page 78, l'intention n'est pas d'omettre la référence aux normes puisque les questions relatives à la maternité et au temps de travail y font effectivement référence. Si la rédaction pose problème, le Bureau la précisera. Concernant la sécurité sociale, il serait certes utile de procéder à un inventaire des systèmes en place pour mieux faire connaître les politiques les plus conformes aux conventions et recommandations de l'Organisation. Le Bureau est prêt à faire l'exercice, notamment en Europe. L'orateur a noté le très grand intérêt porté par de nombreux membres de la commission au VIH/SIDA. Vingt-neuf millions de travailleurs sont concernés et le programme devrait être renforcé. Le Directeur général multiplie ses efforts en la matière et signera un accord en mai avec le directeur du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. Par ailleurs, le budget affecté au programme n'a pas subi de coupes mais, compte tenu de l'ampleur de la demande, il conviendrait de s'assurer de nouveaux fonds extrabudgétaires. Le Programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail favorise actuellement l'élaboration de programmes sectoriels au niveau national, en collaboration avec les ministères du Travail. Concernant le tableau 7 de la page 71, dans le titre il faut lire «de la protection sociale» et non pas «du dialogue social» et, s'agissant de l'objectif opérationnel, il faut lire «3b: protection des travailleurs» et non pas «4b: protection sociale». Par ailleurs, le Bureau propose effectivement une restructuration du secteur qui consisterait en un retour au département existant précédemment par souci d'intégration des activités, de rationalisation des ressources et de réajustement. Concernant le licenciement et la sécurité sociale, le Bureau sera heureux de traiter de la question si le Conseil d'administration prend une décision dans ce sens. Pour répondre à la demande du Royaume-Uni, la terminologie sera modifiée, et on lira «conditions de travail et d'emploi» dans les indicateurs 3b et 3b.2. Concernant l'indicateur 3b.3, M. Blondel a suggéré une ambition plus élevée, une meilleure prise en compte des normes et une nouvelle formulation. On pourrait effectivement ajouter, à la fin du premier paragraphe, après l'expression «main-d'œuvre immigrée» l'expression «conformément aux normes de l'OIT sur le recrutement et le traitement des travailleurs migrants». A propos de la santé et la sécurité au travail, la coupe budgétaire est durement ressentie; cependant, les fonds prélevés au bénéfice des régions seront affectés au renforcement du personnel, notamment dans les EMD au Brésil, à Manille, à Beijing et à Yaoundé. Par ailleurs, le Directeur général a indiqué qu'il y a certainement une relation de cause à effet entre sécurité et santé au travail, travail décent et productivité. Concernant l'importance de la création de mutuelles, qui favorisent une politique sociale d'inclusion, le programme STEP en est à sa deuxième phase et il est actuellement développé partout dans le monde. L'orateur a noté l'appui apporté par les travailleurs et les employeurs à la

campagne mondiale en faveur de l'extension de la couverture de sécurité sociale. Un document dans les trois langues officielles est à disposition sur ce sujet. La Fiducie sociale mondiale est un projet pilote recommandé par le Conseil d'administration et exclusivement financé par des fonds extrabudgétaires. Une éventuelle extension de ce projet serait assujettie à une évaluation des premiers résultats et à l'autorisation du Conseil d'administration. La pension universelle de base s'inspire des bonnes pratiques constatées en Afrique du Sud, au Botswana et en Namibie, et la faisabilité d'un projet – non conçu à ce jour – repose sur la disponibilité de ressources extrabudgétaires. L'orateur a noté que, compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, le Bureau est bien sûr tenu d'avoir une politique concernant les personnes âgées. Une réflexion est en cours à ce sujet et s'inspirera des conclusions du Sommet de Madrid. Répondant à une question de la représentante des Etats-Unis sur le paragraphe 215, l'orateur a rappelé que, compte tenu de l'insuffisance d'experts en matière d'actuariat, l'objectif est de développer un réseau international en collaboration avec les institutions publiques, réseau dont le Bureau contrôlera bien sûr la qualité des prestations. L'orateur a remercié le Cameroun de son soutien et précisé pour le représentant du Kenya que, en ce qui concerne le paragraphe 209, le Bureau ne financera que les activités qui pourront se poursuivre sans apport du budget ordinaire. Il a conclu ses remarques en comparant l'approche du travail décent à un «carré magique» dont l'objectif stratégique n° 3 serait l'un des côtés. Une bonne politique de protection sociale est un indicateur crédible pour le travail décent, pour la lutte contre la pauvreté et pour la cohérence d'une économie informelle durable, laquelle est une réponse aux attentes de plus de 1,3 milliard d'individus dans le monde.

Objectif stratégique n° 4

75. Les employeurs estiment que les véritables fondations du tripartisme reposent sur la représentativité, et c'est là la source de leurs préoccupations au sujet des organisations qui participent à l'OIT. M. Botha a cité des passages du document: «Les programmes d'éducation ouvrière abordent la question de la représentation des travailleurs et des entreprises de l'économie informelle»; les employeurs ne sont pas sûrs de bien comprendre cette phrase et sont surpris d'apprendre qu'il existe des entreprises dans l'économie informelle; «les politiques et les programmes axés sur le secteur informel facilitent l'intégration de ce secteur dans l'économie formelle grâce notamment à la promotion d'organisations représentant les travailleurs et les entreprises»; les employeurs sont d'avis que le Bureau devrait se référer à la résolution de la Conférence sur le secteur informel pour un meilleur libellé. Les employeurs soutiennent sans réserve le dialogue social, mais ils rappellent qu'il est faible dans de nombreux pays en raison de la réforme de la législation du travail, de l'absence de reconnaissance et du manque de liberté d'association. S'agissant de l'absence de réforme de la législation du travail, il a estimé que le Bureau devrait avant tout se pencher sur l'efficacité du dialogue social. Les employeurs ne sont pas tout à fait d'accord avec l'élargissement du dialogue social au sens du paragraphe 237. On trouve au paragraphe 238 une référence aux indicateurs du dialogue social, et il est important que ceux-ci soient mis au point avec les partenaires sociaux. Une des préoccupations exprimées est qu'ACTRAV et ACT/EMP devraient faire partie de tous les programmes de l'OIT. Un débat et une discussion avec eux devraient avoir lieu pour voir quelle devrait être l'étendue de la discussion avec les mandants. Concernant ces points à propos de l'objectif opérationnel 4a, bien que les cibles pour les indicateurs 4a.1 et 4a.2 soient les mêmes, elles sont différentes pour les organisations d'employeurs et pour les organisations de travailleurs. L'orateur a demandé pourquoi les organisations de travailleurs sont plus ambitieuses. Les employeurs soutiennent la proposition visant à prévoir une composante du dialogue social dans chaque projet de coopération technique, mais souhaitent savoir comment le Bureau envisage de mettre ceci en pratique et d'assurer un financement. Au paragraphe 247, à la deuxième ligne, l'orateur souhaite voir le terme «doivent» remplacé par le terme «seront». Pour ce qui est de l'objectif opérationnel 4b, les employeurs ont déjà déclaré leur préoccupation au sujet des conventions sectorielles, et ils

estiment que l'OIT devrait se concentrer sur les normes réellement mondiales et réellement internationales. L'objectif 4b.2 pourrait être plus ambitieux, étant donné son importance. L'intervenant a vu en l'indicateur 4b.5 un indicateur modèle, qui mérite d'être salué. Le programme des activités sectorielles a reçu un soutien appuyé de la part des partenaires sociaux, et il est difficile de comprendre pourquoi le budget est une nouvelle fois en baisse. Des activités sont actuellement mises au point, et il faudra aussi compter avec la mise en œuvre des programmes et tout le processus d'évaluation. L'orateur a souhaité obtenir des assurances que le budget permettra de mener à bien le processus d'évaluation sur la base du financement disponible. Il s'est déclaré préoccupé par l'accent mis sur le dialogue social à l'échelon sectoriel. Les organisations d'employeurs suivent de près le type de travaux exécutés par le Bureau; elles se concentrent aussi sur les questions liées au marché du travail comme par exemple la négociation collective et les autres pratiques du marché du travail, et elles ne seront pas satisfaites d'avoir des discussions avec des organisations professionnelles, par exemple, qui ne sont pas réellement expertes en la matière. Ceci implique qu'il pourrait y avoir des organisations sectorielles entretenant des discussions aux niveaux national et international avec des organisations professionnelles internationales, et les employeurs ne verraient pas cela d'un bon œil. Nombreux sont les pays dans lesquels les organisations professionnelles n'appartiennent pas aux employeurs. Le dialogue social se fait par l'intermédiaire des organisations d'employeurs et de travailleurs, et les secrétariats des groupes devraient continuer à participer au développement du dialogue social par l'intermédiaire de leurs mandants. Enfin, l'orateur a demandé des éclaircissements sur l'organisation de la Conférence maritime en 2005: un calendrier clair de toutes les réunions, le nombre de participants et des précisions budgétaires – fonds du budget ordinaire, fonds extrabudgétaires, approuvés ou non.

76. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a réaffirmé l'importance du dialogue social, qui fait partie intégrante de l'agenda du travail décent. Les organisations syndicales estiment que, sans liberté syndicale, il ne peut y avoir de dialogue social. Son développement passe notamment – mais pas exclusivement – par la ratification de la convention n° 144, et les travailleurs demandent au Bureau d'accentuer sa campagne de ratification de cette convention, et de donner plein effet à la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social adoptée par la Conférence internationale du Travail en juin 2002. Concernant la participation active des syndicats à l'élaboration des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, les travailleurs approuvent l'idée de la formation de leurs représentants. Cependant, il semble que, dans plusieurs pays, les syndicats n'ont même pas été consultés sur la question. La notion de réduction de la pauvreté apparaît aux travailleurs comme une formule nouvelle autorisant tout simplement le retour vers les orientations du FMI et de la Banque mondiale et comme une réaffirmation de la variable d'ajustement. Le Conseil devra peut-être prévoir, le cas échéant, un débat sur le fond de la question. S'agissant du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les travailleurs ont le sentiment qu'il écarte de fait les organisations syndicales et ils souhaiteraient que le Bureau fasse pression pour que l'on réactive la notion de tripartisme, dans ce cadre notamment. Elargir les compétences du mouvement syndical signifie d'abord accroître le mouvement, son influence, ses effectifs et permettre la création de nouveaux syndicats. Cependant, certains paraissent souhaiter que le syndicat acquière une vocation nouvelle et qu'il suive le modèle de l'ONG. Les travailleurs n'accepteront pas cette dérive et rappellent que le syndicat est fondé sur la défense des intérêts des salariés, même s'il a aussi d'autres fonctions. Regrettant l'absence de référence aux conventions n°s 87 et 98, l'orateur a réaffirmé que, dans la société en mutation actuelle, la négociation doit être développée au maximum par des organisations syndicales qui doivent être des institutions libres. Il a aussi demandé au Bureau de poursuivre ses efforts pour renforcer la capacité de l'administration du travail, qui est une nécessité et doit être un engagement de l'Etat, et de promouvoir à cette fin la ratification et l'application des conventions n°s 81 et 150. L'orateur a regretté que l'indicateur 4b.5 ait été révisé et ne fasse plus référence à l'application de la convention n° 150. D'une manière

générale, et à l'instar de M. Botha, il a estimé que les cibles sont peu ambitieuses, notamment celle des trois ratifications supplémentaires de la convention n° 144. Il a conclu en réaffirmant l'importance fondamentale de la liberté syndicale.

77. Le représentant du gouvernement des Bahamas a noté que, pour les Caraïbes anglophones, le dialogue social constitue non seulement une composante de l'Agenda du travail décent mais également un processus pour parvenir au travail décent. L'objectif stratégique n° 4 permettra de réaliser entièrement les objectifs énoncés dans les objectifs stratégiques n°s 1, 2 et 3. Les Caraïbes anglophones ont pu voir les résultats de l'objectif stratégique n° 4 lorsque des mesures actives ont été prises pour l'atteindre. A ce jour, les Bahamas ont pu signer quatre protocoles, qui expliquent en détail la direction que prendra ce pays sur les plans social et économique. La mise au point de la PROMALCO (promotion de la coopération employeurs-travailleurs) est en particulier une stratégie actuellement suivie pour atteindre ce but aux Caraïbes. L'orateur a demandé que l'on réexamine la pratique du budget à croissance zéro afin d'éviter les coupures dans les fonds destinés aux projets.
78. La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud a fait remarquer que le tripartisme et le dialogue social sont des éléments vitaux pour garantir la mise en œuvre de politiques crédibles dans les économies africaines. La résolution concernant le tripartisme et le dialogue social a donné une impulsion à cet objectif stratégique. L'affectation des ressources et les indicateurs devraient refléter cette avancée. L'OIT devrait intensifier ses campagnes de ratification des conventions n°s 144 et 154, y compris les autres conventions apparentées visant à renforcer et à promouvoir le dialogue social. Le groupe de l'Afrique apporte son soutien à l'indicateur 4b.3, dont l'objectif est d'établir des institutions et des cadres en faveur du dialogue social. Les administrations du travail restent faibles dans les économies africaines. L'indicateur 4b.5, qui vise le renforcement de l'administration du travail, est donc accueilli avec satisfaction. L'OIT participe au processus des DSRP. Le dialogue social est déterminant dans ce processus, et l'oratrice a demandé que cet aspect soit abordé dans les objectifs stratégiques en tant que question intersectorielle.
79. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne s'est félicité de la création du Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail. S'agissant de la question du renforcement de l'administration du travail, il est très important que les ministères du Travail des Etats Membres, qui sont naturellement des alliés proches de l'OIT, soient modernisés, avec l'assistance de l'OIT; il est également très important que ces ministères améliorent la qualité de leurs services, renforcent la capacité de leur personnel par la formation et par l'amélioration des compétences, et qu'ils travaillent plus efficacement et plus près de la population. Néanmoins, les ressources sont diminuées dans ce domaine comme pour les activités sectorielles. Il y a dix ans, ce programme disposait de 14 millions de dollars, voire plus; aujourd'hui il reste à peine plus de huit millions. L'orateur a déploré cette situation.
80. Le représentant du gouvernement du Kenya a déclaré que le dialogue social est de plus en plus reconnu comme pertinent en tant que seul moyen d'apporter les réponses voulues aux problèmes posés par la mondialisation. L'intervenant a accueilli avec satisfaction la décision tendant à ce que tous les projets de coopération technique de l'OIT incluent à l'avenir un élément de dialogue social.
81. Le représentant du gouvernement de l'Italie s'est lui aussi prononcé en faveur du renforcement de la représentation des partenaires sociaux et de leur rôle, à travers le plein respect de la liberté d'association et du droit de négociation, afin qu'ils participent mieux et davantage à l'élaboration des politiques sociales et économiques, notamment dans l'économie informelle. Au cas où le Bureau disposerait de ressources supplémentaires, il devrait accorder la priorité à un dialogue social efficace sur la protection sociale et les

conditions de travail, ainsi que sur le VIH/SIDA, et à l'élaboration de politiques de l'emploi dans les pays sortant de conflits armés.

- 82.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a relevé avec satisfaction la mention, au paragraphe 240, de l'important travail en cours au Conseil d'administration qui porte sur l'examen du programme d'activités sectorielles en vue d'en améliorer l'efficacité, et elle a fermement préconisé que l'on se réoriente d'un programme centré sur les réunions vers un programme centré sur l'action, faute de quoi il sera difficile de justifier le maintien des dépenses. Elle a recommandé de modifier plusieurs des indicateurs de progrès qui figurent sous l'objectif du dialogue social afin de les rendre plus significatifs. Elle ne voit pas très bien ce qui est visé à la cible ii) de l'indicateur 4b.4. Sous l'indicateur 4b.6, la cible ii) pourrait être plus appropriée que «10 Etats Membres qui font participer les partenaires sociaux au processus DSRP».
- 83.** M. Botha a estimé que les paragraphes 239 et 264 devraient être réécrits en tenant compte de ce qu'il a déjà dit concernant les discussions sectorielles.
- 84.** La représentante du Directeur général (M^{me} Paxton) a répondu aux employeurs concernant l'influence exercée sur d'autres ministères que le ministère du Travail dans les différents gouvernements ou les conseils donnés à d'autres ministères. L'OIT interagit avec d'autres ministères en ce qui concerne, par exemple, les DSRP, notamment avec les ministères des Finances et du Plan. Répondant à la question de M. Blondel concernant les travaux auxquels tous les secteurs participent, l'oratrice a indiqué que le Secteur du dialogue social juge très important de mener des activités transsectorielles pour stimuler les activités des trois autres secteurs techniques et les activités sur le terrain. Le Secteur du dialogue social a l'avantage d'avoir en son sein ACTRAV et ACT/EMP, qui travaillent avec tout le Bureau et sont implantés sur le terrain. Il mène des activités avec DECLARATION, car les travaux sur la liberté d'association et la négociation collective sont au cœur du dialogue social. Il y a aussi une coopération sur le terrain avec plusieurs autres unités du Bureau, notamment avec INTEGRATION pour tout ce qui touche aux DSRP, ainsi qu'avec le Secteur de l'emploi pour la réalisation d'études sur l'emploi et le dialogue social et sur des questions touchant la productivité et les entreprises. Avec le Secteur de la protection sociale, un travail important a été entamé sur le dialogue social et les pensions. SafeWork, HIV/AIDS et NORMES (sur les questions maritimes) sont des unités avec lesquelles la collaboration est fréquente. Pour ce qui est des indicateurs du travail décent et du dialogue social, une base de données est en train d'être élaborée en étroite collaboration avec plusieurs unités du BIT, y compris les Bureaux des activités pour les travailleurs et pour les employeurs. On en est actuellement à une phase pilote. La convention n° 144 est en haut de la liste des conventions importantes pour lesquelles on vise une ratification universelle. Il y a eu 108 ratifications et le Bureau s'attache maintenant à la mise en application. Le renforcement des administrations du travail et l'aide aux ministères du Travail occupent une bonne place dans le plan de travail. Concernant les DSRP, il est un fait que souvent les partenaires sociaux ne sont pas invités à participer à la discussion. La démarche que cherche à suivre le Secteur du dialogue social consiste à essayer d'associer les partenaires sociaux à la discussion et d'impliquer plus directement le ministre du Travail. Un modèle a été élaboré en République-Unie de Tanzanie où le BIT travaille avec les syndicats et les organisations d'employeurs pour leur fournir des renseignements techniques sur les DSRP et sur la situation macroéconomique du pays. Des travaux sont également en cours avec le ministère du Travail. A la suite de consultations individuelles, il y a eu une consultation tripartite, non seulement avec le ministre du Travail mais aussi avec le ministre des Finances et des représentants de la Banque mondiale. Ce modèle a été appliqué à d'autres pays d'Afrique et d'Asie. Se référant aux commentaires concernant les activités sectorielles et leur réforme, l'oratrice a fait observer qu'un processus d'examen est en cours depuis près de deux ans pour déterminer comment répondre au mieux aux besoins d'activités sectorielles. Le niveau de financement est de 95 pour cent des montants

de l'année précédente. L'objectif de la réforme est en partie de donner un effet de levier au travail sur les activités sectorielles dans tout le Bureau, ainsi que d'élaborer des programmes qui attireront des fonds extrabudgétaires. M^{me} Paxton a l'assurance que les économies qui pourront être réalisées par suite des changements apportés au programme des activités sectorielles resteront dans le secteur. Concernant les réunions maritimes, M^{me} Paxton a indiqué que le Bureau a supporté le coût de deux réunions maritimes de haut niveau pour 12 représentants gouvernementaux, 12 représentants des travailleurs et 12 représentants des employeurs. Les participants aux deux réunions du groupe de travail de haut niveau ont financé eux-mêmes leur participation. Une troisième réunion de haut niveau doit se tenir en juin et en juillet et le coût en sera supporté par le Bureau sur la même base. Une conférence maritime technique préparatoire est prévue pour septembre 2004 et la session maritime de la Conférence internationale du Travail pour 2005, les deux étant ouvertes à tous les Etats Membres à qui il sera demandé d'envoyer des délégations tripartites. Le travail sur le secteur maritime est à la fois novateur et monumental. Environ 69 conventions et recommandations sont consolidées et intégrées. Le Bureau a consacré des ressources considérables à cette tâche et il continuera de les fournir pour que le travail soit bien fait. M. Botha a soulevé la question de savoir si la cible de l'indicateur 4b.2 n'est pas trop modeste en ce qui concerne la réforme de la législation du travail. L'intervenante a expliqué qu'une telle réforme est un processus qui absorbe beaucoup de ressources, qui s'étend souvent sur plus d'un exercice biennal dans le cadre des ressources existantes. Elle est pleinement consciente de la distinction entre les organisations d'employeurs et les organisations professionnelles et elle continuera de travailler avec les organisations d'employeurs. Il y a eu des cas où des organisations professionnelles ont participé aux travaux mais seulement sur l'invitation de l'organisation des employeurs.

- 85.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a remercié la représentante du Directeur général. Cependant, tout en reconnaissant que l'indicateur 4b.5 contient effectivement une cible de cinq ratifications de la convention n° 150, il a regretté à nouveau que la référence à cette convention ait été abandonnée dans l'indicateur lui-même. Par ailleurs, il a souligné qu'ACTRAV constitue la représentation effective et permanente des travailleurs et de leurs préoccupations à l'intérieur de l'institution et, qu'à ce titre, sa consultation ne doit pas être limitée au dialogue social, car sa mission est beaucoup plus vaste.
- 86.** La représentante du Directeur général (M^{me} Amadi-Njoku, Directrice régionale pour l'Afrique) a indiqué que l'Afrique préconise constamment le repositionnement de l'emploi au premier rang des objectifs prioritaires pour la nouvelle génération de stratégies de développement du continent. Les mandants africains sont profondément conscients du fait que les questions d'emploi ne figurent pas dans les plans de développement nationaux, et ils pensent que ces questions offrent l'occasion d'établir des partenariats entre le siège et la région ainsi qu'avec d'autres partenaires pour le développement sur le terrain. Le programme «Des emplois pour l'Afrique» offre la meilleure stratégie pour lutter contre la pauvreté, l'absence de perspectives et les bas revenus. Sur les dix-sept pays inclus dans la phase initiale du programme, cinq s'en sortent extrêmement bien. Ils ont élaboré un programme national sur la politique de l'emploi et ont pu intégrer la question de l'emploi dans les DSRP. Dans certains cas, des crédits budgétaires ont été prévus dans leur cadre de développement à moyen terme. Les mandants tripartites doivent maintenant repositionner le programme «Des emplois pour l'Afrique» en tant que nouvelle perspective d'emplois en Afrique. L'OIT a participé au NEPAD à deux niveaux sur le terrain – en tant qu'institution tripartite et en tant que membre du système des Nations Unies. L'Union africaine a demandé à l'OIT d'aider à concevoir une politique sociale type pour le NEPAD. Les partenaires sociaux ont été intégrés au comité directeur du NEPAD. Au sein du système des Nations Unies, avec la Commission économique pour l'Afrique comme centre de coordination, l'OIT a coprésidé un groupement sur l'emploi et la santé. L'Afrique reste la cible principale de la coopération technique, et le bureau régional ainsi que les partenaires

sociaux sur le terrain s'efforcent de développer le portefeuille de la coopération technique en alignant sur les DSRP ce qui est fait sur le terrain au niveau national et en développant les partenariats avec d'autres instances, par exemple l'Union européenne, au niveau mondial et au niveau régional.

87. M. Botha a fait remarquer que le groupe des employeurs n'est pas satisfait des priorités fixées pour la région des Amériques.
88. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a fait observer qu'il n'est pas possible de promouvoir les normes dans les pays arabes si les documents ne peuvent pas être traduits en arabe, et que le budget devra en tenir compte.
89. Le représentant du Directeur général (M. Nodera, Directeur régional pour l'Asie et le Pacifique) a indiqué que, dans l'accord avec la Banque asiatique de développement (BAsD), il est fait expressément référence aux normes internationales du travail. L'année précédente, M. Tapiola a été invité à faire un exposé au séminaire organisé par la BAsD, et cet aspect des normes internationales du travail a déjà été incorporé dans la stratégie de la banque. A propos des paragraphes 57 et 58 de l'annexe documentaire 1, l'orateur a indiqué que le bureau régional de Bangkok dessert l'Afghanistan et non le Pakistan. Concernant la question de M. Botha sur le paragraphe 151, à savoir comment l'action visant le travail des enfants et celle qui est axée sur l'économie informelle en Asie et dans le Pacifique seront reliées, les causes du travail des enfants sont nombreuses, la première étant la pauvreté. Dans la région de l'Asie et du Pacifique, l'économie informelle prédomine dans les contrées les moins développées. En Inde, par exemple, 90 pour cent de la population active totale travaillent dans l'économie informelle et les parents travaillent souvent avec leurs enfants. Les mesures prises pour éliminer le travail des enfants ne donnent aucun résultat si elles ne sont pas complétées par des mesures visant à assurer des revenus aux parents. A propos du paragraphe 190, en ce qui concerne les investissements dans les infrastructures en vue de créer des emplois décents, l'un des cas les plus remarquables à cet égard est celui du Cambodge, avec son programme national de création d'emplois. L'orateur a expliqué que le mot «entreprises» signifie dans ce cas les employeurs de l'économie informelle. Dans le cas de l'économie informelle, l'entreprise est souvent constituée d'un employeur et d'un travailleur, comme cela a été convenu et adapté dans la conclusion dégagée l'année précédente à l'issue de la discussion sur l'économie informelle.
90. Le représentant du Directeur général (M. Rifai, Directeur régional pour les Etats arabes) a fait observer que les priorités régionales, principalement le dialogue social et la gouvernance, les politiques de l'emploi, la protection des travailleurs et la reconstruction après les crises, prendront encore plus d'importance, compte tenu de l'évolution de la situation dans la région arabe. Se référant aux commentaires de l'Allemagne concernant le travail effectué avec les ministères pour renforcer les capacités des administrations du travail, il a estimé que cela devient une priorité très importante dans la région. L'emploi des jeunes reste une question primordiale pour la région. Dans le programme sur le VIH/SIDA, la République arabe syrienne, la Jordanie et le Liban ont pris l'initiative, principalement par l'intermédiaire des syndicats et des organisations d'employeurs.
91. Le représentant du Directeur général (M. Butler, Directeur régional pour l'Europe) a pris la parole au sujet des pays d'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, République de Moldova, Roumanie et Serbie-Monténégro) et de ce que l'on appelle le pacte de stabilité, en indiquant que l'initiative concernant le pacte de stabilité est lancée. L'OIT est très active sur ce front ainsi que dans l'initiative pour l'intégration sociale avec deux programmes, l'un sur le dialogue social et l'autre sur la protection sociale, et elle envisage un autre programme sur les politiques du marché du travail orienté en particulier vers la formation professionnelle. L'instabilité dans la région est encore très forte.

92. Le représentant du Directeur général (M. Muñoz, Directeur régional pour les Amériques) a fait savoir qu'un projet a été établi pour l'ensemble des priorités et des résultats à atteindre au niveau régional pour 2004-05. Un gros effort a été fait pour instituer la coordination nécessaire entre le terrain, le siège, le Centre de Turin et les institutions des Nations Unies aux fins de l'élaboration du programme de la période biennale et des programmes nationaux sur le travail décent. A propos de l'observation de M. Botha concernant le fait que l'accent n'a pas été mis sur la nécessité que les gouvernements garantissent le respect des normes, l'intervenant a indiqué que cet aspect n'a pas été négligé et qu'il espère que les mesures prises sur le terrain normatif garantiront l'application des normes. Concernant le tableau en bleu qui se trouve à la page 105, l'orateur a convenu avec M. Botha que les mots «emploi productif» devraient être ajoutés après «travail décent». S'agissant des pages intercalaires bleues concernant l'objectif stratégique n° 2, elles correspondent à un grand nombre des préoccupations relatives au travail décent. Les indicateurs qui seront élaborés sont très importants en tant qu'instruments d'analyse du marché du travail dans les Amériques. Cela apparaît dans le rapport annuel intitulé *Panorama anual* (qui paraît en espagnol et en anglais) qui sert de référence à certaines institutions des Nations Unies. La protection sociale est une priorité régionale qui est étroitement liée aux autres objectifs institutionnels. Le dialogue social dans les Amériques est considéré comme faisant partie intégrante de l'Agenda du travail décent et une pratique qui consiste à promouvoir et consolider les droits fondamentaux au travail. La nécessité de réaffirmer les connaissances spécialisées de l'OIT dans le domaine de l'administration du travail est encore plus mise en avant dans la région. Le représentant du gouvernement du Mexique a évoqué une question relative aux activités du spécialiste régional du travail décent et de l'intégration économique et sociale. Cette question a été de nouveau posée à la quinzième Réunion régionale des Amériques qui s'est tenue récemment à Lima et a été rendue explicite dans la conclusion 22 de la réunion. Il s'agit de l'appui technique à l'intégration régionale et sous-régionale. M. Muñoz a indiqué que le spécialiste en question a appuyé l'organisation dans les Amériques de réunions relatives à la dimension sociale de la mondialisation, M. Abascal ayant présidé l'une de ces réunions. La deuxième question du représentant du gouvernement du Mexique a trait aux conséquences de la crise économique en Amérique latine et à l'action de l'OIT dans les secteurs les plus vulnérables. Il s'agit en particulier d'activités dans le secteur rural, des jeunes, des femmes et de la protection sociale, de la création de lieux de travail et de la promotion du dialogue social. Le représentant du gouvernement de l'Argentine s'est déclaré préoccupé par les questions relatives à la croissance économique et par la nécessité de se pencher sur ce problème. Le paragraphe 32, à la page 3 de la version espagnole du document, reflète clairement cette préoccupation pour les Amériques.

Objectifs d'action communs

93. M. Botha a dit craindre que cette partie du texte ne manque de clarté, n'induisse en erreur et ne fasse double emploi avec certains des chapitres précédents. Ce texte manque parfois de cohérence, et il semble bien qu'il comporte de nombreux chevauchements, particulièrement en ce qui concerne la réduction de la pauvreté. La difficulté provient pour une part de l'absence de compréhension claire quant au rôle du Département de l'intégration des politiques, dont les employeurs ont cru comprendre qu'il s'agit d'une petite entité chargée de coordonner le travail des départements. Il semble que les fonctions de cette unité soient plus larges. En ce qui concerne l'égalité hommes-femmes, l'orateur a estimé que la ratification des conventions de l'OIT est un indicateur peu satisfaisant du degré de réalisation des objectifs. Il a demandé que l'on fournisse des informations sur la notion de «budget social tenant compte des problèmes propres aux femmes», mentionnée au troisième paragraphe de l'encadré de la page 116. Des préoccupations se sont fait jour quant au rôle des ONG dans ce programme, et l'orateur a estimé qu'il y aurait lieu d'appliquer la résolution débattue à la session de juin de la Conférence. Les employeurs ne sont guère favorables à l'objectif relatif aux partenariats internationaux, en partie pour les

mêmes raisons. Il faudrait bien réfléchir avant d'affecter un million de dollars supplémentaires au Département de l'intégration des politiques, alors qu'on aurait besoin de cet argent pour le VIH/SIDA et d'autres priorités. En ce qui concerne le Département de la communication, l'orateur a estimé qu'il y aurait lieu, à la lumière des expériences récentes, de procéder à une évaluation de ses activités avant d'accroître le budget. L'expérience montre également que ce département ne sait pas toujours bien communiquer avec les mandants.

- 94.** M. Blondel s'est demandé quels sont précisément le rôle et les effectifs que l'on fixe pour une structure telle que celle de l'«intégration des politiques». Si les objectifs d'action communs tendent à éviter les cloisonnements et à favoriser la coordination et la stimulation des programmes, les travailleurs les approuvent, mais ils souhaiteraient cependant savoir pourquoi il convient d'y consacrer autant de ressources et à quoi exactement elles sont destinées. Par ailleurs, ils ont estimé que l'OIT aurait déjà dû appliquer des politiques économiques et sociales intégrées pour promouvoir le travail décent, compte tenu du fait qu'il ne s'agit pas là d'une idée nouvelle. En outre, les cibles fixées leur semblent très modestes. Ils ont souhaité également que les activités relatives à l'économie informelle se déroulent dans le cadre des conclusions adoptées à la Conférence. Concernant les zones franches, le Directeur général doit s'engager à faire en sorte qu'une petite unité travaille sur ce thème, car il ne serait pas judicieux de dépendre uniquement des ressources extrabudgétaires en la matière. Les travailleurs estiment que les zones franches sont sans doute nécessaires, mais elles n'en constituent pas moins un abandon des droits sociaux. L'orateur a insisté pour que les contacts avec les ONG se fassent dans le cadre strict fixé par la résolution concernant le tripartisme et le dialogue social. Concernant la communication et la visibilité de l'Organisation, les travailleurs se sont félicités du paragraphe 294 et ont souhaité que, par l'intermédiaire de ce programme, la moelle épinière de l'Organisation, c'est-à-dire les normes, deviennent plus accessibles au plus grand nombre.
- 95.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a fait des observations sur la communication et la visibilité. Le paragraphe 38 de l'annexe documentaire n° 1 note un accroissement du personnel. Si les efforts tendant à faire mieux connaître l'OIT et ses activités à un public plus large sont les bienvenus, il n'en est pas moins illogique d'affecter des ressources financières à la commercialisation d'un produit si l'on n'augmente pas ou si l'on réduit les moyens en personnel et les moyens financiers destinés à la production de ce produit. L'orateur a mentionné les activités normatives, qui constituent un produit phare de l'OIT, et les activités relatives à la sécurité et à la santé au travail, qui montrent la contribution que l'Organisation peut apporter au monde, alors pourtant que ces activités reçoivent moins que celles qui touchent au marketing.
- 96.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a fait remarquer, au sujet de l'indicateur des politiques intégrées, que la cible pourrait être assez modeste. Elle a demandé des éclaircissements sur un point plus important, à savoir la manière dont l'OIT mesurera les résultats et l'impact de ces discussions. En ce qui concerne les partenariats internationaux (dernier alinéa du paragraphe 286), elle a appuyé vigoureusement un renforcement de la sensibilisation au sein du système des Nations Unies. En ce qui concerne les préoccupations exprimées au sujet des activités de l'OIT menées avec d'autres institutions, elle a estimé qu'il y a là une chance d'élargir les horizons de l'Organisation et de transposer la perspective tripartite dans des institutions et organisations où elle est absente, permettant ainsi d'élargir l'application du dialogue social et de faire connaître les valeurs uniques de l'OIT en dehors de la maison. En ce qui concerne les communications (dernier alinéa du paragraphe 296), l'oratrice a accueilli favorablement l'évolution vers un renforcement des capacités régionales. Les efforts actifs et imaginatifs des directeurs régionaux ou nationaux et de leurs collaborateurs pourraient avoir un effet extraordinairement positif sur la visibilité et l'influence de l'OIT. Plus

largement, dans le domaine des communications, il serait utile d'analyser les efforts menés par les organisations internationales qui sont parvenues à se forger une identité dans un contexte mondial. Il serait bon de disposer d'une indication du coût du nouveau logo et des prévisions relatives au coût futur de la généralisation de son emploi. En ce qui concerne l'Institut international d'études sociales, l'oratrice s'est demandé si le Bureau pourrait faire part de son avis sur les possibilités pour l'Institut de contribuer plus largement aux délibérations et aux travaux du Groupe de travail sur la dimension sociale de la mondialisation. Elle a estimé que l'économie informelle est une question intersectorielle essentielle, mais constaté qu'elle n'est pas incluse dans les objectifs communs et qu'aucun montant de ressources affectées à cet effet n'est indiqué, contrairement à ce que demandait la résolution de la CIT de 2002 concernant l'économie informelle.

97. Le représentant du gouvernement de la France s'est félicité de ce que le Centre de Turin figure dans les objectifs d'action communs, et il a estimé que cette question devrait faire l'objet d'un indicateur et d'une cible. L'indicateur irait dans le sens d'une meilleure articulation entre le Centre et les activités de formation du Bureau, et d'un plus grand recours des services du Bureau au Centre de Turin en matière de formation, déjà évoqué par le Directeur général. La cible pourrait être l'affectation d'un pourcentage des budgets de formation de l'institution à des activités menées par le Centre. Par ailleurs, à l'instar de nombreux membres de la commission, l'orateur a souhaité disposer de davantage d'informations concernant les recherches et travaux actuellement réalisés par le BIT sur l'économie informelle.
98. La représentante du gouvernement de la Barbade a déclaré qu'elle souhaite aborder spécifiquement la question du renforcement des capacités dans les Caraïbes par le biais du renforcement des liens avec le Centre de Turin, et elle a dit avoir pris note de la proposition, à la page 112, visant à entreprendre des activités de renforcement des capacités avec le Centre de Turin. La région des Caraïbes se félicite de la possibilité qui est offerte de profiter de l'élargissement du programme d'apprentissage à distance par le biais des liens établis avec la *University of the West Indies*. Tout en soutenant en principe le groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, les pays des Caraïbes craignent que, faute d'accroissement du budget, il faille réduire de nouveaux programmes. L'oratrice a donc invité les Etats Membres à soutenir les efforts tendant à promouvoir le travail décent en donnant un avis favorable à l'augmentation générale de 3,2 pour cent du budget.
99. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a vigoureusement appuyé les efforts de sensibilisation et de collaboration avec les autres organisations des Nations Unies et les institutions financières internationales; cependant, elle a dit partager les préoccupations relatives aux fortes augmentations liées à cet élément. Elle a noté qu'un renforcement des capacités de recherche et des bases de connaissances de l'OIT contribuerait à faire en sorte que celle-ci soit considérée comme un partenaire égal par ces organisations. Elle a dit continuer à soutenir les efforts tendant à renforcer la communication et la visibilité du travail de l'OIT et a souligné de nouveau que la qualité de ce travail apparaîtra avec évidence et contribuera de manière considérable au renforcement des liens avec l'extérieur.
100. Le représentant du gouvernement du Canada a dit appuyer l'accent accru mis sur une approche intégrée, sans pour autant partager l'avis selon lequel des ressources supplémentaires importantes seront nécessaires; il faudrait plutôt exploiter au maximum les ressources déjà affectées aux objectifs stratégiques communs. Tous les efforts prenant la forme d'un examen d'ensemble mené par le Département de l'intégration des politiques pour renforcer la cohérence et l'efficacité de ce travail seront considérés comme positifs. Par ailleurs, l'orateur a appuyé la stratégie relative aux communications et l'attention accrue consacrée aux activités de sensibilisation par le biais des communications, et il s'est dit convaincu que le renforcement de l'unité centrale des communications permettra de réduire les coûts grâce à une approche commune.

- 101.** Le représentant du Directeur général (M. Rodgers) a déclaré que la manière dont M. Blondel a décrit les travaux du Département de l'intégration des politiques est exacte. De même en va-t-il de l'argument avancé par le Canada au sujet des réductions de coûts. Le département s'efforce de mettre en place une approche plus intégrée en surmontant la fragmentation, en exploitant les possibilités offertes par le renforcement mutuel et en édifiant un programme intégré répondant aux objectifs du travail décent et, plus généralement, du programme relatif au travail décent, soutenant ainsi les efforts menés par les différents secteurs. Les activités techniques relèvent des secteurs; le rôle du Département de l'intégration des politiques consiste avant tout à assurer la coordination en fournissant un cadre, en exerçant un rôle moteur dans certains domaines, en fournissant des moyens organiques et un soutien et, de manière générale, en constituant un instrument au service de l'équipe de direction et en aidant celle-ci, qui pilote la mise en œuvre de ce programme, à renforcer les liens. Le département s'efforce de mettre en place cette réponse intégrée à la fois dans les structures extérieures et au siège. En ce qui concerne son budget, quelque 6 millions de dollars ont été affectés au budget du Bureau de statistique, lequel fait partie de ce département. Le programme mené dans le domaine des statistiques est important parce que, faute de pouvoir mesurer les progrès accomplis dans la réalisation du travail décent, il est difficile de procéder à une évaluation concrète. Le gouvernement des Etats-Unis a demandé des informations complémentaires au cours de la discussion relative aux activités portant sur les indicateurs, comme l'indique le rapport sur l'exécution du programme. Ce travail a été effectué et sera poursuivi durant la prochaine période biennale, et l'on s'efforcera de mettre en place un jeu d'indicateurs du travail décent exprimant tous les aspects de la question. Un document a été élaboré, et des consultations ont lieu avec les mandants, au niveau des pays et au niveau mondial. Certaines des idées exprimées seront testées dans le cadre d'une série d'études pilotes au niveau des pays au cours des dix-huit mois prochains, afin de pouvoir disposer d'un premier ensemble de conclusions sur ce que pourrait être un jeu convenu d'indicateurs du travail décent susceptible d'être utilisé par le Bureau. Il s'agit là d'une partie importante du programme du Département de l'intégration des politiques.
- 102.** Un second domaine important est celui des activités menées au niveau de la politique internationale, mentionné particulièrement par le gouvernement du Royaume-Uni, qui consiste à porter le programme de l'OIT sur la scène multilatérale, à soutenir le Groupe de travail du Conseil d'administration sur la dimension sociale de la mondialisation, à appuyer la Commission mondiale et à concrétiser le programme relatif au travail décent dans des réponses et des choix stratégiques au niveau international. L'orateur a pris note des observations relatives aux indicateurs qui ont été proposés à propos des documents stratégiques débattus dans les instances multilatérales et a reconnu qu'une analyse de l'impact véritable devra être menée pour déterminer si cet impact a eu pour effet de modifier les politiques des organisations intéressées.
- 103.** Le troisième aspect des travaux menés par le département se situe à l'échelon des pays, où se déroulent une série de programmes relatifs au travail décent qui se poursuivront durant la prochaine période biennale. Ces programmes comportent une phase de conception et une phase d'exécution. Un effort similaire est mené à l'appui des activités qui font intervenir différentes unités du Bureau dans le cadre des DSRP au niveau des pays. Dans tous ces domaines, le département s'efforce de soutenir un processus de communication, d'interaction et de renforcement mutuel entre les différents secteurs du Bureau.
- 104.** Il existe un programme plus précis qui concerne l'ensemble de l'Organisation: il s'agit des thèmes et sujets de préoccupation qui touchent tous les secteurs et les mandants, comme par exemple l'économie informelle, au sujet de laquelle le département s'efforce de transformer les recommandations de la Conférence en un ensemble clair d'activités opérationnelles concrètes qui pourraient faire partie du programme de travail pour 2004-05. Un atelier a été organisé récemment à Turin, auquel ont participé 30 à 40 personnes de

différentes parties du Bureau. Un rapport a été établi, et le département élabore actuellement une stratégie de suivi. M. Blondel a évoqué la question des zones franches d'exportation, dans le cadre de laquelle le Département de l'intégration des politiques a regroupé différents éléments du Bureau autour d'un document qui pourrait contribuer à définir les éléments d'une stratégie à ce sujet. Les propositions de programme pour 2004-05 mentionnent également l'intégration régionale. C'est là un domaine essentiel qui porte sur le renforcement du programme de l'OIT, renforcement du programme relatif au travail décent, renforcement du rôle effectif des mandants dans le cadre de l'intégration régionale. Il s'agit là d'un domaine auquel le Département de l'intégration des politiques pourrait prêter son appui.

- 105.** La représentante du Directeur général (M^{me} Tabatabai), répondant à M. Botha, a fait remarquer que le message a été écouté attentivement. Un certain nombre de réunions ont été organisées avec les mandants tripartites pour définir les questions prioritaires. En ce qui concerne les normes et l'amélioration de leur compréhension par le public, l'oratrice a noté avec plaisir que NORMES a pris cette initiative avec DCOMM. Les régions attachent une très grande importance à DCOMM. En ce qui concerne le coût du nouveau logo, l'oratrice a indiqué clairement que l'OIT n'a jamais acquitté effectivement ses frais de conception en tant que tels. En fait, le logo a été inclus dans le travail de conception général relatif à sa déclinaison graphique, dont le coût total a été de 50 000 dollars, y compris le manuel fourni aux membres du personnel des structures extérieures. En ce qui concerne la mise en œuvre, il a été demandé à l'ensemble des membres du personnel de ne pas utiliser de matériel portant le nouveau logo avant épuisement total des fournitures.
- 106.** Le représentant du Directeur général (M. Thurman) a exposé les raisons pour lesquelles les objectifs d'action communs ont été inclus dans les propositions de programme et de budget. L'une de ces raisons est que l'OIT mène un certain nombre d'activités, par exemple en ce qui concerne l'égalité hommes-femmes, qui ne disposent pas d'indicateurs de performance ou de cibles définis de manière claire dans le budget stratégique. Il s'agit là d'une lacune grave, que le Bureau s'efforce de surmonter grâce aux objectifs d'action communs. Un autre but est de permettre au programme et budget de définir des questions comme l'économie informelle et les zones franches d'exportation et de montrer ce que fait l'OIT d'une manière cohérente. Pour chacune de ces deux questions, un encadré a été inclus, qui énumère les principales activités du Bureau.
- 107.** Cependant, un certain nombre de points doivent être améliorés. Il s'agit de la première tentative de définition d'indicateurs et d'objectifs dans ce domaine, et il est évident que ceux-ci doivent devenir mieux ciblés et plus précis, et que les objectifs, comme nous enseigne l'expérience, doivent devenir plus ambitieux. Le Bureau s'efforce d'améliorer sa transparence, ce qui présente une difficulté. S'il souhaite élaborer un projet, par exemple sur les zones franches d'exportation ou sur l'économie informelle, assorti d'un objectif clair et d'indicateurs mesurables, mais que ce projet nécessite des contributions et des ressources émanant des différents secteurs du Bureau, des régions et de sources extrabudgétaires, il ne dispose pas des outils financiers permettant de monter ce projet de manière transparente. On voit donc bien ici l'importance du projet IRIS, qui permettra au Bureau de fournir des informations plus détaillées sur les projets intersectoriels. L'orateur a expliqué que l'établissement d'un budget social tenant compte des problèmes propres aux femmes vise à évaluer séparément les impacts sociaux des décisions budgétaires, ce qui permet de repérer et de surmonter ceux qui touchent les femmes.
- 108.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a déclaré qu'il craint que la commission ne soit dans l'obligation de suspendre ses travaux. En effet, il n'a pas pu consulter le groupe des travailleurs sur la question des objectifs d'action communs, et le débat porte désormais sur des thèmes aussi importants que le logo de l'institution, la stratégie de communication et l'éventuelle modification des normes aux fins de leur

meilleure diffusion, concernant lesquels, dans le souci de sa légitimité de porte-parole, il ne saurait se prononcer sans consultation préalable de son groupe. L'intervenant a remercié de cette volonté de préciser les choses, et a réitéré qu'il est largement en faveur d'une plus grande lisibilité des normes et de leur diffusion, ainsi que du recours à des moyens de communication efficaces. Cependant, il ne saurait donner son accord à une éventuelle modification des normes et, pour des raisons de morale intellectuelle, il a réitéré sa demande de suspension des travaux jusqu'à ce qu'il ait été en mesure de consulter son groupe, muni des précisions qu'on a bien voulu lui donner.

- 109.** Le Directeur général a noté que le Bureau ne modifiera nullement les normes de l'OIT dans ses efforts pour les communiquer à un large public; il examine la meilleure manière de transmettre le message.
- 110.** M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, s'est exprimé sur la position des travailleurs concernant le niveau du budget pour 2004-05. Compte tenu des vœux exprimés par les membres de la commission, y compris les gouvernements, de donner à l'Organisation les moyens de poursuivre son œuvre et d'entreprendre des obligations nouvelles, les travailleurs ont proposé d'aller au-delà des propositions du Directeur général, et se sont demandé s'il n'est pas opportun d'établir une comparaison entre le budget de l'OIT et celui d'autres institutions du système des Nations Unies. Les propositions du Directeur général sont modestes, puisqu'elles sont fondées sur un budget à croissance réelle zéro – par opposition à un budget à croissance zéro en valeur nominale, soit une différence de 3,2 pour cent, imputable à l'inflation notamment. En termes clairs, un budget à croissance nominale zéro serait en fait un budget négatif et, dans ces conditions, vouloir exiger davantage d'activités de la part du Bureau serait incohérent. L'orateur en a appelé aux gouvernements, déclarant que l'enjeu est, en fait, la priorité que l'on accorde au monde du travail ainsi qu'au rôle et à l'avenir de l'Organisation. Les travailleurs appuient les propositions du Directeur général et souhaitent que l'on accorde la priorité au monde du travail.

Gouvernance, appui et management

- 111.** M. Botha a soutenu l'appel lancé par M. Blondel à ceux qui sont en faveur d'un budget à croissance zéro en termes nominaux. Au début des discussions, les employeurs ont soutenu un budget à croissance zéro en termes réels mais, depuis, toute une série de demandes ont été formulées pour la création de programmes nouveaux ou supplémentaires. Beaucoup de ces demandes émanent de gouvernements qui soutiennent une croissance zéro en valeur nominale, et M. Botha les a invités à revenir sur leur position. En ce qui concerne la gouvernance, l'appui et le management, il a dit partager l'opinion de M. Blondel quant à la «satisfaction des clients». Les enquêtes menées auprès de ces derniers suscitent des attentes auxquelles il faut ensuite répondre. L'orateur a trouvé préoccupant le fait que les objectifs de la stratégie en matière de ressources humaines ne seront peut-être pas atteints, surtout dans l'hypothèse d'une croissance zéro en valeur nominale. Le Bureau doit veiller à ce que tous les postes vacants soient pourvus, en particulier dans la région des Etats arabes, et l'orateur a souhaité que les équipes techniques soient dotées d'un personnel qualifié, apte à répondre aux demandes spécifiques de chaque région. Le groupe des employeurs soutient sans réserve la proposition du Bureau tendant à réduire les documents du Conseil d'administration mais n'est pas favorable à une diminution de services d'appui tels que les services de traduction. Toutefois, les traductions peuvent être améliorées, en particulier vers le français et l'espagnol. Pour finir, M. Botha s'est interrogé sur la valeur du Corps commun d'inspection et sur son utilité.
- 112.** M. Blondel a dit qu'on lui a fait comprendre que la notion de «clients» se réfère, en fait, à celle de «mandants». Il préfère la référence à la notion et au terme de «mandants» et voit,

dans l'emploi du terme «clients», une dérive terminologique. Il a estimé que certains fonctionnaires du Bureau devraient être formés pour mieux comprendre ce qu'est le tripartisme. En ce qui concerne le Corps commun d'inspection, mentionné par le porte-parole des employeurs, les travailleurs demandent au Bureau de bien vouloir préparer un document d'analyse sur les fonctions, la mission et le coût de cet organe pour éclairer toute décision ultérieure du Conseil à cet égard.

- 113.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a remercié le Bureau de l'amélioration du mode de présentation de cette partie du document qui comprend maintenant des indicateurs et des cibles pour toutes les activités connexes. Il a approuvé les cibles figurant sous les indicateurs 3 et 5 mais a souhaité en voir inclure deux autres. La première concerne l'augmentation du nombre de postes vacants pourvus par la voie de concours totalement ouverts (ce qui entraînerait le recrutement des candidats les plus qualifiés), et la seconde la diminution du nombre de pays sous-représentés au Bureau, en particulier aux postes les plus élevés. Les cibles relatives à la représentation des femmes et au pourvoi des postes en temps opportun sont acceptables mais la cible relative aux différends doit être focalisée sur le nombre des procès gagnés ou perdus par le Bureau devant le Tribunal administratif. L'orateur ne peut soutenir une augmentation du budget affecté aux ressources humaines sans avoir vu au préalable une analyse coûts-avantages de la stratégie en matière de ressources humaines. Enfin, il a souhaité connaître le montant des contributions de l'Organisation à l'Association pour la gestion des ressources humaines dans les organisations internationales.
- 114.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a rappelé qu'il est important que le Bureau mette en œuvre le plus rapidement possible les recommandations du Commissaire aux comptes concernant la stratégie en matière de ressources humaines. Elle a aussi demandé une nouvelle fois qu'un organigramme détaillé soit établi. Il a été fait mention à plusieurs reprises de financements extrabudgétaires et elle en a attribué l'augmentation au succès du Directeur général et du Bureau. Toutefois, elle peut comprendre l'inquiétude que soulèvent ces programmes qui dépendent de financements extrabudgétaires et elle a invité instamment d'autres donateurs à mettre à disposition de tels fonds, à l'instar de son gouvernement qui a instauré un mécanisme permettant à l'OIT de fixer ses priorités. Elle a demandé à ceux qui ont suggéré que les gouvernements apportent une contribution plus importante, par le biais du budget ordinaire, de ne pas oublier que les sources des fonds affectés au budget ordinaire et celles alimentant les fonds extrabudgétaires sont souvent différentes, comme c'est le cas pour le Royaume-Uni, et qu'une diminution des uns n'entraîne pas nécessairement une augmentation des autres. Elle a exprimé l'espoir que l'amélioration de la distribution des documents (à l'exception du document en cours d'examen) se poursuivra, notamment pour les documents de la Conférence internationale du Travail. Le nombre et la longueur des documents peuvent être diminués grâce à un travail d'édition beaucoup plus rigoureux, et la longueur ainsi que la structure des réunions de l'OIT doivent être revues. Il semble utile d'augmenter les indemnités de subsistance et de voyage comme cela a été proposé, et elle pense que par le biais de négociations on peut encore obtenir des contrats plus avantageux dans l'ensemble de l'Organisation. Elle a souhaité que le libellé du paragraphe 304 sur les contrôles financiers soit plus ferme et fasse bien ressentir que l'instauration de contrôles financiers et de systèmes de gestion du personnel stricts est une nécessité budgétaire, quel que soit le montant du budget. Le gouvernement du Royaume-Uni continue à soutenir un budget à croissance zéro en termes nominaux.
- 115.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a déclaré que, en ce qui concerne le deuxième indicateur et la cible relative à la mise en œuvre d'une gestion axée sur les résultats, elle pense qu'il est plus utile de prévoir des cibles pour chacun des grands sous-systèmes. L'indicateur 4 concernant les économies et les points de repère est trop vague et il est nécessaire d'avoir davantage de détails sur les économies que l'on souhaite réaliser là

où cela est nécessaire. L'indicateur 6 doit comprendre une cible supplémentaire pour l'amélioration du taux d'exécution, et l'indicateur 8 doit comprendre une cible ayant trait à la diminution des documents de 25 pour cent. Les cibles de l'indicateur 10 peuvent également être plus précises.

- 116.** Le représentant du gouvernement du Canada a déclaré être impressionné par les cibles très étendues et globales en matière de gouvernance, mais pense qu'elles risquent d'être quelque peu optimistes. Les cibles de l'indicateur 2 doivent être scindées en fonction de systèmes spécifiques car il est peu probable que le système IRIS remplira toutes ses promesses. L'indicateur 4 concerne la réalisation d'économies et l'orateur s'est demandé si l'on dispose d'une estimation des économies envisagées. Certaines des cibles semblent plutôt modestes et il est nécessaire d'établir un calendrier pour la préparation de directives à l'intention des responsables hiérarchiques et du personnel. L'orateur a appuyé vigoureusement la diminution des documents proposée et encouragé le recours aux systèmes électroniques dans toute la mesure possible. S'agissant de la mise à disposition de LABORDOC aux utilisateurs externes, il a demandé si l'on a envisagé de faire payer une redevance modeste.
- 117.** La représentante du gouvernement de la Barbade a donné son plein appui aux cibles de l'indicateur 5 relatives au développement des ressources humaines mais a signalé qu'aucune cible n'a été fixée pour la représentation géographique. Elle a souhaité des informations sur les critères appliqués lors de la procédure de recrutement outre les critères de compétence.
- 118.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a posé des questions sur la cible i) de l'indicateur 5, visant à ce que les postes soient pourvus dans un délai moyen de cinq mois. Il s'est demandé à partir de quand le délai de cinq mois commence à courir et quelle incidence cela aura sur les économies réalisées lorsqu'un poste n'est pas pourvu immédiatement.
- 119.** Le représentant du gouvernement de la France s'est félicité de la volonté affichée par le Bureau de rationaliser les coûts. Toutefois, l'indicateur 1 est mal défini et, comme les travailleurs, la délégation française estime que le terme «clients» est inapproprié. L'intervenant s'est associé à d'autres orateurs concernant la coopération technique et l'introduction d'un taux d'exécution à l'indicateur 6. A propos de l'indicateur 8, il a approuvé l'objectif de réduction du nombre des documents mais a demandé qu'il soit clairement fait mention de la fourniture des documents dans les trois langues de travail.
- 120.** La représentante du gouvernement du Cameroun a félicité le Bureau de sa performance qui a permis l'approbation sans réserve du rapport du Commissaire aux comptes. A propos de la mise en valeur des ressources humaines (indicateur 5), elle a souhaité que l'on dépasse la cible ii) concernant le pourcentage de femmes qualifiées aux grades supérieurs. Elle a appuyé la cible iii) relative à la réduction du nombre de différends portant sur les politiques, les règles et les procédures pour diminuer les charges du Bureau. S'agissant de la qualité de la coopération technique (indicateur 6), l'oratrice s'est associée à ceux qui ont demandé une évaluation en chiffres des propositions de projets et elle a recommandé que des efforts soient faits pour attirer des fonds extrabudgétaires. Par ailleurs, la délégation camerounaise s'est prononcée en faveur d'une croissance zéro en termes réels pour permettre au Bureau de relever les défis auxquels il est confronté et d'exécuter les projets intéressants l'Afrique, notamment ceux qui ont trait à la lutte contre le VIH/SIDA.
- 121.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a exprimé son soutien à l'augmentation des ressources affectées au développement des ressources humaines.

122. Le représentant du gouvernement de la Jamahiriya arabe libyenne a demandé la production de rapports périodiques sur la mise en œuvre des projets de coopération technique. Il serait utile de savoir quels sont ces projets, dans quels pays ils sont réalisés et comment ils évoluent dans le temps.
123. Le représentant du gouvernement du Mali a appuyé les propos des représentants des gouvernements de la Jamahiriya arabe Libyenne et du Cameroun concernant le développement des ressources humaines, qui exige la mise à disposition des ressources nécessaires. Il a remercié l'ensemble des participants à la réflexion actuelle. Il s'est prononcé en faveur d'un budget à croissance réelle zéro car on ne peut demander à l'Organisation de produire des résultats sans mettre à sa disposition les moyens dont elle a besoin. L'orateur a également remercié tous les pays tels que la France, les Etats-Unis et la Belgique qui, par des financements extrabudgétaires, aident le gouvernement malien à mettre en œuvre toute une série de projets, notamment dans le cadre de la Déclaration. Il a conclu en réaffirmant son soutien à un budget à croissance réelle zéro.
124. Le représentant du Directeur général (M. Ng) a confirmé que le Département du développement des ressources humaines s'est engagé à mettre en place un système d'évaluation et de suivi. En réponse à la question sur le montant des contributions versées à l'Association pour la gestion des ressources humaines dans les organisations internationales, il a précisé que celui-ci s'élève à 5 000 dollars par an. Des directives ont déjà été mises au point pour les responsables hiérarchiques, et M. Ng pense que des progrès seront faits au cours des prochaines années pour le recrutement de jeunes professionnels. S'agissant de l'amélioration du délai moyen de recrutement, M. Ng a précisé qu'aux termes des Propositions de programme et de budget pour 2004-05 son département est tenu de pourvoir les postes vacants dans un délai de cinq mois à partir du moment où il est informé de la vacance d'un poste. Des efforts se poursuivront pour améliorer la répartition des postes entre les sexes mais cela représente une tâche considérable, et faire en sorte que 33 pour cent des postes de grades élevés soient occupés par des femmes pour l'exercice biennal 2004-05 n'est pas un objectif aussi modeste qu'il y paraît.
125. Le représentant du Directeur général (M. Thurman) a confirmé qu'un document sur le Corps commun d'inspection sera présenté à la commission au mois de novembre. Par ailleurs, un organigramme plus détaillé sera distribué. Les commentaires et suggestions formulés au sujet des indicateurs et des cibles sont très appréciés. C'est la première fois que de telles cibles ont été définies pour ces programmes et les commentaires seront pris en compte non seulement au niveau opérationnel mais également dans le rapport sur l'exécution du programme. En réponse à une question soulevée par le Canada, l'indicateur 4 fait référence à des économies déjà incluses dans le programme et budget. Les deux plus importantes sont, d'une part, une économie de 1,9 million de dollars sur le poste «relations et conférences» et, d'autre part, de 3,2 millions de dollars sur celui des services d'appui. Ayant répondu à diverses questions relatives aux frais de voyage, M. Thurman a résumé ce qu'il a dit en déclarant que ces frais ont été diminués de 16 pour cent sur deux exercices biennaux. Enfin, concernant les économies réalisées lorsque les emplois ne sont pas pourvus, évoquées par le représentant du gouvernement de l'Allemagne, elles correspondent au poste «ajustement pour mouvements de personnel» que l'on trouve dans le tableau 1 du budget stratégique proposé et qui n'a pas été diminué.

Projet de résolution

126. Le président a demandé aux membres gouvernementaux qui n'ont pas encore fait connaître leur décision concernant le projet de résolution de donner leur avis.

- 127.** M. Blondel a réaffirmé que dans un souci de cohérence, et compte tenu de ce qui a été demandé du Bureau, la commission doit accepter les propositions de programme et de budget du Directeur général et ne pas mettre le budget en déficit de 3,2 pour cent par un retour à la croissance zéro nominale.
- 128.** Sont favorables à un budget à croissance zéro en termes réels les gouvernements suivants: Afrique du Sud (au nom du groupe de l'Afrique), Mexique, Inde, Bahamas (au nom de la délégation des Bahamas et de la Barbade), France, Iran, Malawi, Belgique (en son nom propre), Pays-Bas, Portugal, Danemark, Chine, Jordanie, Norvège, Bangladesh, Soudan, Italie et République de Corée.
- 129.** Les représentants des gouvernements de l'Argentine, de la République dominicaine, de l'Allemagne et d'El Salvador ont souhaité se joindre au consensus qui se dégagera en faveur d'un budget à croissance zéro en termes nominaux ou en termes réels.
- 130.** Le représentant du gouvernement du Brésil s'est dit favorable à un budget à croissance zéro en termes nominaux. Il ne souhaite pas bloquer un consensus s'il s'en dégage un, mais il aimerait mieux différer la décision pour pouvoir, à la lumière du débat à ce stade, consulter son gouvernement.
- 131.** Le représentant du gouvernement du Pakistan a lancé un appel aux autres membres gouvernementaux afin qu'ils fassent preuve de souplesse.
- 132.** La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a estimé qu'il est encore possible d'améliorer l'efficacité au sein du Bureau.
- 133.** Le représentant du gouvernement du Japon a réclamé de nouvelles économies sur les coûts et a demandé que l'examen de la résolution soit reporté après la réponse du Directeur général.
- 134.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis, appuyée par le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie, a réitéré son soutien à un budget à croissance zéro en termes nominaux.
- 135.** Le représentant du gouvernement du Canada a confirmé sa préférence pour un budget à croissance zéro en termes nominaux mais a affirmé ne pas vouloir bloquer un consensus.
- 136.** Le représentant du gouvernement du Japon a réaffirmé sa conviction que l'Organisation peut encore faire des économies et a demandé une nouvelle fois un délai pour examiner la réponse du Directeur général et les discussions de la commission.
- 137.** M. Blondel a remercié l'ensemble des gouvernements qui se sont prononcés en faveur des propositions de programme et de budget du Directeur général, ainsi que ceux qui, après avoir exprimé des réserves et des hésitations, ont dit qu'ils ne feront pas obstacle à un consensus. S'agissant de la proposition du représentant du gouvernement du Japon d'attendre quelques jours que le Directeur général produise de nouvelles propositions d'économies, l'orateur y voit une remise en cause du budget. Il a donc insisté auprès du représentant du gouvernement japonais pour qu'il se rallie au consensus émergent. Les travailleurs estiment qu'il serait bon que l'on manifeste à la communauté internationale, par un signe tel que ce consensus, que l'on ne méprise pas le monde du travail.
- 138.** M. Botha a souscrit aux observations de M. Blondel. Il a reconnu que certains gouvernements ont modifié leur position, ce qu'il a apprécié. D'autres ont émis des réserves, qui devraient être intégralement consignées au procès-verbal.

139. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a confirmé que son gouvernement ne peut pas se joindre au consensus et souhaite réserver sa position.
140. Le représentant du gouvernement du Japon a souligné qu'il est très important de faire des efforts pour économiser sur les coûts et a demandé au Directeur général de faire une déclaration sur ce point.
141. Le représentant du gouvernement du Brésil a demandé que la décision soit différée. Deux ans plus tôt la commission a connu une situation analogue; des consultations avaient alors été menées puis un budget révisé avait été publié une semaine plus tard. Bien que les représentants qui sont favorables à un budget à croissance zéro en termes nominaux soient minoritaires, ils constituent tout de même une minorité importante.
142. Le représentant du gouvernement du Japon a déclaré que, au vu du consensus qui se dégage, il souhaite réserver sa position mais non pas s'opposer à la prise d'une décision le jour même.
143. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a appuyé les pays qui ont demandé un délai dans l'espoir que cela permettra de parvenir à un consensus la semaine suivante.
144. Le président a demandé si, l'assurance étant donnée que les réserves de plusieurs gouvernements seront consignées au procès-verbal, la résolution peut être adoptée.
145. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a estimé que les préoccupations de plusieurs membres sont suffisamment fortes pour que, si la résolution est adoptée, il s'agisse d'une décision prise à la majorité et non par consensus.
146. Le Directeur général a indiqué en guise de commentaire qu'il comprend parfaitement la position de certains gouvernements qui souhaitent s'en tenir à une politique globale vis-à-vis des organismes des Nations Unies et de leur budget. Il apprécie également le fait que beaucoup d'Etats Membres connaissent de sérieuses difficultés économiques. Cependant, si la décision est différée, il lui sera plus difficile de répondre aux commentaires sur le budget. Il est demandé aux membres d'approuver une recommandation et non le budget lui-même. Le BIT a fait des économies constantes, parvenant à réduire les coûts de 16,8 pour cent sur trois périodes budgétaires, et la recherche d'économies sera poursuivie dans le cadre de l'exécution du budget. Ce n'est qu'après avoir considéré sa réponse et discuté de la question à la Commission des finances que les gouvernements devront prendre une décision finale. Le Directeur général a instamment engagé les membres à laisser passer la recommandation, étant entendu que toutes les réserves seront consignées au procès-verbal.
147. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a dit préférer que la recommandation soit approuvée par consensus et estimé que, si le fait de disposer d'un délai supplémentaire peut permettre à d'autres membres de se joindre au consensus, alors il est juste d'accorder ce délai.
148. Le président a annoncé qu'il déclarera le programme et budget approuvé par la majorité écrasante des membres de la commission sous réserve des réserves exprimées par plusieurs membres, qui seront consignées.
149. M. Blondel, s'exprimant au nom du groupe des travailleurs, a dit que lorsqu'une décision est prise par consensus, il est possible, pour ceux qui ont des réserves, de les exprimer, mais que lorsqu'une décision est prise à la majorité, cela n'est pas possible.

150. Le président s'est demandé si une autre formulation apporterait une solution et a proposé de parler d'un «accord général pour aller de l'avant avec un programme et budget». Cela éviterait d'employer les termes «majorité écrasante» ou «minorité écrasante».
151. Le représentant du gouvernement du Brésil a dit préférer la première proposition du président évoquant «la majorité écrasante, en permettant aux pays (minoritaires) de formuler expressément des réserves».
152. Le représentant du gouvernement du Pakistan s'est demandé si une «explication de la position» peut être une alternative à «réserves».
153. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a fait observer qu'une énorme majorité des membres est prête à appuyer le cadre général du budget, mais que certains membres émettent des réserves. Il a indiqué qu'un tel degré de soutien est suffisant pour que le Directeur général prépare sa réponse. Après avoir entendu cette réponse, la commission pourra déterminer s'il y a ou non un consensus.
154. Le président ne pense pas que cette proposition puisse fonctionner. Il a demandé aux gouvernements favorables à un budget à croissance zéro en termes nominaux s'ils peuvent se joindre à un consensus pour approuver la résolution, sachant que leurs réserves seront dûment notées et seront de nouveau évoquées devant la Commission des finances.
155. Après une brève interruption, le président a proposé une résolution ayant le même libellé que celui retenu pour la période biennale précédente et incluant, entre autres, les mots: «sous réserve des positions adoptées et des réserves émises au cours de la discussion, la commission accepte de recommander au Conseil d'administration d'adopter la résolution concernant le programme et budget pour 2004-05 ...». Cette formulation ayant recueilli l'accord de la commission, la résolution prend la forme suivante:

Sous réserve des positions adoptées et des réserves émises au cours de la discussion, la commission accepte de recommander au Conseil d'administration d'adopter la résolution concernant le programme et budget pour 2004-05 telle qu'elle figure ci-après:

- a) *que le Conseil d'administration recommande à la Conférence internationale du Travail à sa 91^e session (juin 2003) un niveau provisoire de 448 020 730 dollars pour le programme, calculé au taux de change budgétaire fixé pour 2002-03 à 1,77 franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, la Conférence devant se prononcer sur le taux de change définitif et le niveau correspondant du budget exprimé en dollars des Etats-Unis, ainsi que sur le montant en francs suisses des contributions mises en recouvrement;*
- b) *que le Conseil d'administration propose à la Conférence, lors de la même session, un projet de résolution concernant l'adoption du programme et budget du 69^e exercice (2004-05) et la répartition des dépenses entre les Etats Membres au cours de cette période, dont le texte serait ainsi conçu:*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, aux termes du Règlement financier, approuve, pour le 69^e exercice prenant fin le 31 décembre 2005, le budget des dépenses de l'Organisation internationale du Travail, s'élevant à ... dollars des Etats-Unis, et le budget des recettes s'élevant à ... dollars des Etats-Unis, soit, au taux de change de ... franc suisse pour un dollar des Etats-Unis, à une somme de ... francs suisses, et décide que le budget des recettes, libellé en francs suisses, sera

réparti entre les Etats Membres conformément au barème des contributions recommandé par la Commission des finances des représentants gouvernementaux.

Résumé de la discussion

- 156.** Lorsque la commission s'est réunie de nouveau le 20 mars, le Directeur général a donné sa réponse aux discussions de la semaine précédente sur les Propositions de programme et de budget pour 2004-05. Le texte de la réponse du Directeur général est reproduit à l'annexe II.
- 157.** M. Blondel, prenant la parole au nom des travailleurs, a remercié le Directeur général d'accepter une plus large implication de la commission dans la préparation des futures propositions de programme et de budget. Il est revenu sur la nécessité de limiter les conséquences des coupures prévues sur le personnel. Enfin, l'orateur a remercié tous les gouvernements qui, en dépit de difficultés financières, ont tenu à ce que l'Organisation conserve son niveau d'activité et ont soutenu le budget à croissance réelle zéro.
- 158.** M. Botha a fait remarquer que le Directeur général a répondu à pratiquement toutes les attentes des employeurs.
- 159.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est dite, elle aussi, très satisfaite de la réponse du Directeur général et s'est félicitée en particulier des éclaircissements apportés au sujet de l'affectation des ressources supplémentaires aux régions. Pour ce qui est du niveau global du budget, elle a fait part de la déception ressentie en voyant que le Directeur général n'a pas répondu davantage aux préoccupations légitimes d'un certain nombre de gouvernements, dont les contributions au budget ordinaire dépassent 50 pour cent du total, et que la souplesse dont ont fait preuve certains en se disant prêts à œuvrer en faveur d'un consensus n'a pas été récompensée. Elle a réitéré sa conviction que l'Organisation doit arrêter des priorités, au lieu d'accroître le budget. On n'est pas encore arrivé au point où il n'est plus possible d'obtenir une plus grande efficacité, et il a été noté que le Directeur général s'est engagé à poursuivre sa quête de nouvelles économies. La position du Royaume-Uni est toujours celle d'une croissance nominale zéro. L'intervenante s'est dite impatiente de discuter de la question à la Conférence internationale du Travail, où les chiffres définitifs seront donnés aussi bien en dollars des Etats-Unis qu'en francs suisses. Elle ne pense pas qu'il y ait un consensus et elle préfère que le document soit transmis au Conseil d'administration avec le même libellé que celui qui a été adopté à la réunion de la semaine précédente, et qui était le résultat de la discussion sur le dernier programme et budget, en mars 2001.
- 160.** Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a remercié le Directeur général de s'être engagé à poursuivre la quête de nouvelles économies et d'avoir utilisé les mots «majorité des gouvernements» en décrivant le soutien apporté au budget proposé. Il est regrettable qu'aucun consensus véritable n'ait pu être trouvé et qu'il y ait autant de préoccupations des donateurs importants qui n'ont pas été réexaminées et pour lesquelles aucun effort de compromis n'a été fait. L'OIT n'existe pas isolément. L'orateur a déploré que d'autres facteurs plus larges aient apparemment été négligés.
- 161.** Le représentant du gouvernement du Japon s'est dit satisfait de l'allusion faite par le Directeur général à une restructuration des grades affectés aux postes afin de réaliser encore des économies par le biais de l'exécution du budget. Etant donné la gravité de la situation financière du Japon, l'intervenant a du mal à accepter le budget proposé et réserve sa position. Toutefois, compte tenu de la déclaration du Directeur général, il a accepté que

le document soit transmis au Conseil d'administration, mais avec la réserve et le libellé suggérés par le Royaume-Uni.

- 162.** Le représentant du gouvernement du Brésil a réaffirmé que la position de son gouvernement n'est pas de s'opposer à l'opinion de la majorité, mais qu'il préfère réserver sa position sur la question du montant total du budget.
- 163.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a remercié le Directeur général d'avoir bien voulu allouer des ressources supplémentaires aux régions et utiliser une partie des économies réalisées pour accroître le volume des documents traduits dans différentes langues, y compris le russe. Pour ce qui est du niveau global du budget, la position de son gouvernement est la même que celle du Royaume-Uni. Il a également confirmé qu'il souhaite que la Conférence internationale du Travail soit saisie d'autres propositions sur la répartition des ressources provenant des programmes auxiliaires, y compris la gestion des ressources humaines, en faveur de programmes de fond dans les régions, y compris dans la Communauté d'Etats indépendants.
- 164.** Le représentant du gouvernement du Canada s'est associé à la déclaration de la représentante du Royaume-Uni.
- 165.** Le représentant du gouvernement du Nigéria a pris note avec une très grande satisfaction de l'intention de transformer le programme VIH/SIDA en un programme focal et d'allouer davantage de ressources aux régions. Il a réitéré son soutien à un budget à croissance zéro en termes réels.
- 166.** La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a remercié le Directeur général d'avoir cherché à répondre aux attentes exprimées au sein de la commission la semaine précédente. Il lui a semblé toutefois que le niveau d'efficacité et d'efficacités qui justifierait l'affectation de ressources supplémentaires n'a été pas atteint, et elle a demandé qu'il soit pris note de ses réserves.
- 167.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a dit croire au principe d'une croissance nominale zéro pour les organisations internationales, mais qu'il est prêt, étant donné les positions des autres groupes et régions, à accepter la solution d'une croissance réelle zéro, étant bien entendu que cette position ne préjuge en aucune façon de la position des délégués gouvernementaux de son pays à la Conférence internationale du Travail en juin.
- 168.** M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a remercié le représentant du gouvernement de l'Allemagne de sa déclaration. Au vu des événements internationaux, il est particulièrement important de donner à l'Organisation les moyens de remplir sa mission, et l'intervenant a souligné de nouveau la nécessité d'adopter un budget à croissance réelle zéro au moins. Dans la conjoncture internationale, la volonté de défendre le monde du travail devrait l'emporter sur les autres considérations, et les travailleurs insistent vivement pour que les propositions du Directeur général soient approuvées, sinon à l'unanimité, du moins à la vaste majorité; il ne s'agit pas uniquement d'envisager des réparations, il faut montrer la priorité du travail sur les dépenses d'armement par exemple. L'orateur a ajouté que la sagesse l'emportera.

169. Le président a annoncé que les réserves exprimées par plusieurs gouvernements seront dûment consignées dans le compte rendu. Le Bureau tiendra compte lors de l'exécution du budget des changements d'orientation demandés par la commission et évoqués par le Directeur général dans sa réponse. Il a été pris note des 500 000 dollars supplémentaires alloués aux travaux sur le VIH/SIDA dans le cadre des ressources transférées aux régions. Le président a ensuite lu en entier le texte de la recommandation faite au Conseil d'administration, qui figure au paragraphe 155 du présent rapport.

Genève, le 24 mars 2003.

(*Signé*) M. Blondel,
Rapporteur.

Point appelant une décision: paragraphe 155.

Annexe I

Introduction du Directeur général à la discussion des Propositions de programme et de budget pour 2004-05 et du Rapport sur l'exécution du programme en 2002

Monsieur le Président,

C'est la troisième fois que je soumetts à votre examen des propositions de programme et de budget. Pour préparer les propositions pour 2004-05, j'ai gardé à l'esprit mes premières consultations avec vous en 1998. Les priorités que vous aviez fixées alors, à savoir une approche plus stratégique pour le Bureau et un plus grand impact de l'Organisation, nous ont guidés dans l'élaboration de ce programme et budget.

Beaucoup a été fait avec votre aide et votre participation pour accroître la pertinence, la réactivité, l'efficacité et la visibilité de l'OIT. Les propositions pour 2004-05 cherchent à poursuivre cette voie, notamment par le renforcement de nos activités à l'échelle tant régionale que nationale.

Au cours de nos contacts avec les mandants de l'OIT, il est devenu manifeste que le programme d'activités concernant un travail décent, que vous avez approuvé dans le cadre de ma première proposition de budget, est perçu comme essentiel pour réaliser l'objectif d'une croissance économique durable et d'un développement social équitable. Au titre de chacun des quatre objectifs stratégiques de l'OIT, les grands programmes permettent de progresser considérablement et aident les pays à fixer leurs propres priorités en fournissant une aide concrète. Mais, en même temps, la demande croissante de nos services pèse sur notre capacité d'action.

L'accroissement sans précédent du nombre de ratifications des normes internationales du travail permet aussi de mesurer l'utilité de l'OIT. A ce jour, 86 Etats Membres ont ratifié les huit conventions fondamentales et nous innovons dans le domaine normatif grâce à l'approche intégrée, qui est maintenant développée pour la sécurité et la santé au travail et dans le secteur maritime.

Dans d'autres domaines, notre Recueil de directives pratiques sur le VIH/SIDA et le programme régional de promotion du dialogue social dans 19 pays africains francophones, pour ne prendre que ces deux exemples, ont un succès remarquable. Grâce, entre autres, à l'élaboration d'indicateurs du travail décent adaptables aux spécificités régionales et nationales, nos activités de recherche et de développement analytique progressent. Nos compétences pour les questions relatives à l'emploi et aux entreprises sont constamment sollicitées par tous les pays. Les résultats de la Conférence internationale du Travail en ce qui concerne la sécurité sociale, l'économie informelle et la convention sur la sécurité et la santé dans l'agriculture sont des produits solides qui ont fait avancer ces questions.

Notre programme de coopération technique, en complément du budget ordinaire, a permis en 2002 de dépenser pour les mandants 108 millions de dollars des Etats-Unis au titre de services directs, soit une hausse de 38,5 pour cent depuis 1999.

Nous avons aussi déployé des efforts particuliers pour lier plus étroitement l'OIT à l'évolution des situations. Par exemple, nous avons fait immédiatement face à la crise de l'aviation civile qui a suivi les attentats du 11 septembre et nous avons continué dans ce sens en agissant dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie.

Autre initiative qui vise à accroître la réactivité de l'OIT: la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation. Son ample mandat a été examiné, suivant des points de vue différents, tant à Porto Alegre qu'à Davos. Pour avoir assisté à ces deux réunions, je suis en mesure de vous dire que notre point de vue de départ, à savoir que les modalités de la mondialisation doivent être modifiées, est de plus en plus partagé. Je suis persuadé que les valeurs et principes de l'OIT nous guideront aussi avec succès dans cette optique.

Nous sommes encore confrontés à de nombreuses difficultés de gestion mais vous nous avez dit que l'OIT, en tant qu'Organisation, est plus efficace aujourd'hui. C'est ce qui m'est confirmé chaque fois que je rencontre des mandants dans vos pays. Je souhaite vous remercier encore de vos

appréciations. Demain, vous examinerez un rapport sur l'exécution du programme en 2002 qui fait ressortir en détail nos résultats. D'avance, je vous remercie de vos commentaires qui nous permettront de renforcer ce qui vous aura donné satisfaction et de nous pencher sur les problèmes que vous pourriez déceler.

L'OIT coopère efficacement avec plusieurs organisations partenaires, qu'il s'agisse du Groupe des Nations Unies pour le développement, d'ONUSIDA ou des institutions financières internationales ou régionales. D'une manière générale, le programme d'activités de l'OIT concernant le travail décent suscite de plus en plus l'intérêt et le soutien, en particulier en raison de sa contribution à la stratégie de réduction de la pauvreté et à la réalisation des Objectifs de développement pour le Millénaire.

Néanmoins, tout cela a un prix. La visibilité accrue de l'OIT fait que nos services sont de plus en plus sollicités par les mandants, dans les 175 Etats Membres de l'Organisation, et les nombreuses organisations partenaires avec lesquelles nous œuvrons quotidiennement. Notre capacité de réponse à cette demande correspond de moins en moins aux moyens dont nous disposons dans le cadre du budget ordinaire.

Au cours de ces vingt-cinq dernières années, l'OIT s'est acquittée de ses fonctions avec un budget qui s'est amenuisé au fil des exercices biennaux. Or, pendant cette même période, le nombre de ses Membres a augmenté de 24 pour cent, les ratifications de ses conventions de 46 pour cent, la main-d'œuvre dans le monde de 45 pour cent et le PIB en termes réels par habitant dans les pays à revenu élevé de 49 pour cent.

L'une des conséquences directes d'un accroissement des demandes face à une baisse du budget ordinaire est un investissement insuffisant dans plusieurs domaines clés tels que les ressources humaines, le renforcement des capacités et la recherche-développement en matière de produits. Dans de trop nombreux secteurs, nous vivons sur l'acquis de connaissances et d'expertises accumulées au cours des années. La pénurie d'idées nouvelles et d'approches novatrices est un frein à la redynamisation des programmes.

Nous traversons une période de mutation rapide. Notre Organisation est appelée à jouer un rôle de plus en plus important et à répondre à des demandes croissantes tout en opérant dans un environnement sans cesse plus compétitif qui exige l'élaboration de concepts performants et une capacité d'innovation. Nous devons améliorer le développement de nos connaissances. Nous devons être à la hauteur pour relever les défis d'aujourd'hui et de demain en offrant à nos mandants les services techniques de la plus haute qualité qu'ils attendent de nous. Pour cela il nous faut investir en permanence dans le développement de nos capacités. Pourtant, notre politique des ressources humaines, qui est pour moi une des premières priorités, est affectée dans sa portée en raison des restrictions budgétaires.

C'est dans cette conjoncture que je propose un budget de 434 millions de dollars des Etats-Unis et des augmentations de coûts de 14 millions de dollars des Etats-Unis. Le budget est identique en termes réels au programme et budget pour 2002-03.

Permettez-moi de présenter certaines des grandes lignes de mes propositions.

Nous avons adopté depuis l'an 2000 une orientation stratégique pour l'ensemble de l'Organisation dans un cadre de gestion axée sur les résultats. Les propositions de programme et de budget pour 2004-05 s'inscrivent dans le droit fil des orientations stratégiques pour 2002-2005. On trouvera dans l'introduction un examen des principaux défis que doit relever l'OIT dans le contexte des développements régionaux, et des possibilités qui s'ouvrent à elle, articulés autour de quatre grands thèmes, à savoir la gouvernance mondiale et la justice sociale, les réponses nationales à la mondialisation, le travail décent pour lutter contre la pauvreté et les lieux de travail productifs. Ces thèmes illustrent comment le travail décent et l'intégration des quatre objectifs stratégiques offrent des solutions politiques efficaces pour répondre aux besoins extrêmement divers de nos mandants.

Les propositions de programme et de budget reposent sur une approche intégrée, les objectifs prioritaires et les propositions pour chaque région figurant sous chacun des quatre objectifs stratégiques.

Les normes et les principes et droits fondamentaux au travail sont la clef de voûte d'un développement socio-économique équilibré. Compte tenu de l'augmentation considérable du nombre des conventions ratifiées, leur application, le suivi de leur mise en œuvre et nos mécanismes de contrôle prennent de plus en plus d'importance. L'élargissement de la coopération technique dans les domaines du travail des enfants, de la Déclaration, du travail forcé et de la traite des

personnes, par exemple, démontre que nous sommes de plus en plus attachés à œuvrer dans la pratique pour faire respecter les principes et les droits au travail.

Comme l'indique le rapport «Tendances mondiales de l'emploi» récemment publié, la plupart des pays doivent améliorer considérablement la quantité et la qualité de leurs emplois. Cela est tout particulièrement le cas des nombreuses PME et micro-entreprises qui doivent améliorer à la fois leur productivité et la qualité de leurs emplois, en même temps que le perfectionnement de leur personnel et son aptitude à l'emploi.

La généralisation de la protection sociale est désormais reconnue comme l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre la pauvreté et maintenir une croissance économique stable. La réforme des régimes existants et la mise en place de mécanismes novateurs permettant d'étendre la protection à des groupes sociaux jusque-là non protégés sont des éléments clés.

La sécurité et la santé au travail demeurent une préoccupation essentielle qui s'étend à de nouveaux domaines tels que le secteur informel de l'économie et les dangers auxquels les enfants qui travaillent sont exposés. Enfin, ce qui précède met en relief la nécessité d'élargir la portée du dialogue social aux questions cruciales que soulèvent entre autres la lutte contre la pauvreté, l'économie informelle et les migrations. Des voies et moyens compréhensifs permettant de gérer les changements et les réformes sont au cœur de la stratégie adoptée par l'OIT.

Comme vous l'avez demandé, sous chacun des objectifs stratégiques, des informations budgétaires sont données pour les propositions concernant le budget ordinaire, une estimation des dépenses extrabudgétaires et une estimation des dépenses au titre de l'excédent de l'exercice 2000-01. Cela donne une image plus complète qu'auparavant du budget de l'OIT dans son ensemble.

Six objectifs d'action communs sont définis et constituent un moyen d'améliorer la collaboration horizontale entre secteurs et avec les régions. Toutes les unités, y compris les régions, doivent contribuer à la mise en œuvre de ces objectifs communs. Il s'agit des approches intégrées concernant le travail décent, la lutte contre la pauvreté et l'intégration sociale, l'égalité entre hommes et femmes, les partenariats internationaux, les connaissances et enfin la communication et la sensibilisation.

Je propose notamment une augmentation de deux millions de dollars du budget stratégique pour couvrir nos activités techniques. Je propose aussi un transfert important de ressources vers les régions, de l'ordre de 10 pour cent de leur allocation budgétaire actuelle pour le personnel des services organiques, soit en tout 6,8 millions de dollars supplémentaires destinés à renforcer leurs capacités techniques.

L'accroissement du soutien apporté aux régions est financé principalement par une diminution du budget des services d'appui, conformément à l'engagement que j'avais pris d'encourager vigoureusement la réalisation de gains de productivité. Ces diminutions seront de l'ordre de 16 pour cent, échelonnées sur trois exercices biennaux. Une diminution du budget des services de management, à l'exception de celui du développement des ressources humaines, est proposée dans ce budget. Cela signifierait une baisse cumulée de 4,1 pour cent répartie sur trois exercices biennaux. Il est par ailleurs proposé de diminuer le budget des organes directeurs. Une diminution modeste, de 1 pour cent, est proposée pour les programmes techniques du siège, mais les modifications apportées sur trois exercices biennaux entraîneront une augmentation finale de 4 pour cent.

Mes propositions incluent plusieurs mesures qui visent à renforcer la capacité de l'OIT d'exécuter efficacement son programme. Je suis personnellement déterminé à améliorer la gestion et à développer la culture et la pratique de l'excellence dans ce domaine au BIT. Les rapports hiérarchiques et la responsabilité dans la gestion sont et seront encore clarifiés, et les informations cruciales seront accessibles d'une façon plus transparente. Le cadre de gestion axée sur les résultats, adopté en 2000-01 et continuellement affiné et approfondi depuis, nous entraîne assurément dans cette direction. Le projet relatif au Système intégré d'information sur les ressources viendra appuyer ces efforts. J'ai demandé à l'équipe de direction de montrer la voie avec moi sur toutes ces questions et de piloter les changements nécessaires.

La recherche énergique de nouveaux gains d'efficacité et de nouvelles économies sera poursuivie. Le nombre et la longueur des documents préparés pour le Conseil d'administration ont déjà baissé. Une nouvelle réduction d'un quart au plus, comme cela vous est proposé dans mon introduction, entraînerait des économies supplémentaires.

Fort heureusement, les ressources pour la coopération technique connaissent de nouveau une tendance à la hausse, le montant estimatif des dépenses à ce titre étant de 226 millions de dollars pour 2004-05. Le contraste entre cette marque de confiance et le budget ordinaire stagnant nous met face à un réel problème. Notre aptitude à exécuter notre programme de coopération technique est menacée. Les contributions volontaires devront comporter à l'avenir des crédits plus importants pour financer l'exécution des projets.

Des informations détaillées sont données dans les propositions de programme et de budget sur les raisons des augmentations de coûts. La nécessité de faire face à ces augmentations vous affecte tous, dans vos gouvernements et vos organisations. Le budget de l'OIT n'a pas suivi les augmentations intervenues au fil des ans, et c'est pourquoi l'Organisation dispose de ressources réduites pour faire face à la demande croissante que j'ai déjà décrite. Permettez-moi de vous donner quatre raisons pour lesquelles le fait de ne pas couvrir entièrement les augmentations de coûts serait un grand pas en arrière.

Premièrement, les augmentations de coûts inventoriées dans les propositions reposent sur un fondement solide du point de vue technique et sont empreintes de conservatisme du point de vue budgétaire. Elles restent dans la ligne de la gestion prudente des ressources que j'ai toujours observée. Dans les trois budgets que j'ai proposés, les augmentations de coûts globales s'élèvent à 4,57 pour cent au total, soit une augmentation modeste de trois quarts de 1 pour cent par an en moyenne.

Deuxièmement, les augmentations de coûts incorporent des décisions prises depuis l'adoption, en juin 2001, du budget courant dont nous savons déjà qu'elles augmenteront le niveau des dépenses du Bureau en 2004-05. Je veux parler, par exemple, des décisions que je suis obligé de suivre du fait que l'OIT applique le régime commun des Nations Unies en matière de traitements, indemnités et autres prestations pour le personnel des services organiques dans le monde entier et pour les agents des services généraux à Genève. Ces décisions à elles seules expliquent la moitié de la provision destinée à couvrir les augmentations de coûts en 2004-05, et leur incidence financière est un fait et résulte d'un simple calcul arithmétique.

Troisièmement, les coûts augmenteront quoi qu'il en soit. La question est de savoir s'il faut soustraire du budget en termes réels un montant correspondant aux augmentations de coûts. Il faudrait pour cela sacrifier les services aux mandants en dépit de la demande croissante. Dans beaucoup de domaines nous ressentons l'impact négatif de la croissance zéro, nos ressources humaines n'étant pas l'un des moindres. Les gains d'efficacité et la compression continue des coûts ont atteint leur limite. Toute nouvelle réduction nuira à l'évidence à la qualité du service rendu aux mandants.

Quatrièmement, vous nous avez demandé d'adopter une budgétisation stratégique et une gestion fondée sur les résultats. C'est ce que nous avons fait et nous ne cessons d'analyser ce processus et de le renforcer. Nous savons tous que nous sommes soumis à des contraintes financières mais dissocier mécaniquement les ressources disponibles de la performance est non seulement démotivant mais également signe de mauvaise gestion.

Monsieur le Président,

Le programme et budget pour 2004-05 clôt la période couverte par le cadre stratégique en vigueur. Nous commencerons bientôt à élaborer le cadre stratégique pour la période 2006-2009. Je vous invite à préparer avec nous ce document et à entamer une réflexion approfondie sur l'orientation stratégique que nous voulons donner à l'OIT pour l'avenir.

A mon avis, il faudrait prêter une attention particulière à la façon dont l'OIT travaille et fournit ses services. Il ne vous aura sans doute pas échappé que nous nous sommes engagés dans cette voie avec les objectifs d'action communs qui figurent dans mes présentes propositions et avec les améliorations apportées à la programmation par pays. Je tiens à associer dès le début les membres du Conseil d'administration à l'élaboration de ce cadre stratégique. Nous apprécierions l'occasion qui nous serait ainsi donnée d'une concertation étroite.

J'attends avec intérêt une discussion stimulante de ces propositions de programme et de budget.

Je vous remercie de votre attention.

Annexe II

Réponse du Directeur général à la discussion de la Commission du programme, du budget et de l'administration sur les Propositions de programme et de budget pour 2004-05

Monsieur le Président,

La semaine dernière, la commission a examiné, dans un esprit très constructif, mes Propositions de programme et de budget pour 2004-05. Votre large adhésion à ces propositions et les commentaires fort utiles que beaucoup d'entre vous ont formulés sont pour moi très encourageants. Ils nous donnent des orientations claires pour la mise en œuvre du budget et montrent les domaines dans lesquels l'efficacité et les prestations peuvent être améliorées.

En approuvant les Propositions de programme et de budget pour 2004-05 qui vous étaient soumises, à un niveau de croissance réelle zéro, vous m'avez fourni une indication claire pour préparer ma réponse.

L'écrasante majorité des gouvernements – pour reprendre les mots de votre Président – tout comme le groupe des employeurs et le groupe des travailleurs étaient favorables à la recommandation convenue. D'autres n'ont pas souhaité faire obstacle au consensus. Je remercie tous ceux-là, et en particulier ceux qui, confrontés à des situations économiques et budgétaires difficiles, verront de ce fait leur charge alourdie. Cette décision témoigne de la fermeté de votre engagement à l'égard de l'OIT et de notre action en faveur du travail décent. Je tiens aussi à dire combien je respecte et comprends ceux qui avaient des réserves: elles ont été dûment consignées. Au-delà de leur position de principe sur ce point, je souhaite reconnaître leur importante contribution, budgétaire et extrabudgétaire, à l'œuvre de cette institution.

Nous savons tous que ce ne sont des questions faciles pour personne. Je me félicite de la proposition de la France de revenir sur la question de l'avenir du budget de l'OIT à une autre réunion du Conseil d'administration. Je pense qu'il peut être très utile d'avoir un échange de vues sérieux sur ce sujet à un moment où nous n'avons pas à débattre d'une décision budgétaire spécifique. Cela pourrait se faire à l'occasion de la préparation de notre prochain cadre stratégique, qui pourrait aussi servir de base à une première consultation sur l'élaboration du prochain budget.

Mais pour l'instant, je tiens à vous assurer tous, et en particulier les représentants des Etats-Unis, du Japon et du Royaume-Uni, de ma ferme volonté de ne négliger aucune possibilité de réduire nos coûts.

La recherche de méthodes de travail plus efficaces est au centre de ma gestion, depuis la première fois que je vous ai soumis des propositions, en 1999. Les réductions cumulées enregistrées sur trois périodes biennales dans les services d'appui – 16 pour cent, les réunions – 9 pour cent, et les services de management – 4 pour cent, vous donnent la mesure de mon attachement à ce principe. Dans les seules propositions pour 2004-05, les ressources allouées aux services d'appui sont réduites de 3,2 millions de dollars et celles allouées aux relations et à la Conférence de 1,6 million. La proposition de réduire de 25 pour cent le volume des documents pour le Conseil d'administration a été vivement appuyée.

Les augmentations de coût très modestes prévues dans le budget reposent sur un calcul technique découlant d'obligations déjà connues pour la plupart, notamment des hausses de salaires et des dépenses de sécurité qui ont déjà été approuvées à New York par des Etats Membres qui sont représentés ici. Nous n'avons aucun contrôle sur ces augmentations, qui, si elles ne sont pas approuvées, ne peuvent qu'être absorbées par des coupes dans les programmes, ce que, comme la discussion l'a montré, n'est pas la solution préférée.

Différents moyens de réduire les coûts ont été suggérés. Je m'en félicite. Une idée qui a été proposée en particulier par le Japon mais aussi par la République de Corée, la Fédération de Russie, le Royaume-Uni et les Etats-Unis, concerne la structure par classe des postes dans le Bureau et la possibilité de profiter des départs à la retraite pour recruter de nouveaux fonctionnaires à un grade inférieur. Nous étudierons cette idée. Elle peut permettre d'élargir les possibilités de recrutement de jeunes fonctionnaires, un besoin que beaucoup d'entre vous ont mentionné. Cela permettra d'aboutir progressivement à une structure générale des classes plus appropriée. Des avantages indirects en

découleront sans nul doute: l'éventail des recrutements sera élargi et la mobilité entre le siège et le terrain ne pourra qu'être encouragée. En d'autres termes, les conséquences vont bien au-delà de la simple économie de ressources. Je suivrai cette question avec les responsables des ressources humaines et prends note simultanément de la demande formulée par les Etats-Unis d'exercer un contrôle plus strict et plus centralisé sur l'attribution des grades. Toutefois, les attentes légitimes du personnel en matière de carrière et la nécessité de mieux assurer l'égalité entre les sexes dans la catégorie P5 à D2 seront respectées.

Nous examinerons aussi avec la plus grande attention les autres possibilités d'économies qui ont été évoquées, notamment la réduction de la durée, de la composition et du coût de toutes les réunions, y compris celles du Conseil d'administration et de la Conférence, les conditions de voyage du personnel et des participants aux réunions, et la renégociation des contrats passés avec les fournisseurs. Et, bien entendu, comme beaucoup d'entre vous l'ont souligné – mais la balle est dans votre camp –, il faudrait que les réunions commencent à l'heure! La Fédération de Russie a résumé les vues qui ont été exprimées en demandant les coûts et avantages faisant l'objet d'une analyse approfondie dans tous les secteurs administratifs.

Je continuerai à faire le maximum pour définir et mettre en œuvre des mesures propres à permettre des économies. A ce stade, toutefois, les économies déjà proposées représentent un gros effort et ne pourront être réalisées qu'avec difficulté. Je dois aussi tenir compte des avis et préoccupations exprimés par beaucoup d'entre vous, à savoir qu'il serait difficile d'absorber de nouvelles réductions des services d'appui sans porter atteinte à l'efficacité globale de nos activités. En outre, les économies sur les coûts devraient entraîner un accroissement des services aux Etats Membres. J'ai traité de cette question en détail dans ma présentation du budget. Je ne m'y attarderai donc pas ici.

Monsieur le Président, venons-en maintenant à la discussion des propositions sur le fond.

Un grand nombre d'orientations importantes pour le Bureau ont été émises. Les observations visent davantage un rééquilibrage des activités dans les limites des crédits alloués que des transferts importants de ressources. Il y a eu une demande générale d'un accroissement des activités dans un grand nombre de domaines prioritaires mais, au total, on n'a pas proposé d'importants transferts de ressources qui ne pourraient être absorbés sans réduction pour d'autres priorités.

Si je comprends bien, plutôt que de légères augmentations ou diminutions des ressources, vous souhaitez un rééquilibrage des activités dans les limites des crédits alloués en faveur notamment d'un renforcement de la collaboration et des activités intersectorielles. Je demanderai donc aux directeurs exécutifs et aux directeurs régionaux de veiller, lors de l'exécution du programme 2004-05, à ce que toute l'attention voulue soit accordée aux priorités clairement définies par la commission.

Il y a toutefois une exception. Le caractère prioritaire des activités de l'OIT visant la pandémie de VIH/SIDA fait l'objet d'un large consensus de la part des employeurs, des travailleurs et des représentants des gouvernements de toutes les régions. Je crois que nous sommes tous convaincus que l'OIT doit faire beaucoup plus face à cette tragédie, dans les strictes limites de son mandat et des ressources disponibles.

Permettez-moi de rappeler qu'il s'agit d'un nouveau programme que j'ai proposé en 1999. Aujourd'hui, le Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail, traduit en 25 langues, est utilisé dans plus de 40 pays de toutes les régions. Le BIT a déjà mobilisé quelque 9 millions de dollars de ressources extrabudgétaires pour la période 2001-2005 et nos efforts s'accroissent. Notre action s'étend à toute une gamme de programmes du BIT, l'objectif étant d'exploiter au mieux les nombreux liens dont M. Blondel a si éloquemment parlé, par exemple le lien entre le travail des enfants et le VIH/SIDA qui frappe les parents ou les enfants.

En consultation avec les directeurs régionaux, j'ai décidé que, sur les ressources transférées aux régions, au moins 500 000 dollars de plus seront alloués aux activités concernant le VIH/SIDA. Cela renforcera le réseau de points focaux et de spécialistes à plein temps du VIH/SIDA que nous avons déjà mis en place. J'examinerai aussi, avec l'équipe de direction et avec les directeurs régionaux, les moyens les plus efficaces de renforcer les activités consacrées au VIH/SIDA. J'étudierai vos suggestions visant à faire du programme sur le VIH/SIDA un programme focal lorsque son développement lui aura donné la dimension nécessaire.

Avant d'en venir aux commentaires sur différentes parties du budget, je note que le renforcement des régions, qui est un thème dominant des propositions et en faveur duquel je me suis

personnellement beaucoup engagé, a été largement appuyé. Nombreux sont ceux qui y voient un bon moyen de nettement améliorer les services offerts aux mandants dans les régions. Les groupements régionaux, ainsi que la Fédération de Russie, au nom de la CEI, se sont prononcés en faveur de ce renforcement.

Le montant de 6,8 millions de dollars E.-U. que je me propose de transférer aux régions sera réparti de la façon suivante: un tiers environ pour l'emploi, un tiers pour la protection sociale (y compris pour le VIH/SIDA) et le solde ventilé entre les autres objectifs stratégiques et les objectifs d'action communs.

Je prends acte de la nécessité de mettre en place une infrastructure, des procédures et des contrôles plus solides – thèse ardemment défendue par la Nouvelle-Zélande – et d'accorder une attention particulière au coût-efficacité dans l'utilisation des ressources, comme il a été souligné par les Etats-Unis. Je tiens à affirmer résolument qu'il nous faut mieux gérer à l'échelle du Bureau les ressources qui sont utilisées au niveau régional, et c'est l'une des raisons pour lesquelles nous élaborons des programmes par pays sur le travail décent.

En ce qui concerne l'introduction, nous avons pris bonne note des observations formulées sur certains passages du texte, concernant en particulier les possibilités offertes par la mondialisation comme l'ont fait observer nombre d'entre vous, notre description de la région de l'Afrique comme l'a indiqué M. Blondel, ou la présentation des données sur la pauvreté comme l'a signalé l'Allemagne.

Le débat sur les normes et les principes et droits fondamentaux au travail a mis en lumière quatre séries de questions. Premièrement, vu le nombre croissant de gouvernements qui s'emploient à ratifier les normes de l'OIT, M. Botha et M. Blondel ainsi que d'autres délégués gouvernementaux, parmi lesquels celui de l'Afrique du Sud au nom du groupe de l'Afrique, ont mis en relief la mission de l'OIT qui est d'aider les pays à mettre pleinement en application les instruments ratifiés.

Comme vous le savez, c'est une question à laquelle j'ai porté un intérêt particulier, en veillant à ce que le Programme pour l'abolition du travail des enfants et le Programme de coopération technique s'articulent autour de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

Je partage résolument le point de vue exprimé selon lequel il faut s'attacher tout autant à aider les pays à appliquer les normes qu'à promouvoir de nouvelles ratifications. Pour reprendre les termes employés par M. Botha, interdire les emplois dangereux pour les enfants ne suffit pas si aucune option concrète en matière d'éducation n'est offerte à l'enfant ou si des perspectives d'emploi ne sont pas données aux parents. Cet enseignement important constitue la pierre angulaire du développement de ce grand programme; il vaut également pour les activités normatives en général.

Un deuxième point mis en évidence par la France mais mentionné aussi par plusieurs autres orateurs, dont le porte-parole du groupe des employeurs et celui du groupe des travailleurs concerne le poids relatif du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires. Le déséquilibre contre lequel plusieurs intervenants ont lancé une mise en garde est particulièrement perceptible dans le premier objectif stratégique, mais ce point est valable pour l'ensemble des activités. La croissance rapide des ressources allouées à la coopération technique par rapport au budget ordinaire est pour moi un sujet de préoccupations, comme je l'ai indiqué le lundi 10 mars dans mes observations préliminaires.

Or, comme M. Blondel l'a signalé, l'objectif n'est pas de dissuader les donateurs de fournir un appui aux domaines fondamentaux de compétence de l'OIT, mais plutôt d'étudier tous les moyens possibles, comme l'a proposé le Royaume-Uni, d'établir un juste équilibre entre le niveau des ressources extrabudgétaires allouées aux quatre objectifs stratégiques et celui du budget ordinaire ainsi que du financement de la coopération technique. Nous devons fournir des produits et des services de qualité qui débouchent sur un cercle vertueux de meilleure mobilisation des ressources et de diversification du financement. Mais il s'agit surtout de faire en sorte que les ressources extrabudgétaires soient orientées vers les priorités approuvées par le Conseil d'administration, selon une méthodologie qui est actuellement appliquée, par exemple, par le Royaume-Uni, les Pays-bas et d'autres donateurs, et qui laisse une marge de manœuvre suffisante au Bureau pour définir les programmes.

Cela m'amène directement au troisième point souligné par plusieurs orateurs, à savoir la modernisation et l'intégration des activités normatives. Vous avez tous connaissance des

événements décisifs qui se déroulent actuellement en ce qui concerne les normes maritimes et les normes relatives à la sécurité et la santé au travail, comme suite aux travaux du Groupe de travail sur la politique de révision des normes. Cette approche pourrait bien avoir raison de la hiérarchie implicite entre les normes fondamentales et d'autres normes non moins importantes. Cette préoccupation a été exprimée par M. Blondel, et sous un autre angle par l'Allemagne, à propos de la charge de travail de la commission d'experts. D'autres innovations sont de toute évidence nécessaires, en ce qui concerne en particulier l'efficacité des mécanismes de contrôle. Le Bureau s'y emploie, comme vous le savez, en étroite collaboration avec le Conseil d'administration.

Enfin, MM. Blondel et Botha nous ont rappelé que la liberté syndicale mérite une attention constante, étant donné l'évolution de la situation des pays qui ont ratifié la convention sur ce sujet. De plus, il faut convaincre d'autres pays des avantages que revêtent sa ratification et sa mise en œuvre. Nous avons beaucoup progressé dans ce sens mais nous savons combien ce droit fondamental est et reste fragile pour les nombreux travailleurs et employeurs qui ne bénéficient pas de la protection d'un organisme représentatif.

Vous le savez, c'est un domaine auquel j'accorde une attention particulière, surtout lorsque la sécurité de syndicats et d'employeurs n'est pas garantie. Voilà un domaine dans lequel nous devons rester vigilants.

Les représentants de l'Argentine, de l'Afrique du Sud et de la République de Corée, s'exprimant au nom de leurs régions respectives, ont évoqué l'importance de l'emploi et du travail de l'OIT dans ce domaine. Plusieurs intervenants, dont les représentants gouvernementaux du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande, ainsi que M. Botha, ont déploré la baisse du budget du Département des activités sectorielles. Cela étant, la proposition visant à accroître en valeur réelle l'aide globale aux activités pour l'emploi, par rapport à l'exercice biennal en cours, a suscité un soutien général. Certes, tous les services du siège ont enregistré une légère diminution de leurs ressources pour permettre une redistribution des ressources en faveur des régions. C'est là la conséquence d'une dure réalité, à savoir la croissance réelle zéro.

Plusieurs intervenants ont souligné que l'emploi des jeunes est une question très importante. Dans le secteur Emploi et dans les régions, le travail des jeunes est, de fait, un domaine essentiel d'action, tout simplement parce qu'il correspond aux demandes des mandants. Je conviens tout à fait du fait que nous devons donner plus d'importance aux politiques en faveur de l'emploi des jeunes, de façon à mieux tenir compte des enseignements tirés et des bonnes pratiques.

Le Réseau pour l'emploi des jeunes, instauré avec l'aide du président de la Banque mondiale et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, devrait permettre à l'OIT de mobiliser beaucoup plus de ressources extrabudgétaires, et de susciter l'intérêt des donateurs pour les programmes et propositions nécessaires.

De fait, plusieurs intervenants ont signalé la très modeste hausse du montant estimatif des dépenses de coopération technique au titre de cet objectif stratégique. A l'évidence, il faut des efforts supplémentaires pour mobiliser les donateurs si l'on veut tenir l'engagement de mettre l'emploi au centre de nos activités de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

A ce sujet, au cours des discussions, j'ai suggéré qu'il était important que les ministères du Travail et les organisations d'employeurs et de travailleurs participent activement au processus de documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et aux négociations avec les pays donateurs. Aujourd'hui, la création d'entreprises et d'emplois est un élément majeur de l'élimination de la pauvreté. Mais il ne constitue pas une priorité de la coopération pour le développement. J'ai indiqué, par exemple, que relier le programme «Des emplois pour l'Afrique» avec une action tripartite plus grande dans le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) pourrait susciter une aide internationale importante en faveur des activités pour l'emploi de l'OIT en Afrique. Le programme «Des emplois pour l'Afrique» continue d'être une priorité majeure de l'OIT.

Plusieurs orateurs, en particulier les délégués gouvernementaux de pays de l'Asie, ont mis l'accent sur les liens entre l'emploi et les investissements visant à accroître les compétences. Le Programme focal sur les connaissances, les compétences et l'employabilité coordonne les activités de l'OIT dans ce domaine. Mais beaucoup d'autres programmes de l'OIT, dont le Programme focal de promotion de l'emploi par le développement des petites entreprises, ainsi que le Centre de Turin, fournissent aussi des services consultatifs et des cours de formation en vue de l'amélioration des compétences.

M. Blondel et la représentante gouvernementale du Royaume-Uni se sont demandé si une priorité suffisante était donnée à nos activités en matière de sécurité et de santé au travail. Je suis pleinement conscient du fait que nos services dans ce domaine sont très demandés. Ma proposition visant à renforcer les capacités professionnelles dans les régions répond en partie à cette préoccupation. Toutefois, je ne peux que rappeler notre discussion, en novembre 2002, sur l'évaluation de nos travaux dans ce domaine. A cette occasion, entre autres, nous avions demandé que des priorités bien définies soient fixées pour l'OIT en matière de sécurité et de santé au travail. Dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, il faut se concentrer davantage sur un nombre limité de priorités bien définies pour pallier l'insuffisance des ressources face à l'accroissement de la demande de nos services. Cela devrait aussi nous permettre de mieux mobiliser des ressources extrabudgétaires.

M. Botha et M. Blondel nous ont rappelé que la Conférence internationale du Travail a adopté en juin 2002 une résolution sur le tripartisme et le dialogue social qui tend à un renforcement des activités de l'OIT dans ce domaine. Je propose, vous l'aurez constaté, de maintenir inchangé le niveau des ressources destinées au Bureau des activités pour les employeurs et au Bureau des activités pour les travailleurs, alors que la plupart des autres unités au siège ont dû accepter des coupures.

La réorganisation récente du Programme focal sur le dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail a pour but de rendre ce programme mieux à même de répondre aux préoccupations soulevées par cette résolution. La poursuite de ce renforcement sera examinée. L'évaluation en cours du programme d'activités sectorielles dont les Etats-Unis et l'Allemagne ont fait mention en est un exemple.

L'une des lignes de force de mes propositions consiste à poursuivre le renforcement du dialogue social et du tripartisme, en particulier dans le domaine du dialogue et des décisions concernant la politique économique et sociale. M. Blondel et M. Botha ont l'un et l'autre souligné que la vocation des bureaux pour les employeurs et pour les travailleurs fait que leurs activités concernent toute l'Organisation. Il est indéniable que les efforts que nous déployons pour instaurer une collaboration authentique et mettre en place des activités communes à tout le BIT portent leurs fruits. En témoigne la plus large participation des organisations d'employeurs et de travailleurs aux stratégies de réduction de la pauvreté. L'action dans ce sens va même être renforcée, notamment à travers une application plus large de la convention n° 144 sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail.

Des préoccupations ont à nouveau été exprimées par MM. Botha et Blondel à propos du partenariat. Permettez-moi de rappeler que le tripartisme est un principe fondamental de la Constitution de l'OIT. Une part importante des ressources de l'Organisation est employée à renforcer les organisations d'employeurs et de travailleurs et à leur permettre de participer activement, en fournissant leur contribution quand et là où elle est requise.

Plusieurs intervenants ont exprimé leur adhésion aux principes de l'intégration des politiques et d'une plus grande collaboration horizontale à l'intérieur du BIT. M. Blondel a, à ce propos, employé le mot «décloisonner», qui sonne assurément mieux que son équivalent anglais «decompartmentalization». C'est précisément à cela que tendent les six objectifs d'action politique communs qui ont été adoptés et auxquels toutes les unités sont censées contribuer d'une manière ou d'une autre. Ces six objectifs sont formulés en des termes faisant référence aux résultats, l'idée étant de rendre compte des résultats de cette démarche.

Au nombre de ces objectifs figure celui de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, pour lequel nous devrions pouvoir mieux centrer et coordonner nos multiples activités axées sur la réduction de la pauvreté.

L'importance de ce travail a été rappelée par la Chine et l'Indonésie. L'Inde et le Royaume-Uni ont mis en relief l'action de l'OIT dans le domaine de l'économie informelle, comme préconisé par la résolution adoptée par la Conférence en juin de l'an dernier. Je prends cependant note avec attention des préoccupations exprimées par certains d'entre vous et tendant à ce que l'on évite les redoublements inutiles d'efforts dans le Département de l'intégration des politiques. Ce département, je le rappelle, associe plusieurs unités existantes et son budget est constitué à près de 60 pour cent par les ressources du Bureau de statistique.

Ce travail d'intégration ne s'accomplit pas automatiquement. Au sein du Bureau, nous avons besoin de moyens propres à favoriser la cohérence de l'action entre les objectifs stratégiques et dans les régions. Le Département de l'intégration des politiques, de création récente, constitue l'un de ces

moyens. Son rôle principal est de faciliter la collaboration à l'échelle du Bureau, grâce aux orientations données par l'équipe de direction. Ce département apporte à la fois un encadrement et un appui fonctionnel à la réalisation des principaux produits qui requièrent la contribution de l'ensemble du Bureau, notamment la mesure des progrès accomplis dans le sens d'un travail décent, la mise au point d'une approche globale de l'économie informelle et les politiques et programmes intégrés axés sur le travail décent dans chaque pays. Ce département apporte aussi une contribution majeure sur un autre plan, où une approche intégrée est indispensable: la politique internationale de l'OIT et, en particulier, la définition des réponses à proposer aux défis posés par la mondialisation, à partir du programme d'activités de l'OIT pour un travail décent.

Nos travaux en matière d'égalité entre les sexes sont une autre illustration de cette intégration accrue. Le Bureau de l'égalité entre hommes et femmes est l'unité responsable de l'élaboration et du contrôle des politiques et des activités en la matière partout dans le BIT. Plusieurs orateurs, notamment les représentants de l'Italie, de la Norvège et des travailleurs, ont souhaité que les travaux dans ce domaine soient renforcés. Les employeurs se sont inquiétés de l'apparente dispersion des responsabilités à travers le Bureau. La raison en est que toutes les unités et tous les programmes du BIT sont tenus d'explicitier leur politique en matière d'égalité conformément à l'objectif d'action commun sur l'égalité entre hommes et femmes. L'égalité entre hommes et femmes est un thème de plus en plus intégré dans l'Organisation. Pour la première fois, des évaluations de la prise en compte de cette question – des audits – ont été menées à bien; cette nouvelle technique est désormais utilisée par d'autres organisations. Nous poursuivrons cet effort afin de rendre toutes nos activités techniques explicites en matière d'égalité entre hommes et femmes, depuis les indicateurs statistiques jusqu'aux objectifs de nos politiques.

Ces objectifs d'action communs permettront de renforcer encore l'orientation stratégique du budget de l'OIT. Comme cela a été indiqué, la réalisation de ces objectifs relève d'une responsabilité commune. Cela n'empêche pas, comme l'a fait observer M. Botha, que des responsabilités et des obligations redditionnelles précises et détaillées sont définies pour l'exécution des programmes spécifiques, dans le cadre d'un objectif d'action commun. L'amélioration de l'ajustement de la responsabilité, de l'autorité et de l'obligation redditionnelle est une priorité absolue pour moi, qui s'inscrit dans le cadre plus général de l'amélioration de la gestion de la performance.

Les techniques de budgétisation et de comptabilité que nous employons actuellement ne nous permettent pas de donner une réponse détaillée et ventilée à la question des représentants de la Norvège et du Royaume-Uni concernant les dépenses totales de l'OIT en matière d'égalité entre hommes et femmes ou de lutte contre la pauvreté, par exemple, car plusieurs unités sont actives dans ces domaines, qui donnent lieu à une collaboration intense; cependant nous sommes en mesure de donner des estimations raisonnables. Le projet IRIS devrait nous permettre de faire un rapport plus complet sur notre budgétisation stratégique, même si cela ne sera pas facile, comme l'a judicieusement fait observer la représentante du Royaume-Uni. Ce sont là des travaux en cours sur lesquels je serai mieux à même de faire rapport à l'avenir. L'évaluation régulière des programmes de l'OIT, telle qu'elle a été approuvée dans le cadre de la nouvelle politique d'évaluation, fournira davantage d'informations sur la manière dont les activités entreprises pour la réalisation de chaque objectif stratégique influent les unes sur les autres.

Les représentants des gouvernements de la France, de l'Italie et de la Barbade ont noté l'augmentation modeste, mais réelle, de la contribution de l'OIT au Centre international de formation de Turin. Comme l'indiquent les propositions, il devrait y avoir une plus grande convergence entre les programmes de fond du Centre de Turin et le Bureau, ainsi qu'une incitation authentique à une collaboration plus intense puisqu'il s'agit de la même institution. J'ai constitué une équipe spéciale sous la direction du Directeur du Centre de Turin, qui est chargée de faire des propositions à cet égard.

Plusieurs orateurs ont fait des propositions très constructives sur la définition d'indicateurs spécifiques. C'est là un domaine dans lequel nous sommes en train d'acquérir de l'expérience et nous devons encore progresser. Je veillerai à ce que les responsables de chaque indicateur consultent les délégués intéressés sur les indicateurs qui donneront au Conseil d'administration la mesure de la performance la plus fiable et la plus informative possible. Dans son rapport sur l'exécution, le Bureau fournira des informations complémentaires sur les indicateurs que vous avez mentionnés.

La France et l'Arabie saoudite ont fait référence à l'importance de la traduction. Nous produisons déjà pour le Conseil d'administration un nombre beaucoup plus élevé de documents en

arabe. En outre, les économies réalisées grâce à la réduction des documents soumis au Conseil d'administration devraient être en partie consacrées à un plus grand nombre de traductions en allemand, arabe, chinois et russe.

Permettez-moi de conclure en vous remerciant tous de cette discussion riche et fructueuse. J'ai essayé de vous donner une réponse aussi complète que possible pour que vous compreniez l'importance que j'attache aux orientations que vous me donnez. Vous le savez, je suis convaincu que le budget est la base même d'une institution. C'est le budget qui nous indique, et qui indique aux autres, où nous allons. Grâce au ferme soutien et aux orientations du Conseil d'administration, je crois que ce budget témoigne de notre engagement à satisfaire les besoins de nos mandants.

Annexe 2

**Premier rapport de la Commission
du programme, du budget et de l'administration
à la 286^e session du Conseil d'administration
(mars 2003) (GB.286/12/1)**



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Rapports de la Commission
du programme, du budget
et de l'administration****Premier rapport: Questions financières*****Table des matières***

	<i>Page</i>
Programme et budget pour 2002-03	1
a) Position des comptes au 31 décembre 2002	1
b) Recouvrement des contributions depuis le 1 ^{er} janvier 2003	1
Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2001.....	3
Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2002.....	4
Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour 2000-01	6
Traitement des excédents – amendements au Règlement financier	7
Fonds pour les systèmes informatiques.....	16
a) Projet IRIS	16
b) Investissement dans la technologie de l'information.....	16
Rapport du Sous-comité du bâtiment	17
Rapport sur l'exécution du programme en 2002	18
Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail	21

Autres questions financières.....	22
Conseil des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies pour la coordination (CCS) – Rapport statistique sur la situation budgétaire et financière des organismes du système des Nations Unies.....	22
Propositions de don de terrains faites par les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie	22

1. La Commission du programme, du budget et de l'administration du Conseil d'administration s'est réunie les 11, 12 et 20 mars 2003 sous la présidence de Lord Brett, Président du Conseil d'administration. M. M. Blondel (porte-parole des travailleurs) était rapporteur.
2. Le président a souhaité la bienvenue à M. Manoj Juneja, Directeur exécutif, services d'appui, et Trésorier et contrôleur des finances par intérim.

Programme et budget pour 2002-03

(Première question à l'ordre du jour)

a) Position des comptes au 31 décembre 2002

b) Recouvrement des contributions depuis le 1^{er} janvier 2003

3. La commission était saisie de deux documents¹ portant sur la position des comptes au 31 décembre 2002 et sur le recouvrement des contributions depuis le 1^{er} janvier 2003.
4. Le représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a déclaré que les contributions reçues entre les 7 et 11 mars 2003 se répartissent comme suit:

Etats Membres	Francs suisses
Turquie	152 233
Guatemala	100 000
Tunisie	111 018
Bélarus	14 620

Le Bélarus a pu récupérer son droit de vote puisqu'il s'est mis en conformité avec les arrangements financiers antérieurement approuvés par la Conférence internationale du Travail. Une nouvelle contribution de 1 892 300 francs suisses a été ultérieurement reçue de l'Arabie saoudite.

5. M. Botha, s'exprimant au nom des membres employeurs, a souhaité la bienvenue au BIT à M. Juneja. Il a constaté que le nombre de pays ayant perdu le droit de vote est en augmentation et a demandé, à titre d'information, ce qui est fait pour stopper cette tendance. Certains grands contributeurs sont en retard dans le paiement de leur contribution. L'orateur a demandé des précisions au sujet de la situation de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie. Certains pays des Caraïbes ont versé des contributions étonnamment faibles et il a demandé des éclaircissements.
6. M. Blondel, prenant la parole au nom du groupe des travailleurs, a noté que le premier document soumis à la commission présente l'état des comptes au 31 décembre 2002, marqué par un excédent des recettes sur les dépenses; ces résultats sont importants compte tenu des questions dont la commission doit traiter par la suite. Il a fait observer que

¹ Documents GB.286/PFA/1/1 et GB.286/PFA/1/2 et Add.

25 Etats Membres ont perdu le droit de vote du fait du retard dans le versement de leurs contributions et qu'une douzaine d'autres Etats ont bénéficié d'arrangements financiers. Cette situation est inquiétante. Le deuxième document traite du recouvrement des contributions depuis le 1^{er} janvier 2003 et dresse la liste des Etats Membres qui se sont acquittés partiellement ou en totalité de leur contribution pour 2003 et de ceux qui n'ont effectué aucun versement. Même si la situation semble plus favorable que celle de l'année dernière à la même époque, il est regrettable qu'un certain nombre de gros contributeurs de pays européens industrialisés soient en retard dans le versement de leur contribution. L'intervenant a lancé un appel pour qu'il soit mis fin à cette situation. Par ailleurs, un certain nombre de versements se font à l'approche des sessions du Conseil d'administration et, tout en se félicitant de ces entrées de fonds, l'orateur a plaidé pour la régularité et le respect des obligations découlant de l'appartenance à l'Organisation. Enfin, il s'est interrogé sur le versement par certains pays de montants inférieurs à une dizaine de dollars.

7. Le représentant du gouvernement de la Belgique a déclaré que son pays a payé l'intégralité de sa contribution pour 2003.
8. Le représentant du Directeur général (Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a fait le point de la situation financière de l'Organisation. L'année 2002 s'est achevée sur un excédent de 22,4 millions de dollars. Néanmoins, le revenu lié aux contributions pour la période en cours était de 14,7 millions de dollars inférieur aux dépenses de 2002, ce qui signifie que les dépenses de 2002 ont été en partie financées par le paiement d'arriérés; un excédent a été dégagé parce que d'importants arriérés ont été payés. Le plus gros contributeur a versé 34,4 millions de francs suisses de plus que sa contribution de 2002. Les tendances générales sont les suivantes: certains gros contributeurs ont eu tendance à payer leur contribution plus tard, en partie pour des raisons liées aux cycles budgétaires; d'autres découpent leurs paiements en deux tranches, voire plus. Globalement, les arriérés, en pourcentage du budget, sont les plus faibles depuis 1990. Ils ne représentent que 29 pour cent du budget pour la période en cours à la date du 1^{er} janvier 2003. Environ 23,2 pour cent des contributions pour la période en cours avaient été payés au 7 mars 2003, soit une situation meilleure que les deux années précédentes. Trente-quatre Etats Membres ont chacun versé 0,001 pour cent du budget. Cela représente, en ce qui concerne les contributions pour la période en cours, 3 841 francs suisses par an. Malheureusement, 19 Etats Membres ont des arriérés depuis plus d'un an malgré la modicité du montant de leur contribution. Depuis 1996, de plus en plus de pays ont recours à des arrangements financiers et certains arrangements ont cessé de produire leurs effets car ils n'ont pas été respectés. Douze arrangements financiers sont actuellement en vigueur. En ce qui concerne le nombre de Membres ayant perdu leur droit de vote, l'orateur a confirmé que les chiffres, bien qu'assez défavorables, sont dans la logique de ceux du passé. Pour ce qui est de l'ex-République fédérative socialiste de Yougoslavie, l'orateur a déclaré que l'OIT suivra la décision de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ce pays est Membre de l'OIT et figure dans les principaux tableaux du document GB.286/PFA/6/1. En ce qui concerne les très faibles contributions de certains Etats Membres, il ne s'agit pas de paiements mais de crédits comptables liés aux excédents des années antérieures et au système d'incitation. Les taux de contributions de ces Etats Membres sont très faibles, et c'est la raison pour laquelle ces crédits sont très limités.
9. La commission a pris note des documents du Bureau.

Suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2001

(Deuxième question à l'ordre du jour)

10. La commission était saisie d'un document² sur la suite donnée au rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2001.
11. M. Botha a demandé que l'on développe les sigles lorsqu'ils apparaissent pour la première fois dans un document. Il a demandé des éclaircissements sur les recommandations figurant au paragraphe 10 qui n'ont pas encore été mises en œuvre et a constaté des problèmes au sujet de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel.
12. M. Blondel a également déploré la multiplication des sigles non expliqués dans les documents. Sur le fond du document, il s'est félicité des diverses mesures prises pour donner effet aux recommandations formulées par le Chef auditeur interne, qu'il s'agisse de la planification des missions au Service des coopératives, de l'amélioration de la gestion des comptes d'avance à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel ou du contrôle des liquidités à la Caisse. Par ailleurs, il a demandé davantage de renseignements sur le recouvrement d'un montant de 20 000 dollars qui avait été perdu dans le cadre du projet IPEC en Afrique du Sud.
13. Le représentant du gouvernement du Canada a demandé si les recommandations concernant les unités individuellement ne pourraient pas être regroupées et appliquées à l'échelle du Bureau en tant qu'outil de gestion.
14. Le représentant du gouvernement du Kenya s'est déclaré satisfait que le Bureau ait mis en œuvre l'ensemble des grandes recommandations formulées par le Chef auditeur interne et en particulier celles concernant le siège et les bureaux extérieurs. En ce qui concerne l'audit des projets de coopération technique, il a noté que tous les obstacles bloquant la mise en œuvre des projets ont pu être surmontés et que l'exécution a été déclarée satisfaisante. Il s'est félicité des assurances données que le BIT continuera à travailler en étroite liaison avec le Chef auditeur interne pour ce qui a trait aux mesures de suivi concernant les recommandations restantes.
15. Le représentant du Directeur général a déclaré que l'ensemble des grandes recommandations du Chef auditeur interne ont été acceptées et que les principales ont déjà été mises en œuvre. En ce qui concerne la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, les recommandations ont trait à un certain compte destiné à fournir des avances pour les frais médicaux et aux arrangements concernant sa gestion. Il reste quelques points mineurs en souffrance concernant les recommandations destinées à la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, par exemple un débat sur les tâches des fonctionnaires chargés de traiter les demandes et la nécessité d'assurer une interface entre IRIS et le système d'information sur l'assurance maladie dès qu'IRIS sera opérationnel. Un certain nombre de recommandations en souffrance ont trait au bureau de Pretoria. Les principales ont déjà été mises en œuvre mais le Chef auditeur interne en a formulé 102, ce qui fait que le Bureau aura besoin d'un certain temps pour y donner suite. En ce qui concerne l'IPEC, les 20 000 dollars manquants mentionnés dans le document ont trait à un paiement non autorisé et ont depuis été récupérés auprès d'un autre organisme des Nations Unies. L'orateur a reconnu qu'un certain nombre de recommandations importantes devront être appliquées à l'OIT dans son ensemble et que celles concernant les

² Document GB.286/PFA/2.

processus de planification et d'exécution du travail seront traitées dans les meilleures conditions par IRIS.

16. La commission a pris note du document du Bureau.

Rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2002 (Troisième question à l'ordre du jour)

17. La commission était saisie d'un document³ contenant le rapport du Chef auditeur interne pour l'année qui s'est achevée le 31 décembre 2002.
18. M. Blondel a fait remarquer que le rapport présente les résultats de toute une gamme d'audits portant sur des sujets très divers et a demandé comment se fait le choix de ces audits et si le Conseil d'administration peut influencer sur ces décisions. De plus, les travailleurs aimeraient savoir si, dans ces vérifications, le Chef auditeur interne s'intéresse à la responsabilité sociale des entreprises et fournisseurs auxquels fait appel le BIT et vérifie qu'ils respectent bien les orientations de l'Organisation. L'orateur s'est déclaré globalement satisfait du rapport en demandant toutefois quelques précisions sur les mesures prises par le Bureau pour recouvrer les pertes liées aux deux cas de fraude notés et sur celui des deux bureaux examinés (en Asie et en Afrique) dans lequel des problèmes direction/personnel se sont posés. Il a insisté sur l'importance de la formation du personnel et a souligné le rôle du Chef auditeur interne, en particulier dans le cadre de la mise en place du projet IRIS qui suppose des investissements d'un montant élevé.
19. M. Botha a pris note des problèmes relatifs à l'achat de mobilier de bureau et a supposé, en l'absence d'autres informations, qu'ils ont été réglés et que personne n'a tiré profit de ces arrangements au Bureau. Il a appuyé en particulier la recommandation, formulée au paragraphe 12, qui vise à garantir la transparence des contrats, mais a demandé s'il existe d'autres domaines dans lesquels des situations de ce type se sont produites et si les achats dans d'autres secteurs ont été supervisés de façon à éviter les problèmes susmentionnés. Les employeurs sont particulièrement préoccupés par les informations sur le bureau en Asie (paragr. 18). Au paragraphe 20, il est fait mention de recommandations mais celles-ci ne sont pas présentées en détail. L'orateur a demandé que l'on confirme que les fonctionnaires responsables y ont donné suite. Il a demandé pourquoi le pourcentage de recommandations appliquées est faible, en particulier au bureau de Pretoria, et a estimé qu'il ne faut pas autant de temps pour les appliquer. D'autres bureaux de l'OIT ont appliqué beaucoup plus de recommandations. Il a exprimé l'espoir que celles qui ont été appliquées à Pretoria sont importantes.
20. La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud a estimé qu'il ne s'agit nullement de questions secondaires mais d'améliorer les résultats du Bureau dans la poursuite de ses objectifs. Il ressort des statistiques que le suivi des recommandations découlant de l'audit interne s'est considérablement amélioré. Elle a encouragé les départements dans lesquels aucun progrès n'a été enregistré à appliquer davantage de recommandations, et invité le Bureau à donner l'appui nécessaire dans les cas où les recommandations découlant de l'audit interne n'auraient pas été pleinement suivies.

³ Document GB.286/PFA/3.

21. Le représentant du Directeur général a fait observer que le Chef auditeur interne est un fonctionnaire indépendant dont les responsabilités et le mandat sont définis en détail à la partie XIV des Règles de gestion financière. Pour l'essentiel, le Chef auditeur interne, même s'il tient compte des demandes de la direction, détermine individuellement quels projets doivent faire l'objet d'un examen plus approfondi. A titre d'exemple, l'audit sur les achats a été entamé à la suite d'une demande du Trésorier et contrôleur des finances. Habituellement, le Chef auditeur interne choisit tel ou tel projet à la suite d'une évaluation des risques que comportent les activités de l'OIT; cette méthodologie a aussi été décrite dans le rapport du Commissaire aux comptes pour 2000-01. En ce qui concerne la notion d'achats socialement responsables, cette responsabilité incombe principalement à la direction. Avant de choisir un entrepreneur, le BIT s'assure que cet entrepreneur a des pratiques socialement responsables. Par exemple, il y a veillé particulièrement pour le projet de construction à Lima. De fait, cette approche est aussi suivie par d'autres entités que l'OIT. Ainsi, il a été recommandé à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, qui gère plus de 20 milliards de dollars d'actifs, de ne réaliser des investissements que dans des entreprises aux pratiques socialement responsables. L'intervenant a souligné que les activités de formation opérationnelle et financière sont particulièrement importantes pour améliorer la gestion des bureaux extérieurs. Il faudrait utiliser les budgets de formation prévus dans le Système intégré d'information sur les ressources et dans le programme ordinaire, de même que l'excédent de 2000-01, pour garantir que les ressources humaines seront en mesure de s'acquitter de leurs responsabilités et diminuer les risques d'irrégularités. A propos des enquêtes en cours, l'intervenant a souligné que la première porte sur un projet de coopération technique et que les mesures mentionnées dans le rapport sont prises par l'organisme d'exécution. Le BIT compte être remboursé prochainement. La seconde enquête se poursuit. A propos de l'audit en Asie, le représentant du Directeur général a donné l'assurance qu'il en sera rendu compte dans le prochain rapport. Il a aussi indiqué que l'une des raisons pour lesquelles le pourcentage d'application des recommandations au bureau de Pretoria est faible est le moment en 2002 du suivi du Chef auditeur interne.
22. Le Chef auditeur interne a précisé comment il a déterminé son programme de travail. Etant donné qu'il n'y a que trois auditeurs internes, outre lui-même, priorité a été donnée aux bureaux les plus importants et l'accent a été mis sur la supervision des bureaux régionaux. Il a indiqué qu'il n'y a pas de problèmes ou de conflits personnels dans le bureau en Asie qui a été examiné. Il a été recommandé aux fonctionnaires d'œuvrer ensemble pour identifier les problèmes et éliminer les goulets d'étranglement, de façon à améliorer les résultats et la coordination des activités. D'un commun accord, il a été décidé de ne pas mentionner les noms des bureaux dans les rapports, l'objectif du Chef auditeur interne étant non de critiquer mais d'aider.
23. Le représentant du gouvernement du Canada a estimé que, à l'avenir, des commentaires sur le suivi des principales recommandations seraient plus utiles que des données statistiques.
24. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie s'est rangé au point de vue du représentant du gouvernement du Canada et a réitéré la position de son gouvernement, à savoir qu'il est nécessaire que l'Organisation veille au suivi des recommandations de l'ensemble des organes de contrôle. Il a proposé que le Bureau envisage la possibilité de présenter dans un tableau la situation de l'application des recommandations découlant des audits internes et externes et de celles du Corps commun d'inspection.
25. La commission a pris note du document du Bureau.

Suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour 2000-01

(Quatrième question à l'ordre du jour)

26. La commission était saisie d'un document⁴ sur la suite donnée au rapport du Commissaire aux comptes pour 2000-01, qui présente les recommandations du Commissaire et les mesures prises par la direction du BIT.
27. M. Botha a approuvé la recommandation n° 11 mais s'est dit surpris par la recommandation n° 19 et par le fait que, souvent, les formalités relatives aux contrats ne sont pas achevées lorsque les intéressés prennent leurs fonctions au BIT.
28. M. Blondel a indiqué que ce document présente la suite donnée aux recommandations du rapport du Commissaire aux comptes pour 2000-01 dans trois domaines, à savoir l'exercice de reclassification, l'introduction de la budgétisation stratégique et le rôle de la vérification interne. Il convient d'encourager le Directeur général à donner suite à ces recommandations afin d'améliorer l'efficacité du Bureau. Concernant la recommandation relative à la préparation d'un manuel d'audit interne, l'intervenant a fait remarquer que cette proposition remonte à 1999 et qu'il est prévu de soumettre un rapport d'avancement en 2004; il a donc demandé que les travaux soient accélérés. S'agissant de la proposition d'externalisation de l'administration de la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, les travailleurs ont un certain nombre de réticences et demandent qu'aucune mesure ne soit prise sans l'accord du Syndicat du personnel du BIT.
29. Se référant à la recommandation n° 14, le représentant du gouvernement de l'Allemagne s'est dit surpris que, alors qu'il avait été indiqué en 1999 qu'il fallait un manuel d'audit interne, le nécessaire n'ait pas encore été fait faute de ressources, et qu'un rapport sur l'état d'avancement du manuel ne soit soumis que dans un an. L'intervenant a demandé instamment qu'il soit donné priorité à cette mesure.
30. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a estimé aussi qu'il faut avancer dans l'élaboration d'un manuel d'audit interne. Au sujet de la recommandation n° 5 sur l'exercice de reclassification, l'intervenante a repris les termes du Commissaire aux comptes, à savoir que pour la bonne gestion budgétaire et financière, le coût de tout futur exercice devrait être dûment établi avant que le Conseil d'administration ne soit saisi pour approbation. Elle a souligné l'utilisation par le Commissaire aux comptes du verbe «devrait être» à ce sujet. Elle a estimé que ces informations devraient être fournies au Conseil d'administration avant qu'il n'examine ce type de question. A propos de la recommandation n° 18 sur la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel, sa délégation s'est précédemment exprimée sur la rapidité avec laquelle le Bureau progresse dans ce domaine. Elle a pris note des préoccupations que suscite l'éventuelle externalisation de la Caisse et a souscrit à l'opinion selon laquelle ces questions doivent être examinées avec soin et, par conséquent, le Conseil d'administration doit avoir la possibilité de s'exprimer à cet égard. Elle a enjoint au Bureau de faire tout son possible pour avancer dans ce domaine aussi vite et aussi sûrement que possible.
31. Le représentant du gouvernement du Japon a souscrit aux efforts que le Directeur général déploie pour continuer d'œuvrer en collaboration étroite avec le Commissaire aux comptes aux fins du suivi des recommandations, en particulier les recommandations n°s 2 et 5.

⁴ Document GB.286/PFA/4.

32. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a approuvé les recommandations n^{os} 5 et 14. Dans la recommandation n^o 16, le Commissaire aux comptes a conseillé au Bureau de l'audit interne et du contrôle de jouer un rôle préventif dans le suivi des recommandations faites à la direction du BIT afin que ses recommandations soient dûment prises en compte en vue de leur application. L'oratrice a incité le Bureau de l'audit interne et du contrôle à élaborer un programme simple de réunions périodiques avec la direction du BIT pour examiner la situation de l'application de ses recommandations. Il n'apparaît pas clairement dans les mesures prises par la direction du BIT si c'est le cas maintenant.
33. Le Chef auditeur interne a indiqué que le manuel d'audit interne a été sa principale préoccupation dès qu'il a été nommé en 1999 mais que son coût est élevé et que les ressources ne suffisent pas. Cela étant, les retards ont fait qu'une version beaucoup plus courte du manuel a été préparée et que sa production peut maintenant commencer. A propos de la question du suivi, le Chef auditeur interne a souligné qu'il incombe à la direction de veiller à ce que le Bureau dispose d'un système de suivi approprié. Il s'est dit moins préoccupé par les mesures prises que par l'application effective des recommandations. Cela incombe à la direction et tous travaillent dans ce sens.
34. Le représentant du Directeur général a fait observer que la recommandation n^o 16 a trait à la procédure d'audit interne, en particulier à la question de l'établissement de priorités et du suivi des recommandations de l'audit interne, points sur lesquels le représentant du gouvernement du Canada s'est déjà exprimé. L'intervenant a convenu qu'il faut rechercher les moyens d'améliorer l'établissement de ces priorités, aux fins du suivi des recommandations faites à la direction, de façon à établir un mécanisme plus concis de soumission de rapports à la commission qui sera particulièrement axé sur les questions les plus importantes. Au sujet de la recommandation n^o 5, l'intervenant a souligné que des questions budgétaires ne devraient pas entraver certaines activités. Il a aussi convenu qu'une étude budgétaire devrait être réalisée afin d'établir une série d'estimations de coûts. Le représentant du Directeur général a accepté de remplacer, dans le texte «mesures prises par la direction du BIT» qui correspond à la recommandation n^o 5, les mots «pourrait être» par «devrait être». A propos des observations sur la Caisse d'assurance pour la protection de la santé du personnel et de la proposition visant à externaliser ses activités, un premier appel d'offres a été lancé. Le représentant du Directeur général a assuré à la commission que le Bureau agira après consultation du Syndicat du personnel. Le rapport final sur les recommandations du Commissaire aux comptes sera joint aux comptes vérifiés pour 2002-03, lesquels seront présentés en 2004. La commission pourra alors connaître les réponses du commissaire aux commentaires du secrétariat.
35. La commission a pris note du document du Bureau.

Traitement des excédents – amendements au Règlement financier

(Cinquième question à l'ordre du jour)

36. La commission était saisie d'un document⁵ présentant des informations sur le traitement des excédents – amendements au Règlement financier.
37. M. Botha a rappelé que la question a été débattue à diverses reprises et que les employeurs ont fait part de leur appui au point appelant une décision. Il a appelé l'attention sur le point mentionné au paragraphe 3 b), qui concerne le versement d'arriérés de contributions en sus

⁵ Documents GB.286/PFA/5 et (Corr.).

du niveau du budget approuvé, et a demandé s'il s'agit du niveau budgétaire actuellement approuvé.

- 38.** M. Blondel a rappelé que l'amendement qu'il est proposé d'apporter au Règlement financier répond à une demande du Conseil d'administration concernant le traitement des excédents liés au versement d'arriérés de contribution. De fait, il est proposé que les excédents ainsi constitués soient conservés par le Bureau et utilisés de manière appropriée, contrairement aux excédents liés à une sous-utilisation du budget qui continueront à être remboursés aux Etats Membres. Cette proposition s'inscrit dans la ligne des amendements à l'article 21 du Règlement financier approuvés par la Conférence afin que les Etats Membres ne soient plus soumis à des contributions supplémentaires pour financer un déficit de recettes lié au non-versement de contributions. Les travailleurs approuvent donc le point appelant une décision en insistant toutefois sur la nécessité de larges consultations avec les membres de la commission sur les propositions d'utilisation de l'excédent.
- 39.** Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a déclaré que la position de sa délégation a été exprimée clairement en novembre dernier. Il estime que, dans sa forme actuelle, l'article 18 devrait s'appliquer à l'ensemble des excédents. Il estime toutefois que les paragraphes 2 et 3 de cet article devraient être inversés, ce qui permettrait d'indiquer clairement qu'on parle ici des excédents de trésorerie, et non des excédents budgétaires. Il conteste les liens entre l'article 11, paragraphe 9 a), et l'article 2 du Règlement financier, qui dispose qu'il y a un budget unique; or il semble ressortir du libellé du paragraphe 9 a) qu'il existe un budget additionnel. L'orateur estime que la situation serait plus claire si l'on adoptait dès le départ un budget provisoire incluant les projets souhaitables pour lesquels on ne disposerait pas du financement nécessaire. En cas d'excédent, la manière dont celui-ci pourrait être utilisé apparaîtrait clairement. L'orateur est extrêmement réticent à accepter le paragraphe 9 b). En cas d'acceptation et d'adoption, aucune décision spéciale ne serait nécessaire, parce que ce paragraphe déclare de manière très claire que, si les critères stricts définis à l'alinéa a) ne sont pas réunis, le Conseil d'administration pourra décider d'effectuer toute dépense conforme à ses souhaits. Si l'on conserve le texte du paragraphe 9 b) et qu'il n'y a pas de projets auxquels s'appliquent les critères stricts de l'alinéa a), le Conseil d'administration pourra signer un chèque en blanc comme dans le passé. Une solution envisageable consisterait à inverser l'ordre des paragraphes 2 et 3 de l'article 18 et à supprimer le paragraphe 9 b) de l'article 11, ainsi que, éventuellement, l'alinéa a) de ce paragraphe. Le mot «demande», trop vague, devrait être évité.
- 40.** Le représentant du gouvernement de la France a souscrit à la déclaration du représentant du gouvernement de l'Allemagne. Il a mis en doute l'utilité des amendements proposés comme en témoigne le fait que, jusqu'à présent, le Conseil d'administration a traité de manière ad hoc la question des excédents liés au versement d'arriérés de contributions. Au contraire, les modifications ainsi proposées risquent d'institutionnaliser une situation qui devrait rester exceptionnelle, comme l'a rappelé une résolution de la Conférence internationale du Travail soulignant que les contributions doivent être versées en totalité et en temps voulu. Ces amendements ne pourraient qu'inciter encore davantage certains Etats à verser leur contribution avec retard. Alors que la part des ressources extrabudgétaires par rapport au budget ordinaire augmente déjà de manière alarmante et met en péril le caractère démocratique du choix des orientations de l'OIT, une troisième source de financement, sous la forme d'un fonds alimenté par les arriérés et destiné à financer des activités prioritaires, n'est pas acceptable.
- 41.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a confirmé la position de son gouvernement sur le fait que les excédents budgétaires devraient être restitués aux Etats Membres. En même temps, sa délégation est disposée à participer à la recherche d'un compromis sur le Règlement financier. Il propose d'ajouter, au début du paragraphe 9 b)

de l'article 11, le membre de phrase «à une restitution aux Etats Membres» avant le membre de phrase «à toute autre fin que le Conseil d'administration pourra décider».

42. La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, a déclaré être favorable à la rétention des excédents de trésorerie et a renouvelé son appui au projet d'amendement et à la participation du Conseil d'administration aux activités tendant à étudier la manière dont on pourrait utiliser les excédents de trésorerie dans l'avenir.
43. Le représentant du gouvernement de l'Argentine, s'exprimant au nom du groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes, a noté que son groupe a déjà fait part de son opinion lors de sessions précédentes, opinion selon laquelle la réforme doit viser à faire en sorte que le Bureau et les mandants disposent d'un cadre de référence clair pour le traitement des excédents. Le groupe juge satisfaisant le libellé de l'amendement proposé aux articles 11 et 18 du Règlement financier et appuie le point appelant une décision.
44. Le représentant du gouvernement du Brésil a déclaré appuyer le point appelant une décision. Il y aurait lieu d'inverser l'ordre des paragraphes 2 et 3 de l'article 18. Par ailleurs, l'orateur ne peut être d'accord sur le fait qu'un fonds destiné aux excédents menacerait le système des Nations Unies, puisque d'autres organisations disposent déjà d'un tel fonds, qui ne constitue aucune menace pour le système. Au contraire, ces amendements auraient pour effet d'améliorer la gestion de l'OIT, d'éviter d'avoir à tenir tous les deux ans un débat sur la question des excédents et de renforcer la capacité de prévoir les circonstances exceptionnelles et d'y faire face. L'orateur a souligné que certains des problèmes et décisions auxquels on est confronté à la présente réunion auraient été grandement facilités si l'on avait disposé d'un fonds pour des programmes spéciaux.
45. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a rappelé que les critères essentiels auxquels doivent répondre les propositions relatives à l'utilisation des excédents ont été définis en novembre dernier. En premier lieu, il faut rechercher une adaptation satisfaisante aux éléments essentiels du programme et budget; en second lieu, il faut s'efforcer de trouver des solutions représentant un bon rapport coût-efficacité et fixer des attentes précises en matière de résultats. Les préoccupations principales portent sur les amendements proposés à l'article 11, paragraphe 9 b), qui autoriseraient toute dépense à l'initiative du Conseil d'administration, quels que soient les liens avec les éléments essentiels du programme et budget. L'oratrice a recommandé la suppression de l'article 11, paragraphe 9 b).
46. Le représentant du gouvernement du Japon a dit estimer que les dérogations répétées au Règlement financier nuisent à la crédibilité de la discipline financière du Bureau, et il a approuvé la décision tendant à le réviser. Cependant, il y a lieu de clarifier davantage le traitement des excédents de trésorerie dans les cas où des contributions supplémentaires sont imposées aux Etats Membres au titre de l'article 21. L'orateur a demandé que l'on précise le sens et l'effet du texte, notamment en ce qui concerne les différences entre le Fonds de roulement et le Fonds pour des programmes spéciaux. Il a estimé qu'il est important d'aboutir à une conclusion satisfaisante pour l'ensemble des pays Membres.
47. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est dite préoccupée des conséquences qu'a pour l'OIT le fait que des Etats Membres ne paient pas leurs contributions intégralement et en temps voulu. Cependant, l'amendement des dispositions du Règlement financier ne contribuerait pas à prévenir ce type de situation dans l'avenir. La majorité des membres de la commission se sont entendus en novembre 2002 pour admettre que les excédents résultant de la réception d'arriérés dépassant le budget approuvé devraient être conservés par le Bureau et que le Directeur général devrait proposer des amendements au Règlement financier. Si cet avis reste majoritaire, la création

d'un fonds pour des programmes spéciaux dont l'utilisation serait soumise à l'autorisation du Conseil d'administration apparaît raisonnable. L'oratrice a estimé que les activités à financer par un fonds pour des programmes spéciaux et qui sont exposées dans les amendements à l'article 11, paragraphe 9 a), devraient englober la majorité des projets à priorité élevée. Comme d'autres, cependant, sa délégation n'est pas convaincue que la flexibilité accrue offerte par le projet de paragraphe 9 b) soit nécessaire. Dans ces conditions, sa délégation approuve les projets d'amendement de l'article 11, paragraphe 9 a), et de l'article 18, paragraphes 2 et 3, mais ne peut accepter l'article 11, paragraphe 9 b).

48. La représentante du gouvernement des Etats-Unis a soutenu la proposition dans son ensemble. Elle a souligné que les sommes provenant d'un tel fonds doivent être affectées à des dépenses ponctuelles, non renouvelables et hautement prioritaires, et qu'elle peut accepter une modification de l'ordre des paragraphes de l'article 18, mais demeure convaincue que l'article 11 9) b) est inutile. Par ailleurs, elle a proposé que l'intitulé «Fonds pour des programmes spéciaux» soit remplacé par «fonds d'excédent».
49. Le représentant du gouvernement du Mexique a réaffirmé que, d'une manière générale, il soutient la proposition et l'utilisation des fonds budgétaires et approuve la proposition d'intervertir les paragraphes 2 et 3 de l'article 18. Il a proposé de supprimer le mot «tout» dans l'expression «tout excédent» au paragraphe 9 de l'article 11 et aux paragraphes 2 et 3 de l'article 18.
50. Le représentant du gouvernement du Canada a jugé préoccupant que de plus en plus fréquemment les contributions soient versées en retard, ce qui crée des arriérés, ou bien réglées en partie ou de manière échelonnée. Trouvant intéressantes certaines des solutions proposées, il a demandé que le projet de document soit mis au propre.
51. Le représentant du gouvernement de l'Italie, tout en comprenant la raison d'être des amendements proposés, s'est associé aux réserves exprimées par de nombreuses délégations gouvernementales. Il serait peut-être possible de demander une analyse comparative des règlements financiers des différentes institutions du système des Nations Unies pour s'aligner sur leurs pratiques en matière de contrôle de l'utilisation des ressources.
52. Les représentants des gouvernements du Nigéria et des Bahamas ont soutenu le point appelant une décision.
53. Le représentant du gouvernement de la Norvège a souligné qu'il est important que les Etats Membres versent la totalité de leurs contributions dans les délais prescrits. La Norvège soutient les amendements proposés mais exprime certaines réserves concernant l'article 11 9) b). Un libellé moins général pourrait être acceptable. L'orateur a souscrit à la proposition de l'Allemagne visant à modifier l'ordre des paragraphes de l'article 18.
54. Le représentant du gouvernement de la République de Corée a reconnu que le Règlement financier actuel ne règle pas de manière satisfaisante la question des divers emplois auxquels pourrait être affecté un excédent budgétaire éventuel. Mais la proposition du Bureau tendant à modifier ce règlement et à créer un fonds pour l'utilisation desdits excédents n'est pas convaincante. Tout d'abord, aucun article du règlement ne saurait régler et prévoir tous les cas de figure pouvant se présenter compte tenu des incertitudes de la conjoncture mondiale. Il n'est pas simple de modifier l'article actuel du règlement, qui non seulement précise ce qui doit être fait en cas de ressources budgétaires insuffisantes ou excédentaires, mais qui, par ailleurs, n'a jamais été mis en pratique. Deuxièmement, la proposition du Bureau ne résout pas de manière satisfaisante l'utilisation du nouveau fonds, même si, au paragraphe 7 du document, il est dit que l'excédent serait utilisé pour

financer des activités précises d'une durée limitée. L'orateur estime que l'excédent devrait être affecté à des projets hautement prioritaires inscrits à l'exercice biennal précédent mais n'ayant pas pu être exécutés faute de fonds suffisants. Troisièmement, il n'est pas convaincu que la création d'un Fonds pour des programmes spéciaux simplifierait les procédures, comme indiqué au paragraphe 6. Le fonctionnement et la gestion du fonds créeront une charge de travail supplémentaire. Enfin, par le passé, les fonds spéciaux de l'OIT n'ont pas été gérés de la manière la plus efficace. Avant de créer un nouveau fonds, une évaluation approfondie de tous les programmes de fonds spéciaux de l'OIT s'impose.

- 55.** Le représentant du gouvernement du Cameroun a appuyé les amendements proposés. Compte tenu des ressources limitées et des multiples défis auxquels l'Organisation doit faire face, toutes les possibilités de financement doivent être utilisées pour exécuter les programmes qui sont la raison d'être de l'OIT.
- 56.** M. Blondel a fait remarquer que la question fondamentale est celle de savoir si l'on souhaite traiter le problème par le Règlement financier de manière à éviter des débats délicats et à décourager certains Etats qui auraient tendance à s'acquitter tardivement de leurs contributions dans l'optique d'une redistribution. La décision semblait avoir été acceptée et l'intervenant s'étonne que certains gouvernements, précisément ceux qui regrettent l'insuffisance du budget, critiquent la part des ressources extrabudgétaires et dénoncent la croissance zéro, semblent revenir sur cette position. Les travailleurs sont favorables à l'adoption des amendements proposés mais sont prêts à accepter des modifications. Ils insistent cependant sur la notion d'activités prioritaires n'entraînant aucune dépense ultérieure supplémentaire et sur la nécessité pour l'OIT de pouvoir faire preuve de réactivité.
- 57.** M. Botha s'est dit favorable au maintien de l'article 11 9) *a*) et a indiqué qu'il ne s'opposera pas à la suppression de l'article 9) *b*) ni à l'interversion des deux paragraphes de l'article 18.
- 58.** Le président a décidé de demander une interruption et de reprendre la discussion avec une version révisée du document.
- 59.** Après l'interruption, un document révisé⁶ a été présenté à la commission. Conformément aux suggestions faites par le représentant du gouvernement de l'Allemagne, l'ordre des paragraphes de l'article 18 a été interverti. L'article 11 a soulevé un problème plus difficile. Le représentant du gouvernement du Mexique a suggéré d'enlever le terme «tout» devant «excédent» mais en fait il est apparu plus judicieux de remplacer «tout» par «l'». L'intitulé «Fonds pour des programmes spéciaux» a été changé et remplacé par «Compte de programmes spéciaux» pour enlever toute idée que ces sommes pourraient être renouvelables. Certains ont exprimé des réticences devant l'emploi de l'expression «hautement prioritaires», mais ce qui constitue une haute priorité doit être considéré dans le contexte du moment où ce choix est effectué. Lorsque le Conseil d'administration déterminera ses priorités pour l'emploi des excédents, il n'envisagera pas des activités pouvant se substituer aux activités financées par le budget ordinaire mais des activités supplémentaires hautement prioritaires. Le paragraphe 9 *b*) a été supprimé et tant le groupe des travailleurs que celui des employeurs, qui auraient préféré qu'il soit maintenu, ont accepté ce changement si le texte final doit recueillir un consensus.
- 60.** M. Botha a souscrit au raisonnement justifiant le nouveau libellé.

⁶ Document GB.286/PFA/5(Rev.).

61. Le représentant du gouvernement de la France a déclaré que sa délégation ne cherche pas à faire obstacle au consensus et qu'elle accepte sans réserve l'amendement à l'article 18, tel que libellé. Concernant l'article 11, il s'est félicité de la prise en compte de la position de la France concernant la substitution du terme «fonds» par celui de «compte». Il s'agit d'éviter l'institutionnalisation d'une rubrique permanente au budget, chargée de recevoir les contributions versées en retard. Dans l'intérêt de la régularité et de la continuité du financement de l'OIT, l'orateur a en outre proposé d'utiliser de préférence l'expression «compte spécial», le mot «programmes» n'étant pas indispensable, puisque ce compte spécial n'est pas destiné à financer les programmes dans une démarche de programmation, et qu'il s'agit simplement d'un compte «en attente» des décisions du Conseil et de la Conférence. Par ailleurs, l'orateur a souhaité que l'on modifie l'expression «hautement prioritaires», qui ne devrait pas être appliquée dans ce contexte, car les mesures «hautement prioritaires» sont en principe prévues dans le budget ordinaire. Moyennant ces deux modifications, la France serait en mesure de se joindre au consensus.
62. Le représentant du gouvernement du Brésil a considéré que la suppression du paragraphe 9 b) à l'article 11 ôte l'élément de souplesse que contenait la proposition initiale. Cette souplesse pourrait se révéler utile dans une situation non spécifiquement prévue dans les articles. Afin de réintroduire cet élément, il souhaite insérer les mots «de préférence» après «qui sera utilisé» à l'article 11.
63. Le représentant du gouvernement du Mexique a déclaré qu'il n'insistera pas pour que le mot «tout» soit supprimé.
64. Le représentant du gouvernement de l'Argentine a appuyé les autres amendements suggérés par le représentant du gouvernement de la France et l'ajout de l'expression «de préférence».
65. Le représentant du gouvernement de l'Allemagne a dit pouvoir soutenir les propositions du représentant du gouvernement de la France, mais ne pense pas qu'elles remettent en question, en fait, la possibilité de parvenir à un compromis. Il a suggéré que soit consigné dans le compte rendu le détail de ce qui a été dit au sujet de l'expression «hautement prioritaires» de sorte que si, à l'avenir, il y avait un doute quelconque sur l'interprétation de cette expression, la commission puisse s'y référer. En ce qui concerne sa suggestion antérieure, il aurait préféré que les termes «aucune demande de financement» soient remplacés par «aucun financement», mais il est prêt à abandonner cet amendement dans l'intérêt d'un consensus.
66. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a dit appuyer le texte révisé produit par le Bureau. Toutefois, elle ne peut accepter l'ajout de l'expression «de préférence». Le libellé actuel «pour financer des activités hautement prioritaires» est suffisamment souple. Elle ne pense pas que le Règlement financier doive être si souple qu'il permette de couvrir un éventail de possibilités plus large.
67. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a soutenu les délégations du Brésil et de l'Argentine et demandé aux autres délégations si l'utilisation de l'expression «en règle générale» serait plus acceptable que «de préférence».
68. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a demandé s'il n'est pas possible de remplacer l'expression «compte de programmes spéciaux» simplement par «compte spécial». Il s'est demandé s'il ne vaudrait pas mieux remplacer le membre de phrase «pour financer des activités hautement prioritaires» par «pour financer des activités». Il soutient un grand nombre des suggestions avancées par la France mais il ne souhaite pas que le texte contienne l'idée que l'on ne financerait que des activités imprévues. Il se peut que l'Organisation souhaite utiliser le compte pour des activités qui ne sont pas imprévues.

69. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande s'est dite favorable au texte dans son libellé actuel. Elle ne peut pas non plus accepter l'insertion des mots «de préférence».
70. Le président a estimé que l'expression «programmes spéciaux» décrit bien l'utilisation de l'excédent pour des programmes en dehors du budget ordinaire. Toutefois, pour tenir compte du point de vue de la France, à savoir qu'il faut distinguer l'évaluation des activités hautement prioritaires qui seront financées par l'excédent et celles qui sont menées dans le cadre du budget ordinaire, il a proposé d'insérer le mot «appropriées» entre «des activités» et «hautement prioritaires». Cela donnerait au Conseil d'administration la souplesse voulue pour faire un choix entre des activités hautement prioritaires d'une durée limitée.
71. Le représentant du gouvernement de la France a déclaré préférer le terme «appropriées» à l'expression «hautement prioritaires», qui renvoie au financement par le budget ordinaire et à la décision du Conseil ou de la Conférence. Il serait en faveur d'un amendement prévoyant le financement d'activités appropriées d'une durée limitée, mais il n'est pas certain d'avoir bien compris la proposition.
72. Le président a expliqué que, en utilisant le mot «appropriées», il a voulu établir une distinction entre les rubriques définies comme hautement prioritaires au moment où le budget est établi et celles jugées comme telles douze mois plus tard lorsque l'Organisation dispose d'un excédent. Le texte se lirait donc comme suit: «Le Directeur général virera l'excédent du type indiqué à l'article 18.3, sur un compte de programmes spéciaux qui sera utilisé, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration, pour financer des activités appropriées hautement prioritaires d'une durée limitée pour lesquelles aucun crédit n'est prévu dans le budget adopté par la Conférence et qui n'entraîneront aucune demande de financement supplémentaire ultérieur.»
73. Le représentant du gouvernement du Brésil a déclaré ne pas vouloir faire obstacle au consensus mais a dit que, si «de préférence» n'est pas acceptable, le texte devrait être ainsi libellé: «pour financer des activités appropriées». L'orateur a également voulu savoir si le Règlement financier révisé continuera de permettre la restitution aux Membres d'une partie appropriée d'un excédent enregistré.
74. Le président a rappelé à la commission que la plupart des arguments allant à l'encontre de la proposition initiale visent l'alinéa b) du paragraphe 9 de l'article 11, et que cet alinéa est maintenant supprimé. La proposition sous sa forme révisée recueille un appui considérable et le président a demandé si, avec l'insertion du mot «appropriées», il peut maintenant considérer qu'il y a un consensus. Il a assuré la commission que les réserves exprimées par plusieurs orateurs seront consignées dans les procès-verbaux.
75. Le représentant du gouvernement de la France a estimé que sa délégation a déjà fait preuve de beaucoup de flexibilité et que la commission pourrait, sans dommage et par consensus, accepter la suppression du mot «programmes» et adopter l'expression «sur un compte spécial». L'orateur a insisté, car le mot «programmes» est très ambigu dans ce contexte, et pourrait suggérer le financement de programmes entiers à partir de comptes spéciaux résultant d'arriérés de contributions. Par ailleurs, la délégation française serait en mesure de remplacer l'expression «hautement prioritaires» par le mot «appropriées» ou par une autre notion telle que «à caractère imprévisible ou exceptionnel», mais elle ne peut accepter le libellé tel quel, car il est source de confusion, puisque c'est au Conseil qu'il revient de déterminer les priorités et que la référence à son autorisation est d'ores et déjà prévue dans le texte.
76. Le président s'est demandé si «compte spécial» est plus ou moins ambigu que «compte de programmes spéciaux». Bien qu'il ait enregistré un certain soutien à la position de la

France, ce soutien n'a pas été écrasant. Il a également pris acte du fait que le Brésil et la Fédération de Russie se sont dits insatisfaits de la proposition dans son libellé actuel. Il faudrait cependant une opposition beaucoup plus forte pour empêcher un consensus.

77. Le représentant du gouvernement de l'Argentine a réitéré son souhait de voir intégré dans le texte un élément de flexibilité. C'est pourquoi il est favorable à la proposition du représentant du gouvernement de la France concernant le mot «programmes» et l'expression «pour financer des activités appropriées».
78. Le représentant du gouvernement du Brésil s'est rangé à l'avis du représentant du gouvernement de l'Argentine.
79. Le représentant du gouvernement du Canada a engagé la commission à ne pas débattre plus avant du libellé de la proposition mais à parvenir à un consensus sur une construction aussi simple et directe que possible. La signification de «programmes spéciaux» est sans ambiguïté et, pour contourner le problème de «hautement prioritaires», il a proposé d'employer les mots «activités appropriées».
80. Le représentant du gouvernement des Etats-Unis a approuvé l'idée de la France concernant «compte spécial» et celle du Canada concernant «activités appropriées».
81. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a réitéré son souhait de voir intégrée une plus grande souplesse dans le libellé de la proposition et a également approuvé les amendements proposés par la France.
82. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni s'est déclarée prête à accepter toute appellation adéquate pour le fonds. Elle a cependant tenu à souligner que le Règlement financier doit stipuler très clairement les utilisations du fonds. L'expression «activités appropriées» n'est pas très claire, elle est même très vague. L'oratrice peut comprendre certaines des difficultés qu'éprouve la France avec l'expression «hautement prioritaires», mais elle peut aussi accepter l'explication du Bureau selon laquelle il peut y avoir des priorités en dehors de celles qui sont financées par le budget ordinaire. C'est pourquoi il est essentiel d'adopter un libellé tel que «activités hautement prioritaires» ou «activités exceptionnelles», qui indique clairement que les activités financées sont des priorités et pas simplement des «activités appropriées».
83. La représentante du gouvernement de la Nouvelle-Zélande a souscrit à l'opinion selon laquelle il faudrait retenir «hautement prioritaires».
84. Le représentant du gouvernement de l'Espagne s'est dit favorable à la proposition telle qu'elle a été révisée et a exhorté la commission à n'y apporter aucun nouveau changement.
85. Le président a réaffirmé que les positions et les préoccupations exprimées seront intégralement consignées et a demandé si les représentants en minorité peuvent maintenant se joindre à un consensus sur le texte, qui inclura le mot «appropriées» tout en retenant «hautement prioritaires». Le président a lancé un appel au consensus.
86. Le représentant du gouvernement de la France a déclaré qu'il n'est pas certain d'être en minorité puisque, sur dix intervenants, huit se sont prononcés en faveur de l'amendement français concernant la suppression du mot «programmes». Pour ce qui est de l'amendement concernant l'expression «hautement prioritaires», l'orateur persiste à penser que c'est une source de confusion, bien que l'adjonction du terme «appropriées» l'atténue quelque peu. Dans l'intérêt du consensus, sa délégation se résigne, à condition que le terme «programmes» soit supprimé à la deuxième ligne du paragraphe 9 de l'article 11.

87. Le président a accepté le fait que la France n'est pas la seule à défendre cette position, mais a expliqué que c'est néanmoins une position minoritaire. Les vues telles qu'elles ont été exprimées seront intégralement consignées dans les procès-verbaux.
88. *La commission recommande au Conseil d'administration de proposer la résolution suivante à la Conférence internationale du Travail, à sa 91^e session (juin 2003):*

Résolution à soumettre à la 91^e session de la Conférence internationale du Travail

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Reconnaissant qu'il faut modifier le Règlement financier pour garantir que les excédents seront traités de manière appropriée,

Décide d'apporter les modifications suivantes au Règlement financier:

Article 11

[...]

9. Le Directeur général virera l'excédent du type indiqué à l'article 18.3, sur un compte de programmes spéciaux qui sera utilisé, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration, pour financer des activités hautement prioritaires d'une durée limitée pour lesquelles aucun crédit n'est prévu dans le budget adopté par la Conférence et qui n'entraîneront aucune demande de financement supplémentaire ultérieur.

Article 18

1. (Pas de changement)

2. Tout excédent résultant d'une sous-utilisation des crédits du budget approuvé ou modifié, exprimé en francs suisses, calculé en utilisant le taux de change budgétaire applicable durant cet exercice, servira à abaisser les contributions des Membres de l'Organisation, selon la procédure suivante: pour les Membres qui auront payé leur contribution normale dans l'exercice au cours duquel s'est produit l'excédent, leur part de l'excédent sera défalquée de leur contribution fixée pour la deuxième année de l'exercice suivant; pour les autres Membres, leur part de l'excédent ne sera portée à leur crédit qu'au moment où ils auront versé leur contribution pour l'exercice au cours duquel s'est produit l'excédent; une fois ce versement effectué, leur part dudit excédent sera défalquée de leur contribution fixée pour la première année du premier exercice pour lequel un budget sera adopté après ledit versement.

3. Tout excédent résultant uniquement du recouvrement de contributions en sus du niveau du budget tel qu'adopté par la Conférence internationale du Travail ou tel que modifié ultérieurement par le Conseil d'administration, après déduction des remboursements éventuels au Fonds de roulement ou de tout autre emprunt, sera viré au Compte de programmes spéciaux, visé à l'article 11.9.

Fonds pour les systèmes informatiques

(Sixième question à l'ordre du jour)

a) Projet IRIS

b) Investissement dans la technologie de l'information

89. La commission était saisie de deux documents⁷ donnant des détails sur le projet IRIS et sur l'investissement dans la technologie de l'information.

90. M. Botha a jugé le document sur le projet IRIS intéressant et n'a pas relevé de problème le concernant. Il a souhaité savoir si les auditeurs ont examiné la passation des contrats. Dans le second document, la première des deux propositions a trait aux améliorations de l'infrastructure des télécommunications au siège et sur le terrain; il s'agit là d'une question importante. M. Botha a demandé si des estimations de coûts concernant l'entretien et la maintenance sont disponibles. Il a demandé d'autres détails sur la proposition concernant le système de gestion électronique des documents (EDMS) et des précisions sur la distinction entre le système de gestion de contenu et de documents (CDMS) et l'EDMS.

91. M. Blondel a noté que le projet IRIS est rentré dans sa phase d'exécution dès que le Bureau s'est doté d'un partenaire pour gérer la mise en œuvre, la société Accenture, et que la société Oracle adapte le logiciel aux spécificités du Bureau. Puisque les dépenses encourues fin février 2003 étaient de 18 millions de dollars, il reste donc 7 millions de dollars dans le Fonds pour les systèmes informatiques. La mise en œuvre est prévue pour 2004, mais le succès du projet dépend beaucoup des améliorations de l'infrastructure des télécommunications au siège et sur le terrain. La mise en œuvre d'une infrastructure globale de télécommunications au BIT, qui a donné lieu à des appels d'offres, est estimée par le Bureau à quelque 3 millions de dollars. Les travailleurs sont favorables à cette proposition, étant bien entendu qu'il s'agit d'une enveloppe budgétaire maximum, au-delà de laquelle ils seraient en désaccord. Les travailleurs approuvent également le prélèvement de la somme de 500 000 dollars des Etats-Unis sur le Fonds pour les systèmes informatiques pour la mise en place d'un système de gestion électronique des documents.

92. Le représentant du Directeur Général (le Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a déclaré que l'équipe du Commissaire aux comptes est en train de mettre la dernière main à son programme de vérification pour la période biennale en cours, et qu'elle a déjà indiqué qu'elle examinera la mise en œuvre d'IRIS et présentera ses conclusions dans les comptes vérifiés de 2002-03; son examen portera certainement sur la procédure suivie pour l'attribution des deux gros contrats concernant le projet IRIS. L'intervenant a bien précisé que les 18 millions de dollars évoqués pour IRIS représentent les engagements contractés à ce jour sous la forme de contrats signés et non le volume des travaux effectivement réalisés à ce jour, qui est bien inférieur à 18 millions de dollars. Les 3 millions de dollars ainsi que les 500 000 dollars demandés respectivement pour l'infrastructure de télécommunications et pour l'EDMS ne font pas partie des 7 millions de dollars non encore affectés à IRIS, mais du Fonds pour les systèmes informatiques. S'agissant de la modernisation de l'infrastructure des communications, et en particulier des futurs coûts d'entretien, l'évaluation technique du réseau à longue distance n'est pas encore achevée. Les

⁷ Documents GB.286/PFA/6/1 et GB.286/6/2.

économies réalisées par le Bureau en cessant de payer des frais de télécommunications aux fournisseurs locaux d'accès à Internet devraient permettre de compenser les actuels frais supplémentaires liés à l'exploitation du réseau à longue distance (WAN). Les 3 millions de dollars sont une limite supérieure d'investissement. Trois prestataires de services ont fait parvenir leurs devis et l'un d'entre eux a dépassé ce chiffre. En ce qui concerne l'EDMS, l'orateur a décrit la nature du problème actuel et proposé une solution. L'OIT possède une mine de connaissances internes sous forme de messages électroniques, de fichiers de textes, de tableurs et d'autres types de documents internes. Ces connaissances ne peuvent pas être échangées entre secteurs ou entre le siège et les bureaux décentralisés, parce qu'il n'existe pas de procédures communes pour l'établissement, le stockage et la recherche de ces documents. L'investissement de 500 000 dollars servirait à mettre au point les attributs minima nécessaires aux documents internes, comme par exemple l'auteur, le titre, les mots clés et la durée de vie de ces documents; un système de gestion électronique des documents (EDMS) adapté serait ensuite identifié; une interface de ce produit avec les applications standard pour le traitement de texte, le courrier électronique, etc. serait mise au point. Puis toutes les informations seraient installées dans un serveur central pour permettre un accès depuis tous les lieux d'affectation. Les travaux que l'on propose de financer permettraient de passer en 2004 à une phase pilote pour certains utilisateurs. Le projet aboutirait ainsi à une augmentation de la base de connaissances communes pour les documents internes. Un Système de gestion de contenu et de documents (CMDS) représente en réalité beaucoup plus qu'un EDMS. En juin dernier, une demande de financement à hauteur de 3 millions de dollars a été déposée pour un CDMS recouvrant une gamme beaucoup plus large de documents et permettant de stocker plus d'informations, ce qui en fait en quelque sorte un système de renseignements.

93. La commission a pris note du rapport contenu dans le document GB.286/PFA/6/1.

94. *La commission recommande au Conseil d'administration d'approuver l'utilisation d'une somme allant jusqu'à 3 millions de dollars E.-U. prélevée sur le Fonds pour les systèmes informatiques pour perfectionner l'infrastructure de télécommunications au siège et sur le terrain, et jusqu'à 500 000 dollars E.-U. prélevés sur le Fonds pour les systèmes informatiques pour la mise en place d'un système de gestion électronique des documents.*

Rapport du Sous-comité du bâtiment (Septième question à l'ordre du jour)

95. La commission était saisie d'un document⁸ rendant compte des discussions à une réunion du Sous-comité du bâtiment tenue le 17 mars 2003.

96. *La Commission du programme, du budget et de l'administration recommande au Conseil d'administration d'autoriser le Bureau, une fois réglés tous les aspects contractuels:*

- a) *à attribuer le contrat de construction du bureau régional de l'OIT pour les Amériques, à Lima, à l'entreprise J.E. Construcciones Generales S.A. pour un montant ne dépassant pas 1 921 000 dollars la démolition du bâtiment actuel et la réalisation de la structure de béton du 6^e étage du nouveau bâtiment y étant comprises;*

⁸ Document GB.286/PFA/7.

- b) *à maintenir la différence de 79 000 dollars entre le budget maximum alloué à ce projet par le Conseil d'administration (2 millions de dollars) et le montant du contrat (1 921 000 dollars) en tant que réserve pour imprévus;*
- c) *à viser à terminer la construction du bureau régional dans le délai d'une année à partir du moment où le travail de construction aura débuté.»*

97. *La Commission du programme, du budget et de l'administration demande au Conseil d'administration de confirmer son souhait de voir une utilisation plus moderne du bâtiment qui tiendrait compte des recommandations des architectes, plus particulièrement sur les aspects relatifs à la sécurité et à la santé. Suite à cette présentation, il s'agira de transmettre d'ici à la session de novembre 2003 un rapport complet incluant une estimation financière détaillée et un mode de financement de la rénovation des bureaux du siège.*

98. *La Commission du programme, du budget et de l'administration demande au Conseil d'administration:*

- a) *de remercier les autorités suisses pour leur diligence concernant ce dossier;*
- b) *de mandater le Directeur général pour continuer à négocier avec les autorités suisses compétentes dans le cadre de la présentation de la version définitive du projet de plan directeur de quartier, à savoir conserver un maximum de flexibilité pour tout projet que l'Organisation pourrait être amenée à étudier dans le futur sur les terrains dont elle est propriétaire ainsi que sur la parcelle dont elle est superficiaire.*

Rapport sur l'exécution du programme en 2002

(Huitième question à l'ordre du jour)

99. La commission était saisie d'un document⁹ contenant le rapport sur l'exécution du programme en 2002.

100. M. Botha a relevé avec satisfaction dans le rapport que l'OIT commence à avoir une approche véritablement stratégique. Il a demandé un complément d'informations sur l'amélioration des compétences et s'est félicité des questions intersectorielles qui sont abordées dans le rapport. Il a aussi demandé des précisions sur le tableau figurant à la page 50. Au sujet de la coopération technique, il a noté avec satisfaction que l'accent est mis sur les migrations, l'emploi des jeunes et l'économie informelle. Les employeurs ont souscrit à l'approche exposée aux paragraphes 133 à 135, visant en particulier à augmenter la participation des représentants des employeurs et des travailleurs aux programmes et à encourager celle des membres du personnel du BIT. Au Centre de Turin, la participation des travailleurs et des employeurs était de 17 pour cent en 2001, contre 34 pour cent apparemment pour les gouvernements. Les travaux du Centre de Turin sur la liberté syndicale, bien qu'importants, ne sont pas mentionnés. L'intervenant a estimé qu'il faut rendre compte plus systématiquement des activités au regard des objectifs et mettre davantage en évidence les leçons tirées de l'expérience. L'autosatisfaction devra être évitée dans les prochains rapports et les faits connus et réitérés doivent être relégués au rang de

⁹ Document GB.286/PFA/8.

notes de bas de page. L'intervenant a demandé si l'utilisation de l'excédent est toujours axée sur les activités hautement prioritaires.

- 101.** M. Blondel a dit que, sans remettre en cause les principes, les travailleurs sont quelque peu critiques concernant ce deuxième rapport sur l'exécution du programme. Comme le premier, il fournit quantité d'informations, mais les travailleurs regrettent l'absence de résultats concrets, d'impacts ou même d'enseignements, et le silence observé sur les difficultés rencontrées. Par ailleurs, le document ne reflète pas l'intention du Bureau d'encourager les synergies et le travail en commun entre les objectifs stratégiques et les différents secteurs. Or, l'orateur a rappelé que le tripartisme et le dialogue social doivent constituer un fil conducteur entre les différents secteurs. Il s'est félicité des mesures prises pour améliorer la pertinence, l'efficacité et l'efficience de l'Organisation, et a réaffirmé la nécessité de répondre aux aspirations des mandants au niveau national. Les travailleurs s'inquiètent de ce que, sur les 163 millions de dollars des approbations pour 2002, trois millions de dollars seulement leur sont directement affectés par le biais d'ACTRAV. Ils appuient le Bureau dans son intention de concevoir de nouveaux programmes en matière de migrations, d'emploi des jeunes et d'économie informelle, et souhaitent être associés à cette conception par le biais d'ACTRAV.
- 102.** Concernant l'Afrique, l'orateur a regretté que le programme «Des emplois pour l'Afrique» et le programme de promotion du dialogue social en Afrique francophone ne soient pas mentionnés aux paragraphes 11 et 12 du document. Il y manque également des précisions concernant le VIH/SIDA dans le milieu de travail, et les troubles sociaux survenus en Côte d'Ivoire, qui risquent d'affecter notamment la coopération technique.
- 103.** A propos de la région arabe, l'orateur a regretté que les progrès – très rares – enregistrés en matière de liberté syndicale n'aient pas été mentionnés, et il a encouragé le Bureau à poursuivre ses efforts dans une région où les droits syndicaux sont bien souvent niés. Il a estimé qu'en matière de travail décent, par exemple, la participation des syndicats est indispensable.
- 104.** Concernant l'Asie et le Pacifique, il a regretté que l'on ne mentionne pas le Népal, pays affligé par un conflit interne, où plusieurs syndicalistes ont été assassinés. Il a constaté une absence de cohérence entre les activités des diverses régions, et a donné l'exemple du programme pilote de travail décent qui n'a été cité dans aucune autre région que celle de l'Asie et du Pacifique.
- 105.** La représentante du gouvernement de l'Afrique du Sud, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, a pris note avec satisfaction de l'intégration des priorités régionales dans la prochaine période biennale. Il est regrettable que les progrès accomplis et les enseignements éventuellement tirés dans le cadre du programme «Des emplois pour l'Afrique» ne soient pas indiqués. Le groupe apprécie le travail effectué en Afrique en ce qui concerne le VIH/SIDA et la contribution de l'OIT au NEPAD, mais il s'attendait à des activités promotionnelles plus importantes sur un large éventail de conventions. Il faut également faire plus pour promouvoir l'Agenda global pour l'emploi, et les programmes sur la création d'emplois doivent être plus prospectifs. L'oratrice a demandé instamment que soient développés les travaux sur les DSRP. Le VIH/SIDA imposant des défis plus nombreux au niveau des objectifs stratégiques, un véritable programme focal sur le VIH/SIDA dans le monde du travail devrait être mis sur pied. L'OIT est invitée instamment à renforcer les programmes de sensibilisation de l'Institut international d'études sociales. Des faits nouveaux positifs ont été enregistrés au Centre de Turin mais il faut encore combler les distances géographiques et mobiliser davantage de ressources pour accroître les possibilités de formation offertes aux participants originaires des pays en développement.

- 106.** Le représentant du gouvernement du Kenya a jugé regrettable que le rapport ne dise rien du programme «Des emplois pour l'Afrique», mais a relevé avec satisfaction que les quatre objectifs stratégiques sont atteints. Il a toutefois encouragé le Bureau à intensifier ses efforts pour améliorer les capacités nationales de planification et de gestion des initiatives en matière de protection sociale. Dans le domaine des activités intersectorielles, l'intervenant a également été heureux de constater que des services consultatifs ont été fournis concernant les politiques nationales pour la promotion de l'égalité des chances entre hommes et femmes.
- 107.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni, s'exprimant au nom du groupe des PIEM, s'est félicitée de la fourniture d'informations préliminaires sur le niveau des ressources. Elle a réaffirmé que les indicateurs doivent être plus axés sur les résultats et mettre en évidence les réalisations. L'OIT doit encore améliorer son image, en particulier du point de vue de l'emploi et de la protection sociale, en renforçant ses activités promotionnelles et ses relations avec les institutions internationales. Il est nécessaire d'augmenter le nombre des donateurs. L'intervenante a noté la baisse des fonds alloués aux normes. Le contraste entre la ratification des conventions fondamentales et celle des autres conventions est frappant. Il faut espérer que l'approche intégrée permettra d'améliorer les choses.
- 108.** Le représentant du gouvernement de l'Inde a relevé avec satisfaction les progrès accomplis en ce qui concerne les quatre objectifs stratégiques et le succès obtenu dans la ratification des conventions fondamentales. Il a prié l'OIT d'insister sur la nature promotionnelle de la Déclaration et sur le fait qu'elle ne doit pas être utilisée à des fins protectionnistes. Les activités promotionnelles doivent être consacrées à la création d'emplois pour les catégories démunies et il faut accorder la priorité absolue au secteur de l'emploi. L'intervenant a mis en garde contre une campagne de ratification qui serait financée non par le budget ordinaire mais par les donateurs.
- 109.** Le représentant du gouvernement de la France a remercié le Bureau pour le document, qu'il juge intéressant. Dans le cadre de la suite donnée aux travaux du Groupe de travail sur la politique de révision des normes, sa délégation s'inquiète de la lenteur du processus de ratification de l'amendement constitutionnel adopté par la Conférence en 1997, concernant l'abrogation des conventions obsolètes. Il a souhaité que le Bureau fasse une démarche à l'égard des pays n'ayant pas encore ratifié l'amendement, afin que les décisions prises par la 85^e session de la Conférence (1997) puissent être appliquées.
- 110.** La représentante du gouvernement de la Chine a approuvé les trois principes de la pertinence, l'efficacité et l'efficience dans l'exécution du programme. La Chine attend avec intérêt les mesures qui seront proposées par la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation pour éliminer la pauvreté et garantir un travail décent.
- 111.** Le représentant du gouvernement du Nigéria a mis en lumière les travaux de l'OIT sur le VIH/SIDA sur le lieu de travail et son succès en Afrique. Il a estimé que, étant donné le rythme auquel la pandémie ravage la main-d'œuvre en Afrique, la question du VIH/SIDA est tout aussi importante que celle du travail des enfants et il a donc demandé qu'elles bénéficient toutes deux du même rang de priorité.
- 112.** Le représentant du gouvernement du Japon a constaté avec satisfaction que 80 conventions ont été ratifiées en 2002. Il a insisté sur l'importance de la formation professionnelle sur le terrain. Le Japon met l'accent sur la mise en valeur des ressources humaines pour assurer le développement social et économique et un travail décent tant dans les pays en développement que dans les pays développés. Outre l'importance du Centre de Turin,

l'orateur a mentionné celle de l'APSDEP (Programme de développement des qualifications pour l'Asie et le Pacifique) dans la région de l'Asie et du Pacifique.

- 113.** La représentante du gouvernement des Etats-Unis a demandé davantage de renseignements sur le mémorandum d'accord conclu avec la Banque asiatique de développement ainsi que sur la mise au point d'indicateurs statistiques. L'oratrice a demandé quels progrès ont été accomplis depuis que l'OIT a rejoint en 2002 le Groupe des Nations Unies pour le développement.
- 114.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de la Russie a demandé une évaluation générale de l'exécution des programmes pendant l'actuelle période biennale et les résultats des travaux entrepris en 2002 dans la sous-région de la Communauté d'Etats indépendants.
- 115.** Le représentant du gouvernement du Mexique a demandé des informations précises sur les activités menées dans la région des Amériques. Il a aussi demandé plus de précisions sur les indicateurs et l'évaluation des objectifs opérationnels. Dans le domaine de la coopération technique, de plus amples renseignements doivent être donnés sur le budget ordinaire et en particulier sur les sources de financement.
- 116.** Le représentant du Directeur général (M. Thurman) a annoncé qu'un rapport complet et systématique sur les résultats obtenus au regard des objectifs fixés et sur l'utilisation des ressources provenant du budget ordinaire sera établi dès que possible. La question relative à la fourniture d'informations plus détaillées est en cours d'examen. Le Bureau met actuellement au point des outils permettant de partager les connaissances sur les activités intersectorielles. Le tableau figurant à la page 50 qui en est un premier exemple fait apparaître les points faibles et les domaines à améliorer.
- 117.** La commission a pris note du document.

Délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail (Dixième question à l'ordre du jour)

- 118.** La commission était saisie d'un document¹⁰ concernant la délégation de pouvoirs en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence internationale du Travail.
- 119.** M. Botha a approuvé les deux points.
- 120.** M. Blondel a approuvé le point appelant une décision au paragraphe 4 du document 1.
- 121.** *La commission recommande au Conseil d'administration de procéder à une délégation de pouvoirs analogue à son bureau en vertu de l'article 18 du Règlement de la Conférence.*

¹⁰ Document GB.286/PFA/10.

Autres questions financières (Onzième point de l'ordre du jour)

Conseil des chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies pour la coordination (CCS) – Rapport statistique sur la situation budgétaire et financière des organismes du système des Nations Unies

122. La commission a pris note d'un document¹¹ contenant des informations à caractère financier concernant les organismes du système des Nations Unies.

Propositions de don de terrains faites par les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie

123. La commission était saisie d'un document¹² relatif à des propositions de don de terrains émanant des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie.
124. M. Blondel a remercié, au nom du groupe des travailleurs, les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie de leurs propositions. Cependant, les travailleurs estiment qu'il faudrait procéder à un examen de la faisabilité et du coût des travaux de construction et se demandent s'il ne serait pas préférable d'attendre juin 2004 pour demander à la Conférence d'accepter ces dons de terrain.
125. Le représentant du gouvernement de l'Afrique du Sud a déclaré, au nom du groupe de l'Afrique, que Dar es-Salaam est un site qui mettrait mieux l'OIT en évidence dans la région et que son choix serait particulièrement opportun, eu égard à l'engagement pris par le Directeur général d'accroître les ressources dans les régions où cela est le plus nécessaire.
126. La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a fait observer qu'un tel projet, si le Conseil d'administration venait à y donner suite, aurait des incidences majeures en termes de coûts. Elle s'est déclarée préoccupée par la façon empirique dont ces propositions afférentes à de nouveaux locaux sont soumises au Conseil d'administration. Pour elle, le point soumis à décision serait acceptable à condition que, avant qu'on lui demande d'envisager la construction de nouveaux locaux, le Conseil d'administration ait été saisi d'un document établissant les besoins en bureaux à Genève et dans les régions pour les prochaines années.
127. M. Botha a déclaré avoir le sentiment qu'on cherche à faire approuver la construction de nouveaux bureaux sans avoir soumis la moindre indication concernant et leur nécessité et leur coût. La proposition avancée n'est sans doute pas si catégorique mais elle donne néanmoins l'impression de pousser la commission à prendre une décision sans avoir été mise en possession de toutes les informations nécessaires. L'intervenant a donc demandé si la décision pourrait être reportée à juin 2004.

¹¹ Document GB.286/PFA/11/1.

¹² Document GB.286/PFA/11/2.

- 128.** Le représentant du gouvernement du Kenya a fait observer que le don d'un terrain n'entraîne en soi aucune dépense et qu'il n'est pas question de coût tant que le Conseil d'administration n'a pas décidé de construire. Le site proposé à Dar es-Salaam est un terrain extrêmement intéressant. Vu les prix actuels du marché, son acquisition aux conditions proposées correspondra à une économie considérable pour l'Organisation. Le bureau existant est actuellement l'un des rares à ne pas avoir de locaux permanents. Comme la demande de la région en services de l'OIT va croissante, à un moment donné, le Sous-comité du bâtiment, se fondant sur l'ensemble des éléments pertinents, jugera certainement judicieux de faire construire des locaux permanents sur ce site, et c'est pourquoi le représentant du gouvernement du Kenya s'est prononcé favorablement sur le point soumis à décision.
- 129.** Le représentant du gouvernement du Nigéria a déclaré partager le point de vue du groupe de l'Afrique.
- 130.** Le représentant du gouvernement du Brésil s'est prononcé favorablement sur le point soumis à décision, considérant qu'il s'agit pour l'instant de l'acceptation d'un don et non de la construction de bâtiments.
- 131.** Le président a expliqué que le projet de résolution n'engage aucunement l'administration à y faire construire de nouveaux locaux de bureaux. Il a demandé si, comme préconisé par la représentante du gouvernement du Royaume-Uni, le Bureau serait en mesure de présenter, en temps utile pour la session de novembre, un inventaire des besoins en bureaux.
- 132.** Le représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a confirmé l'éclairage donné par le président et a dit que ce projet de résolution habiliterait le Bureau à procéder à une évaluation financière approfondie de toute proposition dont le Sous-comité du bâtiment pourrait alors être saisi en novembre 2003. Il a souligné que le détail de ces propositions serait encore à régler et que l'on ne saurait préjuger du résultat de cette évaluation. Pour ce qui est de la demande de la représentante du gouvernement du Royaume-Uni et de la question du président, le représentant du Directeur général a souhaité savoir si cela consisterait en un plan directeur prenant en considération tous les principaux sites d'implantation de l'OIT. A priori, un tel plan nécessiterait de tenir compte de l'entretien courant, des besoins en rénovations majeures, de la sécurité et des conditions pratiques de travail. Il devrait s'appuyer sur les projections en termes d'effectifs concernant chaque site et sur d'autres considérations. Ce genre d'étude exige pour sa réalisation des délais tels qu'il serait impossible d'en disposer en novembre 2003. Néanmoins, le Bureau pourrait entre-temps s'engager à aller de l'avant pour ce qui est de certains aspects, ce qui permettrait en novembre 2003 de saisir le Sous-comité du bâtiment des propositions concernant ce don de terrains.
- 133.** La représentante du gouvernement du Royaume-Uni a reconnu qu'un plan directeur demanderait un certain temps à établir. Elle souhaiterait être saisie d'un document sur la stratégie en matière d'espace de bureaux à l'échéance de cinq à dix ans. Comme le Directeur général prévoit de déplacer du personnel vers les régions, il faudra vraisemblablement prévoir plus d'espace dans certaines zones mais un peu moins dans d'autres. Un tableau présentant de manière détaillée les incidences de cette politique en termes d'espace serait donc nécessaire avant d'envisager la construction de nouveaux locaux.
- 134.** M. Botha a demandé si le budget tient compte de l'éventualité de la construction de bâtiments. Il a renouvelé sa question quant aux conséquences qu'aurait un report de la décision à 2004.

135. Le président a déclaré qu'à ses yeux un report de la décision n'est pas nécessaire. Une résolution permettra au Conseil d'administration de ne donner suite que s'il le juge opportun, après examen exhaustif des deux propositions. Un document présentant les coûts en termes de locaux et le tableau général demandé par la représentante du Royaume-Uni devraient être prêts d'ici novembre, si bien qu'une décision sur l'opportunité de faire construire pourrait être prise à ce moment-là.
136. Le Directeur général a expliqué que la décision comporte deux niveaux. Le premier concerne l'acceptation du don du terrain, sous réserve d'un examen plus approfondi, question qui ne semble pas poser de problème. Le deuxième concerne l'éventualité d'un projet de construction et le financement d'un tel projet. Dans ce domaine, l'Organisation dispose d'un fonds pour le bâtiment et le logement, qui est sollicité pour ce genre de projet, même s'il reste entendu que tout projet doit être évalué sur la base de ses intérêts intrinsèques. La question de savoir s'il est opportun de faire construire devra être abordée par le Sous-comité du bâtiment en novembre avant qu'elle ne le soit par la présente commission. Pour l'instant, aucune décision en ce sens n'est à prendre. Indéniablement, il sera judicieux d'établir, en vue de la session de novembre, un panorama général des besoins en bureaux, comme l'a suggéré le Royaume-Uni, car seule une telle précaution est de nature à garantir que la décision relative à l'opportunité d'un tel projet soit prise en connaissance de cause.
137. M. Botha, tout en se rangeant à cette idée, a déclaré craindre que, dans sa formulation actuelle, la proposition n'engage le Conseil d'administration dans un sens préjugé favorablement de la réalisation de nouveaux locaux. Or il y a lieu de s'interroger sur la situation de l'Organisation dans le cas où l'on déciderait au contraire de ne pas s'engager dans cette voie.
138. Le représentant du Directeur général (le Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a expliqué que la procédure proposée, et le projet de résolution dont elle est assortie, sont en tous points identiques à la démarche suivie en 1993 par la commission à propos du bureau de l'OIT à Islamabad. La plupart des questions soulevées devraient être abordées dans un exposé sur la conduite suivie jusqu'à présent par l'Organisation en matière d'acceptation de tels dons, qui sera présenté en novembre.
139. *La commission recommande au Conseil d'administration:*
- a) *d'autoriser le Directeur général à établir des plans d'ensemble et des estimations de coût à soumettre au Sous-comité du bâtiment lors de la 288^e session (novembre 2003) du Conseil d'administration pour que des recommandations finales puissent être préparées;*
 - b) *de proposer à la Conférence, à sa 91^e session (juin 2003), d'autoriser, conformément à l'article 12, paragraphe 1, du Règlement financier, l'acceptation du don de terrains de la part des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie en vue de la réalisation de locaux à usage de bureaux de l'OIT à Santiago et à Dar es-Salaam, sous réserve de la décision finale que le Conseil d'administration prendra à un stade ultérieur relativement à cette acceptation, et d'adopter une résolution conçue dans les termes suivants:*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article 12, paragraphe 1, du Règlement financier, à accepter, si après examen approfondi de chacune d'elles il le juge opportun, les propositions de don de terrains sis à Santiago et à Dar es-Salaam généreusement faites par les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie en vue de la construction de locaux à usage de bureaux pour l'OIT.

Genève, le 21 mars 2003.

(Signé) M. Blondel,
Rapporteur.

Points appelant une décision: paragraphe 88;
 paragraphe 94;
 paragraphe 96;
 paragraphe 97;
 paragraphe 98;
 paragraphe 121;
 paragraphe 139.

Annexe 3

**Rapport des membres gouvernementaux
de la Commission sur les questions de répartition
des contributions (GB.286/12/4)**



DOUZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Rapports de la Commission du programme, du budget et de l'administration

Rapport des membres gouvernementaux de la Commission sur les questions de répartition des contributions

1. Les membres gouvernementaux de la Commission du programme, du budget et de l'administration et du Conseil d'administration se sont réunis le 14 mars 2003 sous la présidence de M. E. Chung, vice-président gouvernemental de la Commission du programme, du budget et de l'administration, qui a exercé les fonctions de rapporteur.

Barème des contributions au budget pour 2004 (Première question à l'ordre du jour)

2. Les membres gouvernementaux ont examiné un document¹ proposant un barème des contributions des Etats Membres de l'OIT pour 2004.
3. Le représentant du gouvernement de l'Argentine, prenant la parole au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), a fait valoir que le Bureau suit le dernier barème des Nations Unies, qui résulte de la résolution 57(4)B de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon laquelle les contributions de l'Afghanistan et de l'Argentine ont été réduites à titre temporaire. A l'ONU, ces réductions n'ont pas fait augmenter les contributions d'autres membres car le montant «perdu» a été couvert par l'admission de la Suisse et du Timor oriental. Or le barème de l'OIT fait apparaître des hausses de contribution. L'orateur a rappelé qu'en vertu du paragraphe 7 de la résolution 57(4)B des Nations Unies la décision ne devrait pas avoir automatiquement d'incidence sur la répartition des dépenses des institutions spécialisées. L'Organisation se doit de chercher le meilleur moyen d'adhérer au barème des Nations Unies, étant donné que la baisse des taux de contribution de l'Afghanistan et de l'Argentine a entraîné des

¹ Document GB.286/PFA/GMA/1.

augmentations pour d'autres pays, dont beaucoup sont des pays en développement ou des pays ayant leurs propres problèmes économiques. Le groupe a donc demandé des précisions au sujet des critères utilisés lors de l'établissement du barème de l'OIT vu que, par exemple, en comparant les colonnes 1 et 3 de l'annexe, on constate que certains taux de contribution sont restés inchangés tandis que d'autres ont augmenté.

4. La représentante du gouvernement de l'Italie, prenant la parole au nom des Etats membres de l'Union européenne, a estimé que le barème pour 2004 doit être fondé sur la dernière décision des Nations Unies. Le projet de barème de l'OIT pour 2004 repose sur la décision de décembre 2002 de l'Assemblée générale des Nations Unies, mais cette résolution contient une décision spéciale pour l'Afghanistan et l'Argentine pour la seule année 2003. La résolution doit donc être modifiée afin que les contributions de l'OIT restent fondées sur le barème de l'ONU adopté en 2000 pour la période 2001-2003.
5. Le représentant du gouvernement du Canada, prenant la parole au nom du groupe CANZ (Canada, Australie et Nouvelle-Zélande), a souscrit aux observations de la représentante du gouvernement de l'Italie. Il a demandé si le Règlement financier offre un autre moyen de remédier à la situation des Etats Membres aux prises avec des difficultés économiques passagères.
6. Le représentant du gouvernement du Japon a indiqué que le barème de l'ONU est le fruit de négociations approfondies qui ont eu lieu à New York et donne une image fidèle de la situation économique de chaque pays. Malgré ses propres problèmes économiques, le Japon approuve le barème de l'ONU et la résolution proposée par le Bureau.
7. Le représentant du Directeur général (M. Juneja, Trésorier et contrôleur des finances par intérim) a expliqué que, comme celui de l'ONU, le barème de l'OIT comporte un taux plafond fixe de 22 pour cent pour le principal contributeur et un taux plancher fixe de 0,001 pour cent, qui s'applique à 34 Etats Membres de l'OIT. Les différences entre les colonnes 2 et 3 de l'annexe tiennent aux différences de composition entre l'OIT et l'ONU. En ce qui concerne les différences entre les colonnes 1 et 3 de l'annexe, l'intervenant a signalé que, lors de l'application du barème de l'ONU à l'OIT, les taux de contribution de plusieurs Etats Membres ont été accrus pour couvrir les réductions proposées pour l'Argentine et l'Afghanistan. En outre, le barème de l'OIT a été arrondi à trois décimales, ce qui a également entraîné de légères augmentations pour certains Etats Membres. En réponse à la question du Canada, il a indiqué que la Constitution de l'OIT autorise la conclusion d'arrangements financiers pour les Etats Membres ayant des difficultés à régler le montant de leurs contributions, ce qui leur permet de conserver leur droit de vote. Cette démarche doit être approuvée par la Conférence, et 12 arrangements de cette nature sont actuellement en vigueur.
8. Le représentant du gouvernement du Brésil a apprécié l'explication sur le fait d'arrondir les chiffres et a souhaité prendre un exemple pour la comprendre parfaitement. La contribution du Pérou est supérieure à celle de l'Equateur, or la colonne 4 fait apparaître une augmentation du taux de contribution dans le cas de l'Equateur mais pas dans celui du Pérou. Il a également indiqué que le GRULAC a consulté le Règlement financier et qu'il souhaiterait obtenir davantage de détails sur le champ d'application de l'article 11 8) qui porte sur le compte d'ajustement des recettes. Il a fait observer que le solde de ce compte s'élève à 32,6 millions de francs suisses, montant qui couvre largement les réductions proposées des taux de contribution de l'Argentine et de l'Afghanistan.
9. Le représentant du gouvernement de la République dominicaine a fait valoir que son pays a accusé une augmentation similaire et a demandé des éclaircissements.

10. Le représentant du gouvernement de l'Equateur a demandé lui aussi des informations sur la façon dont les chiffres ont été arrondis.
11. Le représentant du gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite a réclamé également des précisions sur la méthode de calcul des chiffres figurant à la colonne 4.
12. Le représentant du Directeur général, expliquant comment le fait d'arrondir les chiffres peut entraîner une légère augmentation du taux de contribution de certains Etats Membres mais laisser inchangé le taux d'autres Etats, a appelé l'attention sur la colonne 4 de l'annexe. Les taux de contribution y sont fournis partout en pourcentage à trois décimales près, à l'exception de quatre Etats – l'Espagne, le Japon, l'Italie et la Suède – dont les taux sont donnés à cinq décimales près. Il a souligné que les contributions de tous les Etats Membres commencent en fait par être calculées à cinq décimales près. Un Etat Membre peut donc avoir un taux de contribution réel de 0,02440 pour cent, qui sera arrondi au pourcentage inférieur de 0,024 pour cent. Par exemple, une légère augmentation répartie entre les Etats Membres et visant à compenser la réduction des taux de contribution de l'Argentine et de l'Afghanistan peut augmenter le taux de contribution proposé de 0,02440 pour cent à 0,02460 pour cent. Arrondir les contributions proposées à trois décimales débouche donc sur un taux de contribution révisé de 0,025 pour cent. Le taux est donc arrondi au chiffre supérieur toutes les fois que le quatrième chiffre significatif figurant dans le barème proposé dépasse 0,0005. Dans d'autres cas, le fait d'arrondir n'a aucun impact sur le taux de contribution d'un Etat Membre. Autre exemple, si le taux proposé varie de 0,03410 pour cent à 0,03440 pour cent, le taux de contribution sera arrondi au chiffre inférieur et restera 0,034 pour cent. Ces ajustements sont purement arithmétiques.
13. Le représentant du gouvernement de l'Argentine, s'exprimant au nom du GRULAC, a estimé que le dernier barème de l'ONU résultant de la résolution 57(4)B pénalisera les pays, autres que l'Argentine et l'Afghanistan, qui sont en proie à des difficultés économiques. Il a donc proposé une solution de rechange qui suppose le financement du déficit de contribution estimé à 400 000 dollars E.-U., ce montant correspondant à l'incidence escomptée en 2004 de la réduction des taux de contribution de l'Afghanistan et de l'Argentine. L'intervenant a suggéré que le déficit soit financé par un prélèvement sur le Fonds de roulement, en vertu de l'article 19 1 b) du Règlement financier, cet article faisant référence à des cas très particuliers et à des avances autorisées pour faire face à des besoins imprévus et à des circonstances exceptionnelles. L'article 21 2 b) autorise l'utilisation d'excédents temporaires pour rembourser les sommes ainsi empruntées et, si ces excédents sont insuffisants, tout montant restant dû sera ajouté aux contributions fixées aux Etats Membres pour la deuxième année de l'exercice suivant. La deuxième année serait 2007, et d'ici là l'Assemblée générale des Nations Unies aura adopté une nouvelle formule de calcul des contributions qui reflétera équitablement les montants à rembourser. La charge imposée par la réduction des taux de contribution de l'Afghanistan et de l'Argentine serait donc partagée plus équitablement.
14. La représentante du gouvernement de l'Italie, prenant la parole au nom des Etats membres de l'UE, a pris note du fait que la proposition du représentant du gouvernement de l'Argentine tient compte de certaines de ses préoccupations, mais elle aimerait disposer de plus de temps pour en étudier la faisabilité.
15. Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie s'est demandé si la proposition du GRULAC suppose que le Fonds de roulement servira à financer le déficit.
16. Le représentant du Directeur général a expliqué qu'aux termes de l'article 19 du Règlement financier le Fonds de roulement doit servir aux objets suivants: premièrement, pour financer les dépenses budgétaires en attendant le versement des contributions. Il a

confirmé qu'étant donné les incertitudes dans le calendrier de versement des contributions le Fonds a souvent servi de source de financement, et on en a même utilisé le montant intégral; et, deuxièmement, dans des cas très particuliers, et avec l'autorisation préalable du Conseil d'administration, pour fournir des avances en vue de faire face à des besoins imprévus et à des circonstances exceptionnelles. Or on ne sait pas au juste si les déficits prévus de contribution peuvent être considérés comme un besoin imprévu ou comme une circonstance exceptionnelle. Cette deuxième utilisation possible soulève également la question du remboursement. L'utilisation d'un excédent temporaire pour financer le déficit en vertu de l'article 21 2 b) serait hypothétique car on ne sait pas si un tel excédent perdurera. Par contre, si le déficit de contribution pour 2004 d'un montant approximatif de 400 000 dollars E.-U. est considéré comme une avance à rembourser au cours de la deuxième année de l'exercice suivant sur la base du barème alors applicable, cela impliquera assurément une augmentation du taux de contribution de tous les Etats Membres en 2007. La question de savoir s'il est acceptable de reporter à 2007 le financement des programmes pour 2004-05, ne serait-ce que pour un montant de 400 000 dollars, est une décision qui revient en principe aux Etats Membres.

- 17.** Le représentant du gouvernement du Brésil a signalé que l'article 21 2 b) fait mention des excédents temporaires utilisés «pour réduire le montant des prêts ou des avances restant dus». Deux périodes biennales se seront écoulées jusqu'en 2007 et c'est alors seulement si les excédents sont insuffisants que l'emprunt devra être remboursé en totalité ou en partie. Pour revenir au document GB.286/PFA/1/1, celui-ci fait apparaître les intérêts perçus sur le Fonds de roulement et sur le compte d'ajustement des recettes. Une petite partie de ces intérêts perçus suffira à combler le déficit. L'intervenant a demandé quelle est la procédure à suivre pour retirer de l'argent de ces comptes.
- 18.** Le Conseiller juridique (M. Picard), ayant examiné les diverses propositions, a confirmé que, en vertu de l'article 21 du Règlement financier, il incombe au Conseil d'administration de se prononcer sur des dépenses supplémentaires à engager pour financer des besoins imprévus et des circonstances exceptionnelles, qui pourraient nécessiter un prélèvement sur le Fonds de roulement. En vertu de l'article 21 2 b) dudit Règlement, les excédents temporaires peuvent être utilisés pour rembourser la somme prélevée, mais il est impossible de savoir s'il y aura un excédent de sorte que cette décision est par essence hypothétique. La situation ne s'est jamais présentée auparavant et, d'un point de vue juridique, l'intervenant n'est pas convaincu que le Fonds de roulement peut être utilisé pour couvrir partiellement une réduction des contributions.
- 19.** Le représentant du Directeur général a précisé qu'au compte d'ajustement des recettes sont crédités une partie de l'intérêt perçu sur les contributions au programme ordinaire, les intérêts rapportés au titre du Fonds de roulement et les virements ou tout autre article approuvés par la Conférence. Son objectif fondamental est de fournir une protection contre toute perte qui découlerait du fonctionnement du système de mise en recouvrement des contributions en francs suisses. Une telle situation pourrait se présenter si, par exemple, pendant le cycle d'exécution du budget, on enregistrait de fortes variations entre le taux de change réel et le taux de change budgétaire du franc suisse par rapport au dollar, ce qui a été le cas pendant l'actuel exercice.
- 20.** Le représentant du gouvernement de la Fédération de Russie a demandé si l'utilisation du barème de l'OIT a déjà été prolongée d'un an.
- 21.** Le représentant du Directeur général a expliqué que l'Organisation n'applique pas un ancien barème pendant une année supplémentaire si un nouveau barème de l'ONU a été récemment adopté.

22. Les représentants des gouvernements de l'Italie et de l'Allemagne ont demandé que des précisions sur les propositions et leurs insuffisances soient présentées par écrit lors de la 91^e session de la Conférence internationale du Travail en juin 2003.
23. Le représentant du gouvernement du Mexique a souscrit aux observations formulées par le représentant du gouvernement de la Norvège au cours de la réunion de la Commission du programme, du budget et de l'administration. Il ne comprend pas non plus l'incidence des taux de change sur le montant des dépenses budgétaires arrêté en mars qui a ensuite été converti en francs suisses au moment de la Conférence.
24. Le représentant du Directeur général a confirmé qu'un document sera préparé pour la session de juin 2003 de la Conférence afin d'aider les Membres à prendre une décision sur le barème des contributions pour 2004. En ce qui concerne la question soulevée par le gouvernement du Mexique, il a précisé que l'Organisation a pour usage de proposer un projet de budget au taux de change budgétaire en vigueur pendant l'exercice en cours (pour le programme et budget 2004-05, 1 dollar = 1,77 franc suisse étant le taux approuvé pour 2002-03). Le taux de change applicable au cours du prochain exercice doit être arrêté pendant la Conférence en juin 2003 et sera fondé sur les taux du marché qui seront alors pratiqués. Le budget des dépenses et les contributions pour 2004-05 seront recalculés à ce taux de change approuvé et présentés dans le cadre d'une résolution révisée. L'intervenant a évoqué le document informel fourni aux représentants gouvernementaux de la Norvège et du Mexique qui donne des indications sur le rapport entre les taux de change, le montant des dépenses budgétaires en dollars et les contributions correspondantes en francs suisses.
25. Le président a pris acte de l'absence de consensus et a noté que certains Etats ont demandé un délai supplémentaire pour étudier les propositions, tandis que d'autres ont souhaité obtenir des éclaircissements sur les aspects juridiques de la question. Il a proposé une nouvelle résolution.
26. *Les membres gouvernementaux de la Commission du programme, du budget et de l'administration recommandent au Conseil d'administration que l'adoption du barème des contributions pour 2004 soit reportée à la 91^e session de la Conférence internationale du Travail et que, par délégation de pouvoir du Conseil d'administration, ils se réunissent pendant la Conférence pour préparer un projet de barème des contributions pour 2004, en tenant compte de tout fait nouveau significatif qui pourrait se produire, et le soumettre directement à la Commission des finances des représentants gouvernementaux à la Conférence.*

Genève, le 24 mars 2003.

(Signé) E. Chung,
Rapporteur.

Point appelant une décision: paragraphe 26.

Annexe 4

**Traitement des excédents – Amendements
au Règlement financier (GB.286/PFA/5(Rev.))**



CINQUIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Traitement des excédents – amendements
au Règlement financier**

1. A sa 283^e session (mars 2002), à la suite du débat sur un document¹ relatif au traitement de l'excédent 2000-01, le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de proposer des amendements au Règlement financier de sorte que les excédents puissent être traités de manière appropriée compte tenu des circonstances dont ils résultent. A la lumière des discussions et conformément aux indications données lors de la 285^e session (novembre 2002) du Conseil d'administration, le présent document contient un projet de résolution amendant le Règlement financier.
2. En vertu de l'article 21 du Règlement financier, le Directeur général est autorisé à engager des dépenses d'un montant pouvant représenter la totalité du budget approuvé, même si les contributions reçues ne suffisent pas à financer ces dépenses. Jusqu'à la fin de l'exercice 1992-93, les Etats Membres pouvaient être assujettis à une contribution supplémentaire pour compenser le non-versement des contributions d'un quelconque Etat Membre si un déficit subsistait à la fin de l'exercice financier. A la suite d'une période expérimentale portant sur trois exercices biennaux, la Conférence internationale du Travail à sa 89^e session (juin 2001) a approuvé des amendements à l'article 21 de manière à ce que les Etats Membres ne soient plus soumis à une contribution supplémentaire en pareil cas. En conséquence, il faut reconsidérer le bien-fondé de l'article 18.2 régissant la répartition de l'excédent, qui dispose que, si des Etats Membres ont été appelés à financer le déficit des contributions mises en recouvrement, ils seront remboursés sur tout éventuel excédent ultérieur.
3. Le Conseil d'administration, à sa 283^e session (mars 2002), a demandé que les amendements au Règlement financier tiennent compte des circonstances à l'origine des excédents. Il convient de rappeler que deux types de circonstances peuvent donner naissance à un excédent, à savoir:

¹ Document GB.283/PFA/2/2.

- a) la sous-utilisation des crédits inscrits au budget;
- b) le versement d'arriérés de contributions en sus du niveau du budget approuvé.
4. Il existe déjà au sein de la Commission du programme, du budget et de l'administration un consensus au sujet des excédents résultant d'une sous-utilisation des crédits inscrits au budget. Sur ce point, le Règlement financier n'a pas besoin d'être modifié: ces excédents continueront à être remboursés aux Etats Membres. La commission voudra sans doute noter toutefois que le règlement de certaines autres organisations du système des Nations Unies permet de reporter à des exercices financiers ultérieurs les excédents résultant d'une sous-utilisation du budget.
5. Comme l'ont souligné un certain nombre de membres de la commission, le versement par les Etats Membres des contributions mises en recouvrement en totalité et dans les délais constitue la meilleure manière d'éviter tout excédent lié au versement d'arriérés de contributions. Toutefois, la situation économique de certains Etats Membres fait que ceci n'est pas toujours possible. Il a été suggéré que, dans de telles circonstances, le Directeur général fasse usage de l'autorité qui lui est donnée par l'article 21 du Règlement financier en dépensant la totalité du budget des dépenses autorisées même lorsque d'importants déficits de recettes sont envisagés. Cette procédure éliminerait les excédents de recettes mais le Directeur général reste persuadé que, dans l'intérêt d'une gestion financière prudente, elle ne serait pas appropriée, notamment lorsque la date de réception des arriérés reste incertaine.
6. Lors de la 285^e session (novembre 2002) du Conseil d'administration, la majorité des membres de la Commission du programme, du budget et de l'administration sont convenus que les excédents résultant du versement d'arriérés de contributions en sus du niveau du budget approuvé devraient être conservés par le Bureau et utilisés de manière appropriée. Cette approche garantirait une plus grande stabilité au Bureau pour ce qui est du traitement des excédents, elle éviterait de fréquentes dérogations au Règlement financier et simplifierait les procédures.
7. Le document concernant l'article 18 du Règlement financier², soumis à la commission en novembre 2002, suggérait que les excédents liés au versement d'arriérés de contributions en sus du budget approuvé pourraient être transférés sur un Fonds pour des programmes spéciaux. L'utilisation de ce fonds serait soumise à l'approbation du Conseil d'administration qui serait saisi par le Directeur général de propositions élaborées dans le plus grand respect des principes de budgétisation stratégique de l'Organisation. Conformément aux orientations fournies par la commission, ce fonds servirait à financer des activités précises d'une durée limitée qui ne supposent aucun financement supplémentaire ultérieur.
8. En conclusion, le Directeur général estime que les amendements proposés dans l'annexe au présent document répondent aux vœux exprimés par la majorité des membres de la commission. En cas d'excédent de recettes consécutif au versement d'arriérés de contributions en sus du budget approuvé, le règlement, tel qu'amendé, faciliterait de plus larges consultations avec les membres de la commission avant la présentation de propositions au Conseil d'administration.
9. *En conséquence, la Commission du programme, du budget et de l'administration voudra sans doute recommander au Conseil d'administration de proposer à la*

² Document GB.285/PFA/2.

Conférence internationale du Travail, à sa prochaine session, le projet de résolution amendant le Règlement financier qui figure dans l'annexe au présent document.

Genève, le 27 janvier 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 9.

Annexe

Résolution à soumettre à la 91^e session de la Conférence internationale du Travail

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Reconnaissant qu'il faut modifier le Règlement financier pour garantir que les excédents seront traités de manière appropriée,

Décide d'apporter les modifications suivantes au Règlement financier:

Article 11

[...]

9. Le Directeur général virera l'excédent, du type indiqué à l'article 18.3, sur un compte de programmes spéciaux qui sera utilisé, sous réserve de l'autorisation du Conseil d'administration, pour financer des activités hautement prioritaires d'une durée limitée pour lesquelles aucun crédit n'est prévu dans le budget adopté par la Conférence et qui n'entraîneront aucune demande de financement supplémentaire ultérieur.

Article 18

1. (Pas de changement)
2. Tout excédent résultant d'une sous-utilisation des crédits du budget approuvé ou modifié, exprimé en francs suisses, calculé en utilisant le taux de change budgétaire applicable durant cet exercice, servira à abaisser les contributions des Membres de l'Organisation, selon la procédure suivante: pour les Membres qui auront payé leur contribution normale dans l'exercice au cours duquel s'est produit l'excédent, leur part de l'excédent sera défalquée de leur contribution fixée pour la deuxième année de l'exercice suivant; pour les autres Membres, leur part de l'excédent ne sera portée à leur crédit qu'au moment où ils auront versé leur contribution pour l'exercice au cours duquel s'est produit l'excédent; une fois ce versement effectué, leur part dudit excédent sera défalquée de leur contribution fixée pour la première année du premier exercice pour lequel un budget sera adopté après ledit versement.
3. Tout excédent résultant uniquement du recouvrement de contributions en sus du niveau du budget tel qu'adopté par la Conférence internationale du Travail ou tel que modifié ultérieurement par le Conseil d'administration, après déduction des remboursements éventuels au Fonds de roulement ou de tout autre emprunt, sera viré au Compte de programmes spéciaux, visé à l'article 11.9.

Annexe 5

Propositions de dons de terrain des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie (GB.286/PFA/11/2)



ONZIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

Autres questions financières

Propositions de dons de terrain des gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie

1. Les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie ont décidé, à la suite de discussions et de négociations, de céder au BIT, gratuitement, sans conditions et de façon irrévocable, la propriété de parcelles de terrain pour la construction de bureaux à Santiago et à Dar es-Salaam.
2. L'acceptation des dons proposés entraînerait une obligation financière en ce qui concerne les coûts de construction futurs. Le Règlement financier prévoit au paragraphe 1 de l'article 12 que tout don pouvant entraîner immédiatement ou par la suite des obligations financières directes ou indirectes pour les Membres de l'Organisation ne peut être accepté qu'avec l'autorisation préalable de la Conférence.
3. Le Conseil d'administration, sur la base des recommandations du Sous-comité du bâtiment et de la Commission du programme, du budget et de l'administration, est le mieux à même d'examiner avec un sens critique dans quelle mesure il convient d'accepter les dons de terrain proposés. Si le feu vert devait être donné à cette proposition, il serait plus rationnel de ne pas attendre la session de juin 2004 pour obtenir l'approbation de la Conférence car cela retarderait les opérations et augmenterait les coûts. Il est donc proposé dans le présent document que le Conseil d'administration invite la Conférence, en juin 2003, à autoriser l'acceptation des dons de terrain proposés, étant entendu que le Bureau préparera des plans et une estimation des dépenses afin de les soumettre au Sous-comité du bâtiment à sa session de novembre 2003. Le Conseil d'administration ne décidera ensuite d'accepter les dons que s'il le juge approprié.

Don de terrain du gouvernement du Chili

4. L'OIT a un bureau à Santiago depuis août 1961, date à laquelle elle a institué le Programme régional d'emploi pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PREALC). Situé dans les locaux de la Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine (CEPAL), le bureau a, en 1991, été transféré dans des locaux en location, dans une zone résidentielle de la ville. Le bâtiment abrite le bureau sous-régional du Cône Sud de l'Amérique latine (Chili, Paraguay et Uruguay). D'une superficie totale de 1 300 m², répartis sur trois étages, il accueille quelque 35 fonctionnaires et consultants. Le coût de la

location s'élève à près de 125 000 dollars E.-U. par an, auquel il faut ajouter les frais d'entretien et de location de salles de conférence.

5. Le gouvernement du Chili a décidé d'affecter une zone de la ville, située dans le district de Vitacura, aux organisations internationales, ce qui renforcera ses relations multinationales et favorisera la coopération et la mise en commun de services par les organisations. Le gouvernement souhaite que l'OIT dispose d'un bâtiment dans cette zone internationale et a donc généreusement offert une parcelle de terrain d'environ 4 000 m² pour la construction du bureau de zone sous-régional, parcelle de terrain dont la valeur marchande actuelle est estimée à 1,7 million-2 millions de dollars E.-U., et qui jouxte les locaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), de la Faculté latino-américaine des sciences sociales (FLACSO), de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Un tel environnement permettrait aux organisations intéressées de faire des économies en mettant en commun leurs moyens en matière de sécurité et d'organisation de conférences.
6. Le BIT devrait construire des locaux d'une superficie de 2 000 m², dont le financement serait assuré par le Fonds pour le bâtiment et le logement ou par un emprunt commercial. Le gouvernement a proposé d'aider le BIT à obtenir un prêt à des conditions favorables, qui permettrait, d'une part, de ne pas augmenter le montant actuel des crédits budgétaires alloués au bureau de Santiago, au titre de la location des locaux et, d'autre part, de ne pas faire peser sur le Fonds pour le bâtiment et le logement une lourde charge financière.

Don de terrain du gouvernement de la République-Unie de Tanzanie

7. Depuis sa création en 1962, le bureau de l'OIT à Dar es-Salaam a été abrité dans différents locaux en location. Le choix de locaux appropriés est très limité et les bureaux actuels sont jugés inadaptés en termes d'espace, de confort et de situation.
8. A la suite de discussions menées avec le gouvernement de la République-Unie de Tanzanie, le BIT s'est vu offrir, en vue de la construction de bureaux, deux parcelles de terrain contiguës dans une zone centrale de Dar es-Salaam, situées à proximité de bâtiments abritant des bureaux de l'administration et d'autres organisations. Le BIT pourrait y faire construire des bureaux d'une superficie de 2 400 m², dont le financement serait assuré par le Fonds pour le bâtiment et le logement ou par un emprunt commercial.
9. *La commission voudra sans doute recommander au Conseil d'administration:*
 - a) *d'autoriser le Directeur général à préparer les grandes lignes des projets et une estimation des dépenses et à les soumettre au Sous-comité du bâtiment à la 288^e session (novembre 2003) du Conseil d'administration en vue de la préparation de recommandations finales;*
 - b) *de proposer à la Conférence, à sa 91^e session (juin 2003), qu'en vertu du paragraphe 1 de l'article 12 du Règlement financier elle autorise l'acceptation des dons de terrain faits par les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie pour permettre la construction de locaux abritant les bureaux de l'OIT à Santiago et à Dar es-Salaam, sous réserve d'une décision finale en la matière que prendrait ultérieurement le Conseil d'administration, et adopte la résolution suivante:*

La Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail,

Autorise le Conseil d'administration, en vertu du paragraphe 1 de l'article 12 du Règlement financier, à accepter, s'il le juge approprié après avoir examiné de façon approfondie chaque proposition, les terrains généreusement offerts par les gouvernements du Chili et de la République-Unie de Tanzanie, pour la construction de locaux destinés à abriter les bureaux de l'OIT à Santiago et à Dar es-Salaam respectivement.

Genève, le 21 février 2003.

Point appelant une décision: paragraphe 9.